ADORÉE VILLANY

1911 – 12 – 13

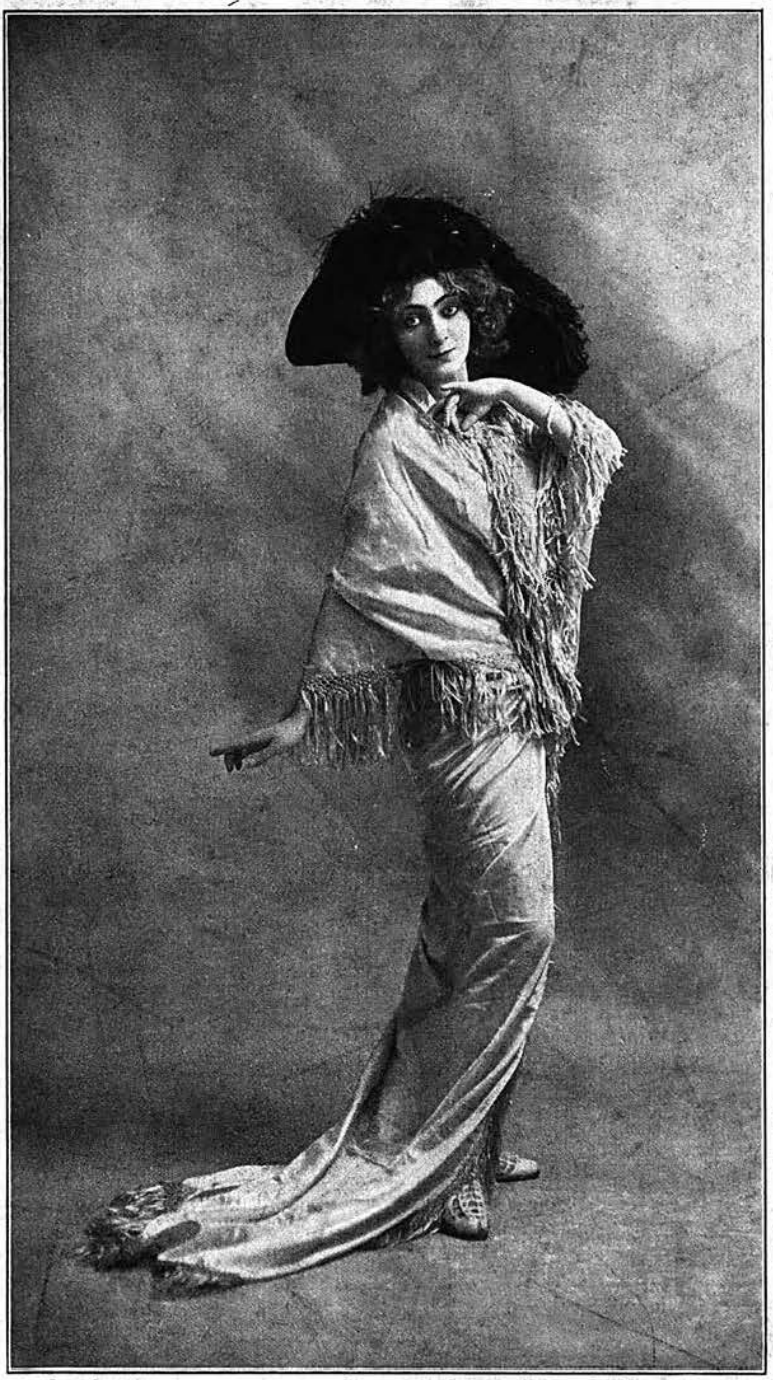

Phryné moderne devant l'Aréopage.

Generated on 2025-04-19 21:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

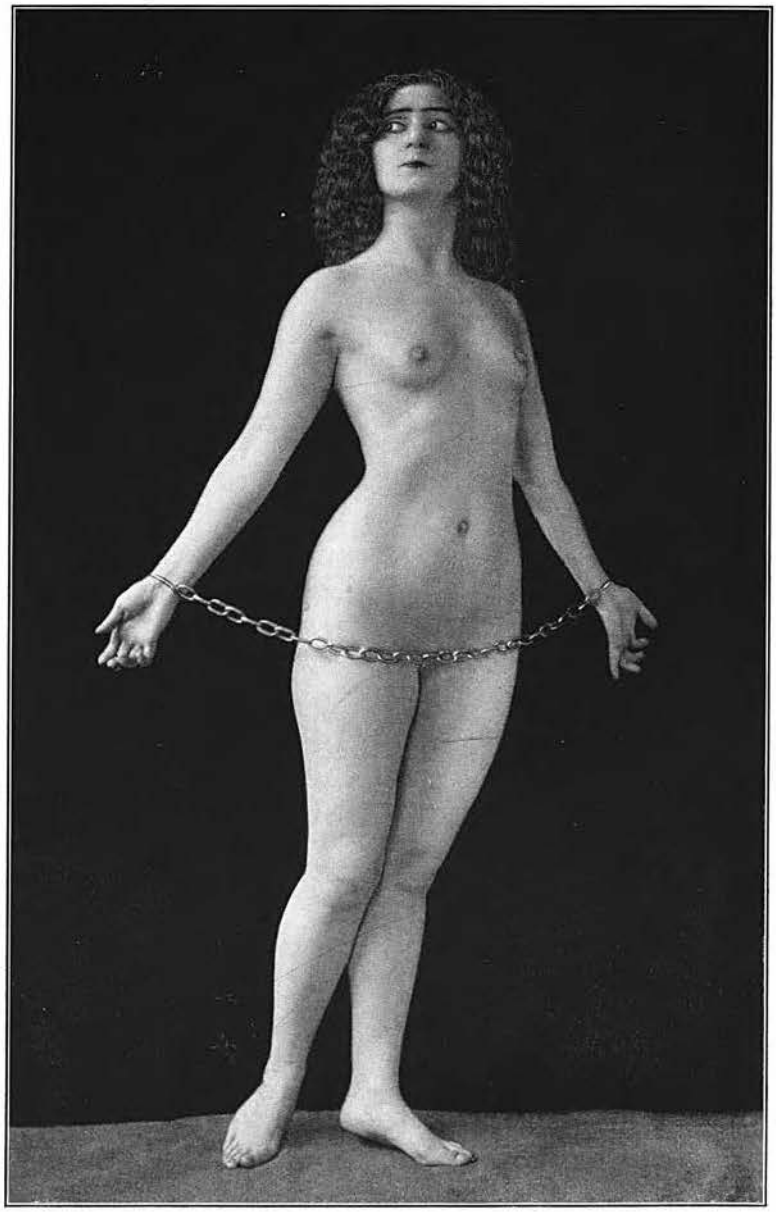

L'effet de mes danses repose sur ce fait que je les crée suivant mon humeur. Aujourd'hui une danse peut produire un tout autre effet que demain, quoiqu'elle reste soumise au même rythme. Toujours elle naît de l'harmonie des lignes mouvantes, des attitudes changeantes. *Je danse avec mon corps, et non pas seulement avec mes jambes. Mon corps dévoilé met à nu mon âme.*

ADORÉE VILLANY.

Generated on 2025-04-19 21:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097765403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

EXTRAITS DE LA PRESSE

Le scandale de Munich

Excelsior (Paris, 23 novembre 1911).

Une danseuse française arrêtée à Munich.

Grand émoi chez les artistes munichois! La police a fait procéder à l'arrestation d'une danseuse française, nommée Adorée Villany, sur la scène du Lustspielhaus, et les directeurs d'académie, peintres, sculpteurs protestent avec véhémence contre cette arrestation. Voici comment les choses se sont passées. Le directeur du Lustspielhaus avait organisé des matinées privées auxquelles étaient invités les artistes, les écrivains et la haute finance de Munich. Deux matinées avaient eu lieu en présence de l'inspecteur de police. Chaque fois la salle était bondée. Mlle Villany, plus ou moins court vêtue, exécutait des danses antiques. Il faut croire que la police eut de tardifs scrupules, car alors que la troisième séance battait son plein, les agents parurent sur la scène et arrêtèrent Mlle Villany. Force fut à la danseuse de rendre au commissariat, simplement vêtue d'un grand manteau, comme une seconde Monna Vanna. Tout de suite, une liste de protestation a été mise en circulation. Elle s'est immédiatement couverte de signatures illustres. On remarque celles des professeurs Hugo von *Habermann,* A. von *Hildebrand,* Auguste von *Kaulbach,* Albert von *Keller,* Ernest *Liebermann,* Edmond *Steppes,* etc. Le docteur *Max Halbe* „analyse" les danses purement artistiques de celle qui vient d'encourir les rigueurs policières. A cet effet, il proteste, dans une lettre rendue publique, contre ceux qui ont ressenti autre chose *qu'un sentiment d'élévation sublime en présence du chef-d'oeuvre de la création divine.* Et le professeur allemand ajoute que lui-même quitta le Lustspielhaus *avec une profonde reconnaissance envers le Créateur.*

En attendant, la police enquête et la justice informe. Et les journaux de Munich se lamentent; ils sont d'avis que leur bonne ville aura désormais la réputation d'être arriérée et propice à „l'étranglement de tout ce qui est beau et sain".

Comoedia (Paris, 21 novembre 1911).

Proh pudor!

Le cant anglais est dépassé par la bégueulerie allemande.

Une dépêche de Berlin nous annonce que la justice a interrompu les représentations du *Lustspielhaus de Munich* et arrêté une danseuse française, *Mlle Villany,* sous le prétexte que ses charmes choquaient la pudeur. Le public a manifesté bruyamment sa mauvaise humeur.

Il faut espérer que cette arrestation n'amènera pas de complications diplomatiques.

La guerre? Et pourquoi pas? On eût aimé, au temps de la guerre en dentelles, se battre pour les yeux de cette pauvre danseuse.

Generated on 2025-04-19 21:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Excelsior (Paris, 24 décembre 1911).

Paris a eu sa danseuse sans voile. Munich avait déjà depuis quelque temps une danseuse non moins audacieuse. Et comme celle de Paris est Anglaise, celle de Munich, dont nous avons déjà rapporté les déboires, est Française. Les journaux allemands sont remplis des faits et gestes — c'est bien le cas de le dire — de la célèbre danseuse française *Adorée Villany.*

Elle a soulevé l'enthousiasme, le délire même des poètes, des artistes et des savants. L'un de ces derniers, homme froid, l'a appelée simplement: *"chef-d'oeuvre de Dieu."*

Pour que la divine émanation puisse, malgré les interdictions de police, continuer son office sacré, on a organisé des séances au Lustspielhaus, mais sur *invitations manuscrites.* La police, présente à la porte, constata que tous les spectateurs avaient été de la sorte invités, et ne put intervenir. Il y avait là le Tout-Munich qui pense: MM. *von Miller, von Defregger, Stuck,* le baron *Habermann, Stieler,* Angelo *Yank,* Alex. *de Wagner* et *tutti quanti.*

Le Temps (Paris, 14 décembre 1911).

La danse sans voiles.

Une danseuse fait en ce moment beaucoup parler d'elle en Allemagne. Elle s'appelle Adorée Villany. Son prénom n'est pas banal. Il y avait déjà Désirée, ce qui n'est pas mal; Adorée, c'est mieux. Désirée, c'est un espoir, une intention. Adorée, c'est une réalisation, un fait. Mlle Villany a vraiment un prénom à ne pas danser dehors. Elle a dansé, et la police munichoise s'est émue. Elle a dit vivement à l'artiste; „N' te promène donc pas toute nue!" Mlle Villany n'a rien de la ballerine ordinaire. Elle se propose de réformer la danse. Elle veut faire école. Elle rejette le maillot, le tutu, le soulier de satin; elle veut que la danse soit le triomphe du corps humain, débarrassé de tout ce qui le cache et le dénature, allégé de ce qui l'alourdit et le gêne. Elle n'a pas hésité à se conformer à ses principes, et bientôt la police est intervenue. Mais les peintres, les sculpteurs et les littérateurs bavarois ont pris sa défense. Au nom de l'art, dont la danse de Mlle Villany est une expression vivante, ils ont protesté avec une galante solidarité. A son tour, la danseuse s'explique sur son cas. Dans le *Berliner Tageblatt,* elle a publié un long article afin d'exposer et de défendre ses idées. C'est une façon de manifeste.

Elle s'en prend tout d'abord aux „étoiles", c'est-à-dire aux premiers sujets. Leurs „soli" sont des monologues qui ne répondent à rien. Leurs mouvements „stéréotypés" peuvent se comparer à des „trilles de pieds". Elles se donnent beaucoup de mal pour n'exprimer rien ou pas grand'chose. En aucune manière, leur virtuosité ne nous rend le style des époques disparues. Est-ce qu'une Egyptienne, avec ses formes hiératiques et ses lignes pures, telles qu'on les admire sur les peintures murales des hypogées, s'évertuait à exécuter des pointes hardies et paradoxales? Est-ce que la Grecque, dans sa démarche harmonieuse, s'efforçait de garder un équilibre fatigant au prix de contorsions difficiles? Conçoit-on que Salomé se soit livrée à des sauts, à des bonds, à des pirouettes, ce à quoi elle semble maintenant condamnée? Vainement la mimique vient-elle au secours de la danse. Cette mimique se compose de „clichés", de sourires et de gestes presque toujours les mêmes.

Generated on 2025-04-19 21:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

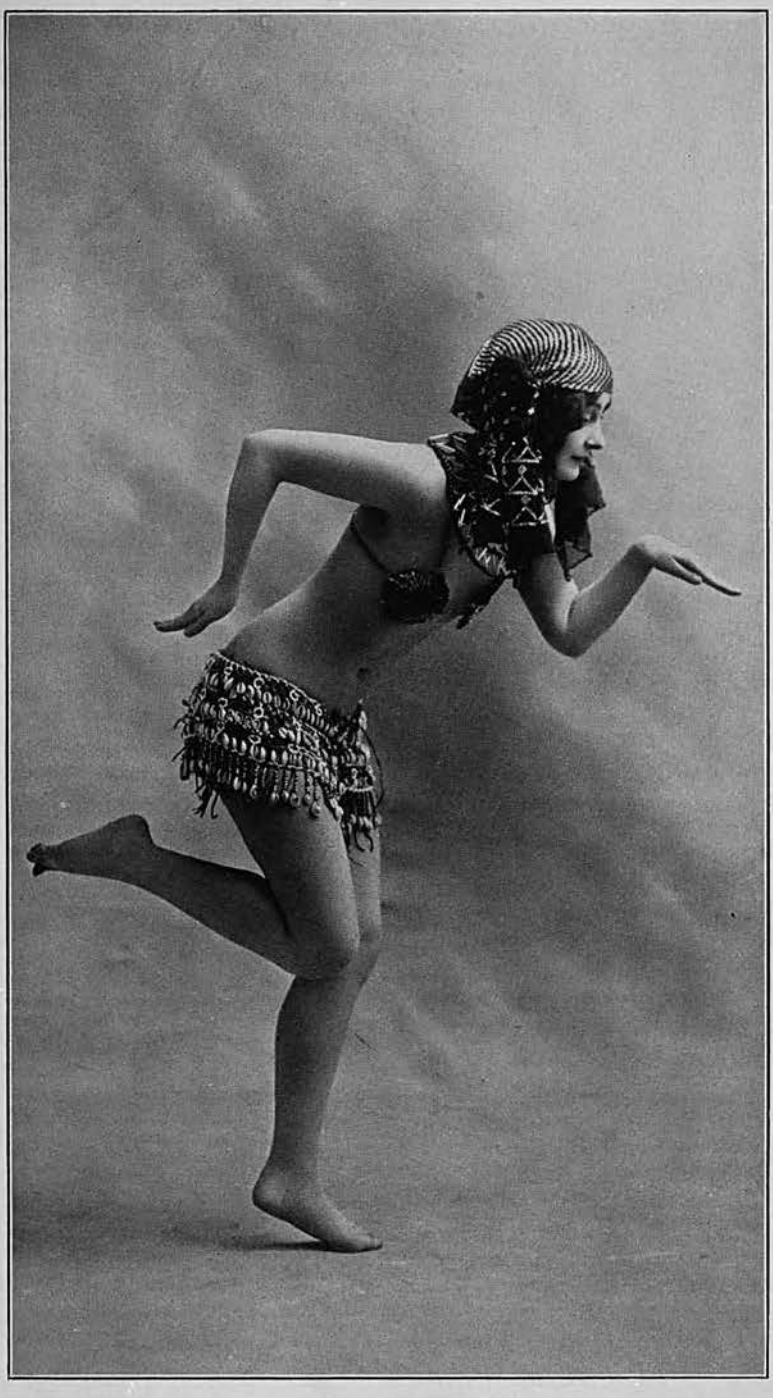

Egyptien: La danse d'Apis.

Generated on 2025-04-19 21:03 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Elle n'a pas de puissance expressive, parce qu'elle est limitée et comme fixée une fois pour toutes. Ainsi comprise, la danse apparaît une gymnastique qui caricature au lieu de peindre les sentiments. On dirait que les maîtresses de ballet ne se doutent pas que les styles de la danse diffèrent selon les peuples. Dans nos opéras, la danse antique et la danse moderne se confondent. C'est le programme seul qui nous indique l'époque et le lieu du ballet représenté. La personnalité de l'artiste est, pour ainsi dire, étouffée par la précision militaire des mouvements de parade.

Ces artifices chorégraphiques restent conventionnelles; ils exigent de la force physique, de l'entraînement. L'esprit n'y a point de part. Il faut changer tout cela. Aujourd'hui nos sens sont affinés. „Nous ne voyons ni n'entendons comme autrefois, grâce au développement de l'art et de la science". La danse doit donc prendre une signification nouvelle, en revenant à son interprétation classique et en s'inspirant de l'esthétique moderne. Mlle Villany n'apporte pas de précisions en ces aphorismes abstraits et obscurs. Ce qui rend, dit-elle, le présent si favorable à son style, c'est que notre époque aime les lignes droites ou brisées.

La ligne est souveraine. C'est à elle que sacrifient les artistes modernes, les dessinateurs, les sculpteurs, les architectes. Pourquoi la danse des temps nouveaux serait-elle exclue de la religion nouvelle? Nous revenons à la simplicité antique. La révolutionnaire à Munich veut ressusciter „les formes historiques de la danse". C'est par les lignes qu'elle nous donnera la danse „des Egyptiens, des Israélites, des Assyriens, des Babyloniens, des Grecs et des Romains". Et d'abord il importe d'affranchir, de délier le corps, emprisonné dans des mouvements traditionnels. La véritable personnalité apparaîtra. Le maillot qui cache le jeu des muscles comme le masque cache le visage, tout l'appareil de la danseuse qui empêche de voir l'expression du corps ont fait leur temps. Le bras nu, la jambe nue, et le reste du corps paré, et non couvert, traduiront cette expression dans sa pleine vérité. On connaîtra ainsi la puissance de la danse. „L'effet de mes danses, déclare Mlle Villany, repose sur ce fait que je les crée suivant mon humeur. Aujourd'hui une danse peut produire un tout autre effet que demain, quoiqu'elle reste soumise au même rythme. Toujours elle naît de l'harmonie des lignes mouvantes, des attitudes changeantes. *Je danse avec mon corps, et non pas seulement avec mes jambes. Mon corps dévoilé met à nu mon âme*". D'après cette définition, la danse n'a pas seulement un dessein esthétique et artistique, elle a encore un but éthique. Elle permet au grand public de jouir purement du spectacle de la beauté féminine, tandis que le retroussé et l'amorce au maillot des danseuses ordinaires sont une espèce de raffinement qui éveille les plus bas instincts.

„N'est-il pas triste de penser que dans l'art de la danse, les pieds seuls étaient chargés d'exprimer les sentiments de tout le corps? Le rythme de l'esprit se communique au corps qui enregistre ses mouvements avec une telle exactitude qu'on croirait lire un graphique de nos passions sur un papier. Nos états d'âme y sont rendus visibles et comme dessinés. On dit que le visage est le miroir de l'âme. Je pense que le corps, avec sa puissance infinie d'expression, a un pouvoir au moins égal aux traits du visage". Nos générations ne connaissent pas la danse comme les peuples anciens, sans quoi elles regretteraient qu'elle soit un instrument à une seule corde.

La danse nouvelle relègue la gymnastique des ballerines au cirque. La

Digitized by Google

Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

danse de l'avenir a besoin de corps dévoilés. Ce n'est certes pas un art de quitter une chemise ni de se montrer sur la scène — mais c'est un art de mettre toute sa valeur artistique au service d'une réforme qu'on veut imposer. La réforme de la danse est une question de costume et une question de technique. Il y a encore beaucoup à faire. La danse à nu n'est qu' „un premier échelon".

Le cas et la théorie de Mlle Adorée Villany mériteraient un examen attentif.

Paris-Journal (Paris, 4 janvier 1912).

La danse et le nu.

Une danseuse à Munich, ayant dansé nue devant une assemblée d'artistes, s'est vue récemment empêchée par la police bavaroise de pratiquer son art dans le même costume devant le grand public. Mlle Adorée Villany — ainsi se nomme cette jeune femme courageuse et sans doute très belle — a protesté et les artistes munichois, ses admirateurs, ont protesté énergiquement, au nom de l'art et de la beauté, contre une interdiction que rien à leurs yeux ne justifie; mais cela, comme ils pouvaient s'y attendre, n'a servi de rien et la morale bourgeoise, une fois de plus, a triomphé.

Ce qui s'est passé sur les bords de l'Isar se passerait sur les bords de la Seine, les policiers, et aussi le public, il faut bien en convenir, n'étant encore accoutumés, sous aucune latitude, à envisager les choses du même point de vue que les artistes. Les policiers ont la mentalité du public qu'ils ont mission de défendre et de maintenir dans le droit chemin; ils ont les mêmes instincts, très bas, que la foule; ils ont les yeux fermés, comme elle, à toute beauté, et tandis qu'ils s'esclaffent chaque soir, comme elle, dans les music-halls, aux chansons et aux gesticulations graveleuses, pour ne pas dire davantage, et qu'ils prennent plaisir, comme elle, aux déshabillés suggestifs, ils ne peuvent tolérer qu'une Adorée Villany danse sans voiles; ils savent trop bien, par expérience, quels effets précis ne peut manquer de produire sur la sensibilité des masses pareil spectacle. Il ne sagit point là d'hypocrisie, mais de ceci simplement, que l'éducation esthétique du public n'est pas faite.

Son éducation morale non plus. Que, les artistes exceptés, des hommes et des femmes du vingtième siècle, ayant derrière eux des milliers d'années de culture et d'art, soient encore incapables de considérer d'un regard désintéressé un corps humain entièrement nu et d'en étudier et contempler les formes sans être dominés par une égoïste et étroite préoccupation sexuelle, si déconcertant que cela soit, cela est. Nos musées sont peuplés de nudités par lesquelles la salacité de la foule n'est nullement réveillée; comment se fait-il que l'apparition sur la scène d'une femme nue produise, en l'état actuel de nos moeurs, l'effet contraire, le même effet, d'ailleurs, sur ceux qui protestent contre cette exhibition et s'en montrent choqués que sur ceux qui y applaudissent et s'y complaisent? Mais laissons cela; le problème qu'a posé Mlle Adorée Villany est d'intérêt plus haut.

Mlle Adorée ne vise, en effet, à rien de moins qu'à une rénovation totale de l'art de la danse. Elle veut remettre en honneur, dit-elle, „les formes historiques de la danse"; elle veut affranchir la danse de toutes les conventions qui l'ont avilie et détournée de son but, qui fut et doit redevenir la manifestation de la beauté intégrale de l'être humain, donc non du seul corps,

Generated on 2025-04-19 21:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

mais du corps et de l'âme. C'est pourquoi elle ne veut danser que nue, avec tout son corps. „Je danse avec mon corps, dit-elle et non pas seulement avec mes jambes. Mon corps dévoilé met à nu mon âme."

L'art de la danse, ainsi entendu, sera avant tout, individualiste; chaque danseuse inventera, pour s'exprimer, son vocabulaire, si l'on peut dire, de gestes d'expressions, de mouvements, de rythmes se gardant bien d'avoir recours à la phraséologie surannée, à la rhétorique artificielle des entrechats et des jetés battus, des ailes de pigeon et des ronds de jambe, à la mimique „stéréotypée" qui est encore un peu partout en faveur. „L'effet de mes danses, affirme Mlle Adorée, repose sur ce fait que je les crée suivant mon humeur. Aujourd'hui, une danse peut produire un tout autre effet que demain, quoiqu'elle reste soumise au rythme. Toujours elle naît de l'harmonie des lignes mouvantes, des attitudes changeantes. Le visage seul, par suite, ne peut suffire à la traduction des sentiments, des idées, des mille mouvements de l'âme. On dit que le visage est le miroir de l'âme. Je pense que le corps, avec sa puissance infinie d'expression, a un pouvoir au moins égal aux traits du visage."

Mlle Adorée tente, on le voit, dans l'art de la danse, une révolution analogue à celle qu'ont réalisée les artistes de la Renaissance quand, s'évadant du moyen-âge „énorme et délicat" pour qui le visage seul était digne d'intérêt, ils eurent la révélation de l'art antique, ils ouvrirent leurs yeux à la beauté plastique et expressive du corps humain tout entier. Pas plus que leurs devanciers de la lumineuse Grèce, ils ne furent impudiques en redonnant, au nu la première place et quand, dans les jardins et dans les palais, ils dressèrent la nudité triomphante des dieux et des déesses et quand, dans les fêtes publiques, ils offrirent à la contemplation de la foule le corps dévoilé des beautés de leur temps, nul ne songeat à s'en choquer.

Quand à nous, nous n'avons plus assez de santé, ni physique, ni morale, nous avons trop d'hypocrisie pour en faire autant.... et nous avons inventé le déhabillé, qui est au nu de ce que la prostitution est à l'amour; nous avons le cynisme de regarder de tous nos yeux, de tous nos yeux écarquillés, des danses et des pantomimes simplement érotiques et nous poussons les hauts cris, scandalisés, à l'appartion d'une femme nue sur la scène, en nous voilant pudiquement la face de nos mains; mais entre nos doigts écartés, comme entre les branches derrière lesquelles ils se tenaient cachés, les deux vieillards contemplaient Suzanne, obsédés d'impurs désirs, lubriquement, nous nous en repaissons les regards.

Que prouve tout ceci? Que nous avons perdu le sens de la beauté et que nous avons perdu le sens de l'art. Nous avons séparé l'art de la vie, nous l'avons relégué dans les académies et les musées; c'est pouquoi notre vie est laide et vulgaire, basse et lourde à vivre. Gabriel Mourey.

La France (Paris, 26 décembre 1911).

La danseuse nue.

On a vu ici même hier que la danseuse, ***Adorée Villany,*** fut récemment poursuivie pour avoir dansé en public sans voile et que son procès ne put avoir lieu, la police n'ayant pu découvrir, parmi près de trois mille spectateurs, un seul plaignant. Cela s'est passé à Munich. Si je reviens sur cette histoire, c'est que je crois bon d'y ajouter quelques réflexions et d'appuyer

Generated on 2025-04-19 21:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

un peu sur le désaccord qu'on y voit entre la morale officielle et courante et celle qui régit les groupes les plus intelligents de la société moderne. Il y a aujourd'hui, et il y eut peut-être toujours, même sous le règne du christianisme le plus sévère, quantité de gens auxquels il est impossible de faire comprendre qu'il est salutaire et moral de contempler une statue nue, mais malsain et immoral de regarder à l'état de nature le modèle de ladite statue. De plus, ils sont absolument convaincus, quoi qu'en pensent les extraordinaires moralistes, suscités peut-être par la corporation des tailleurs et chemisiers, que l'être humain vient au monde tout nu, que le nu est donc son état de nature, qu'il ne peut apparaître dans sa vraie beauté qu'à l'état de nu, et que le spectacle de la beauté étant réconfortant, il n'est rien de meilleur pour l'homme que la vue de soi-même à l'état de perfection, car je consens sans peine à ce qu'on ne dévoile que le nu parfait ou qui donne l'illusion du parfait. On comprenait encore cela il y a trois ou quatre siècles et, dans les fêtes solennelles, les magistrats commandaient aux plus belles femmes de bonne volonté de se montrer nues au peuple. Cela est rapporté, par exemple, dans le récit de l'entrée de Charles-Quint à Anvers. A la même époque il n'y avait pas encore à Paris de grandes fêtes sans l'exhibition de belles filles nues. Le moyen âge, qui est, à bien des points de vue, spectacles, jeux, bains publics, le continuateur des moeurs antiques, ne professait nullement l'horreur du nu, et les hommes n'avaient pas encore l'hypocrisie de protester contre un spectacle que presque tous désirent dans leur coeur. Mais que les pudibonds le sachent bien, les moeurs à ce sujet sont en train de revenir aux vieux usages. A elle seule, l'anecdote de Munich le prouverait. Il y en eut de pareilles chez nous.

Remy de Gourmont.

Le Radical (Paris, 14 décembre 1911).

La danse libre

Il n'y a pas que les princesses royales qui aspirent à la liberté complète. Les reines de la danse rêvent, elles aussi, d'émancipation. N'avons-nous pas eu le théâtre libre? Au tour de la danse libre maintenant. Le vieux temple de Terpsichore retentit des clameurs revendicatrices de nos plus illustres ballerines. Il ne suffit plus à celles-ci de danser et de plaire. Elles entendent plaire à leur façon, à leur goût, selon des formules esthétiques de leur choix. Elles lèvent l'étendard de la révolte contre le tutu trop longtemps triomphant et réclament, au nom de l'art et de la beauté, le droit d'enlever des voiles que leur impose encore une pudeur désuète.

Mlle Adorée Villany, qui s'attire les foudres des pudibondes autorités bavaroises, mais qui, en revanche, séduit tous les artistes, peintres, poètes, sculpteurs, musiciens, groupés autour d'elle pour défendre la danse libre. Je me reprocherais de blesser la chasteté de mes lectrices et l'austérité de mes lecteurs, mais j'avouerai mon faible pour ces *femmes hardies et belles,* aux formes pures et aux nobles attitudes, qui veulent, pour rénover leur art, remonter aux temps très anciens où la danse faisait partie des rites religieux.

Si tous les spectateurs avaient l'esprit élevé, le goût sûr et des moeurs louables, la question ne se poserait même pas. Mais il n'en est pas ainsi. Un public de salle de spectacle est composé d'éléments très divers. Il y a ceux qui comprennent trop et ceux qui ne comprennent pas. Il y a des gens grossiers, des gens sadiques, des gens hypocrites. Autant de variétés de

Generated on 2025-04-19 21:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

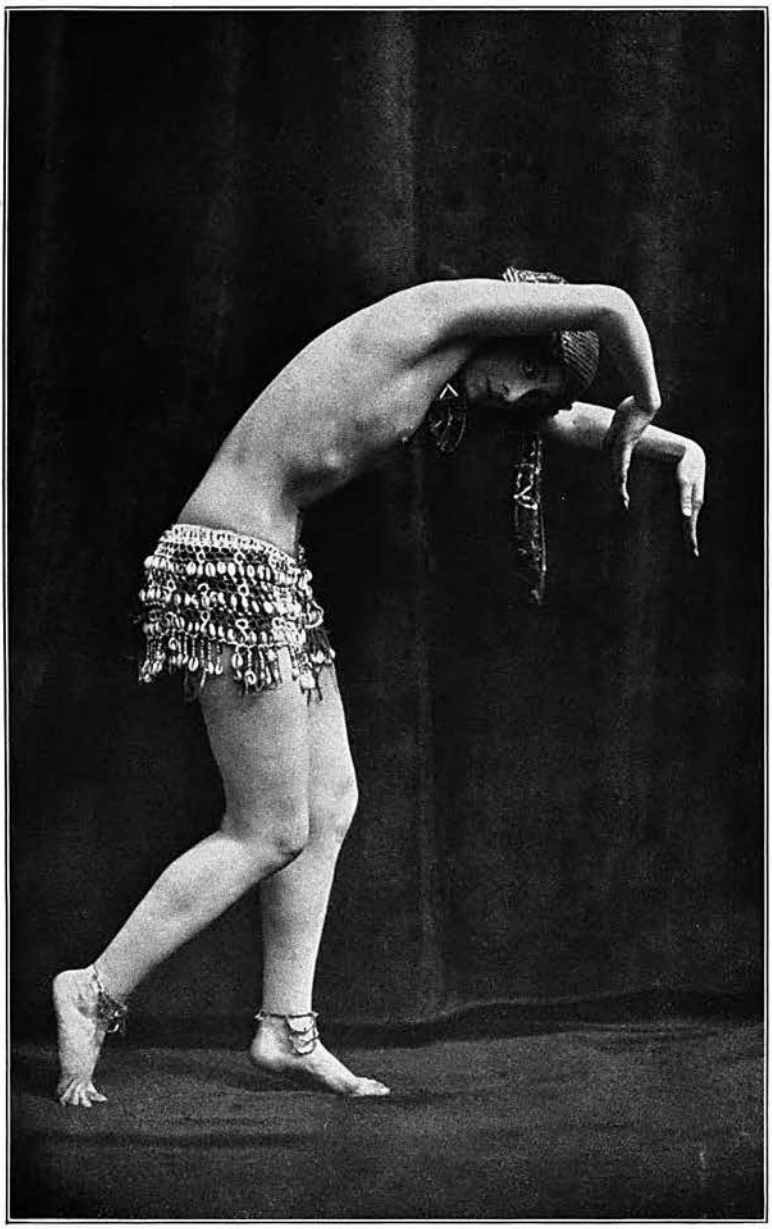

La danse d'Apis.

Generated on 2025-04-19 21:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265483
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

bipèdes humains devant qui la danse libre deviendrait incontinent la danse libertine. Pour me résumer, je crois très sincèrement que Adorée Villany est dans la vérité, mais qu'elle est aussi en avance sur leur temps, et j'ai grand'peur que, d'une manière ou de l'autre, elle a à se repentir d'avoir eu trop tôt raison.

Roger Bontemps.

Le Rappel (Paris, 2 janvier 1912).

Danse et danseuses.

La danse et les danseuses font beaucoup parler d'elles. A cette époque de conflits internationaux, la danse, quelqu'étonnant que cela paraisse, est un sujet qui repose. On en discourt, d'ailleurs, avec gravité, et on a raison. La danse, comme tous les arts, a son importance dans la formation intellectuelle et morale des peuples.

Une nation qui ne serait pas prête à entrer dans la danse serait une nation perdue. Tenons-nous sur nos pointes.

Mais ce n'est pas pour nous livrer à de légers propos que nous abordons au vol ce sujet ailé. Nous voudrions, nous aussi, engager notre plume dans la controverse, dont la danse est l'objet.

Le débat, contradictoire, s'est élevé, voici quelques années déjà, à propos d'Isadora Duncan, qui a prétendu nous ramener aux sources originelles d'un art dénaturé par la complication des exercices pédestres. Il s'est poursuivi quand la troupe récidiviste des Russes s'est installée triomphante sur la scène de notre Académie nationale de musique et de danse. Il vient de s'aggraver et s'internationaliser par le „scandale" de Munich, où une artiste, au nom évocateur, *Mlle Adorée Villany,* a osé danser sans voiles.

La police allemande, qui n'entend rien à la danse, a voulu poursuivre „l'impudique" artiste, mais il ne s'est pas trouvé un seul spectateur pour déposer une plainte. Braves Munichois, comme je les comprends! Et, forte de l'appui populaire, la danseuse Adorée a bravé la police en même temps que la pudeur officielle. Elle a publié dans un journal respectable et respecté un manifeste où elle dévoile, après la lettre, les secrets de son art et, où au nom des droits imprescriptibles de la beauté, elle magnifie le Nu moralisateur.

Mlle Adorée Villany ne se perd pas en d'interminables réminiscences historiques. Elle invoque néanmoins les formes hiératiques des Egyptiennes, qu'on admire sur les peintures murales des hypogées. Elle célèbre les Grecques altières, dont la démarche embellissait de son charme onduleux la physionomie des antiques cités. Elle aurait pu rappeler le Moyen-Age lui-même, qui avait gardé la foi en la vertu moralisatrice de la Beauté féminine. Au sacre de Charles-Quint, les plus belles femmes ne furent-elles pas invitées à se dévêtir devant le peuple assemblé?

Mais *Mlle Adorée Villany* adopta, pour sa défense et sa démonstration, une meilleure méthode. Elle compara le présent avec le passé, et prit l'offensive contre la danseuse moderne, interprète décadente d'un art corrompu. Et, vraiment, sa thèse nous apparaît triomphante comme la vérité dont elle emprunte la parure. *Mlle Adorée Villany* affirme que nos „premiers sujets" se donnent énormement de mal pour ne rien exprimer ou pas grand'chose.

Elle a raison. La danse, telle qu'on la comprend dans les théâtres impériaux, royaux ou nationaux de Berlin, de Vienne, de Londres, de Milan, de Paris, est un art inexpressif. A proprement parler, ce n'est pas un art, c'est

Generated on 2025-04-19 21:11 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

une sorte de science, de métier difficile. Regardez nos ballets, vous serez pénétrés d'admiration pour la virtuosité de nos „étoiles", vous ne serez pas émus, et si vous comprenez la pantomime qui les accompagne, vous ne saisirez rien à la chorégraphie. Les maîtres de ballet n'attendent le succès que de la complication des „pas", de l'enchevêtrement des „figures": ils font de la géométrie pédestre ou des salutations de cirque; ils ont perdu l'objectif de leur art, qui est de traduire des sentiments et des idées. Le public reste froid, et il ne peut en être autrement, puisqu'on ne lui dit rien. Il y a encore en France des hommes qui s'intéressent aux danseuses, il n'en est plus qui aiment la danse. Baudelaire a magnifiquement exprimé son dédain pour les contorsions quand il écrivit:

Je hais le mouvement qui déplace la ligne
Et jamais je ne pleure et jamais je ne ris.

La seule beauté serait donc incluse dans la ligne immuable et regide de la statue ou dans celle de l'être humain au repos.

Mais les manifestations de la vie sont belles, aussi, à la condition d'assujettir les mouvements du corps aux règles éternelles de l'harmonie. Et voilà précisément l'objet de la danse, art de la ligne mouvante. Traduire des idées et des sentiments avec l'arrangement gracieux et noble des formes du corps, éclairé par la lueur du regard et le reflet du sourire, n'est-ce pas une tâche digne de séduire les plus géniales artistes? Il y a toute l'éloquence d'un discours dans cette formule de *Mlle Adorée Villany:* „Je danse avec mon corps, et non pas seulement avec mes jambes. Mon corps dévoilé met à nu mon âme."

Je danse avec mon corps... Nous ne saurions trop recommander cette affirmation de principe à nos ballerines modernes qui elles, se bornent à „tricoter" des jambes, le corps coupé en deux par l'affreux „tutu" et le visage hébété par un sourire conventionnel, „le sourire de la danseuse". De la grâce, cela, de la beauté, jamais de la vie!

Et d'ailleurs le public, malgré la déformation de son goût, ne s'y trompe pas. Il préfère l'art brutal et grossier des danseurs russes à la science raffinée de nos danseurs et de nos ballerines, parce qu'au moins il exprime quelque chose. L'âme de ce peuple attardé est sans doute grossière, mais elle se traduit dans ses danses populaires, acclamées par nos snobinettes.

Encourageons les efforts des Isadora Duncan, des *Adorée Villany*. Elles nous ramèneront aux origines de cet art vieux comme le monde, elles contribueront à rétablir dans notre société le culte de la beauté plastique, de ses lignes harmonieusement changeantes. Et ne craignons pas de leur accorder le nu qu'elles réclament et qui n'est pas le nu bestial et partiel des cafés-concerts. Il n'y a pas de rapports entre les vêtements et la saine morale. Notre société, emprisonée dans les préjugés du christianisme, tend à briser la gaîne qui l'étouffe. Revenons à la civilisation grecque.

La *Victoire de Samothrace,* la *Vénus de Milo* ont élevé plus d'âmes que les prédications des évangélistes. Bastion.

Le Temps (Paris, 24 décembre 1911).

Une chronique du *Temps* a raconté que la police de Munich avait interdit les représentations de la „danseuse sans voile" *Adorée Villany* et qu'elle avait fait fermer le théâtre où l'artiste se faisait applaudir par l'élite du

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

public intellectuel et artistique de la capitale bavaroise. De plus, un procès devait être intenté à *Mlle Villany* et à son impresario pour outrages aux moeurs, en dépit des protestations de peintres, sculpteurs, littérateurs et professeurs, dont l'un s'indignait que l'autorité *„osât défendre la vue d'un chef-d'oeuvre de Dieu"*.

Or la police n'a pas pu découvrir, parmi les 2,700 personnes qui remplissaient la salle, un seul spectateur disposé à porter plainte contre Mlle Villany, et elle se voit obligée de ne pas donner suite à son procès.

L'Intransigeant (Paris, 25 décembre 1911).

Munich n'est pas encore dépourvu de gens de goût.

Une jeune danseuse, *Mlle Adorée Villany, s'était* exhibée dans le plus simple appareil devant l'élite du public artistique de la capitale bavaroise. La police voulut poursuivre l'artiste pour outrages aux moeurs. Ce fut un *tolle* général parmi les peintres, sculpteurs, littérateurs, professeurs qui avaient assisté à cette représentation. Tous s'accordaient sur la chasteté parfaite de l'art de *Mlle Villany*.

Tant et si bien que parmi les *deux mille cinq cents* spectateurs la police ne put découvrir le plaignant nécessaire à son action et se terra, penaude.

Or, il y avait des *femmes* dans l'assistance... *Bel exemple de solidarité!* Qu'en pense *M. Bérenger*.

Les Nouvelles (Paris, 26 décembre 1911).

Le droit à la beauté.

A Munich, la police avait interdit les représentations d'une artiste chorégraphique, *Mlle Adorée Villany*, et elle avait même fait fermer les portes du théâtre où se pressait chaque soir une foule enthousiaste. Mais cette mesure administrative ne pouvait être maintenue qu'autant que la danseuse Adorée eût été convaincue d'outrage aux moeurs et déférée devant les tribunaux correctionnels. Or, parmi les milliers de spectateurs qui assistèrent aux danses sans voile, il ne se trouva pas un plaignant, bien mieux, pas un témoin pour déposer contre la jolie ballerine. Au contraire, l'élite de la population intellectuelle, les professeurs, les littérateurs, les artistes, les peintres, les sculpteurs firent entendre une virulente protestation contre l'autorité qui prétendait interdire la vue „d'un chef-d'oeuvre de Dieu".

De procès, il n'en est donc plus question, naturellement; quant aux représentations, il est fortement question de les reprendre.

Les choses se passent ainsi dans la capitale bavaroise. Suivant de fortes présomptions, il n'en serait pas de même à Paris, à moins que notre préfet de police ne fût soudain touché de la grâce divine à la vue du „chef-d'oeuvre de Dieu".

L'Officiel des Théâtres (Paris, 8 janvier 1912)

„N'te promène donc pas toute nue!" s'est écriée la police munichoise à *Mlle Villany*, parce que la gente ballerine avait osé dévêtir sa nudité. Je gage que cette interdiction n'a été formulée surtout que parce que les Gretchen bavaroises ont été jalouses de la plastique de la danseuse. Ne pouvant montrer

Generated on 2025-04-19 21:11 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265483
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

des formes aussi exquises que l'artiste, elles ont voulu éviter une comparaison qui leur eût été préjudiciable. Pour les hommes, ils ont pu témoigner un même ostracisme, mais pour un tout autre motif. On sait que le sexe dit fort est naturellement vicieux. Une femme toute nue n'exaspère pas leur désir. Aujourd'hui Phryné serait condamnée au maximum. Ce qu'il faut aux modernes Athéniens, de Munich ou d'ailleurs, c'est l'attrait du mystère, le piment de l'inconnu. Ils préfèrent préjuger que juger. Voilà pourquoi ils goûtent si fort les joies de nos ballets anachroniques, et le tutu suranné. Il y a dans leur raisonnement du vice et de l'égoisme aussi. Une femme nue l'est pour tout le monde, tandis qu'une femme enveloppée de taffetas peut être déshabillée au gré de l'imagination de chacun.

Et l'Art me direz-vous? L'art, est-ce que les amateurs de ballet s'en sont jamais souciés? Ils vont au spectacle pour se rincer l'oeil. Aussi le ballet, à part quelques exceptions près, est-il d'ordinaire une oeuvre médiocre, banale comme livret; sur une trame, ténue comme la toile de l'araignée, le compositeur a dû broder une musique langoureuse et amollissante. Le ballet est avant tout une exposition de jambes, où, comme l'écrit *Mlle Villany*, on se donne beaucoup de mal pour exprimer bien peu de chose. Une dizaine de formules sont ressassées à plaisir, et c'est tout. Nous savons nous contenter de peu.

Les races primitives, beaucoup moins prudes que les modernes, mais non plus dévergondées, voulaient que la danse fût autre chose: une évocation de la beauté, le triomphe de la ligne.

Nos ballerines, de par le formulaire qui leur est imposé, demeurent des êtres conventionnels. La danseuse antique, qu'elle fût de Tanagra, d'Héliopolis ou de Babylone, en rejetant ses voiles „mettait à nu son âme". Il serait grand temps de revenir à une conception plus saine de l'Art. Antoine s'est aperçu, un beau jour, que notre mise en scène était ridicule. Avec courage, il a foncé sur la routine. Pourquoi n'en serait-il pas de même de la danse! Un bon vent, une louable ambition anime les Isadora Duncan, les Villany. Saluons ce renouveau, et favorisons-le. Le tutu est un ustensile de cotillon très vieux jeu. Dépouillons-le. Portons sur la scène la Vérité, mais une vérité ennoblie par le prestige de l'Art, et il ne manquera pas de se rencontrer des poètes, des musiciens pour illustrer cette conversion, et laisser aux générations futures le sens de l'harmonie et de la grâce, que nous sommes en train de perdre à tout jamais. A.-P. de Lannoy.

Gil Blas (Paris, 10 mars 1912).

Adorée, ou „Le scandale de Munich".

Munich est, dans l'empire allemand, une sorte d'Athènes; les artistes y sont nombreux, les rapins plus encore. Les habitants de cette ville charmante aiment la bière et la musique. Ils sont volontiers idéalistes et détestent les affaires et le „step lively" des Américains. Ces bavarois sont contemplatifs et ils ont les digestions lentes et heureuses. Au demeurant, comme dit, je crois, Villon, les meilleurs fils du monde.

Et cependant ces gens paisibles viennent de s'agiter et fort. Pour qui? Pour une danseuse. Eh quoi, une danseuse? Parfaitement. Il est vrai que cette danseuse n'était pas une ballerine ordinaire; elle ne dansait pas en tutu et en chausson.

Generated on 2025-04-19 21:11 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Generated on 2025-04-19 21:11 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google

Digitized by Google

La danse d'Apis.

Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Mlle Adorée Villany avait dansé nue, ou presque nue, sur un théâtre de Munich. Elle avait eu un succès fou, car elle danse très bien et car elle est bien faite. Mais la morale munichoise veillait. Car si Munich est une ville d'art, c'est aussi une des forteresses du parti catholique d'Allemagne, et c'est le siége d'un archevêché. Contraste étrange de ce catholicisme étroit et de ce paganisme un peu large que l'on note dans la capitale bavaroise. Les danses de la jeune Adorée furent décrites à Monseigneur qui, avec une pudeur toute archiépiscopole, interdit aux fidèles l'accès du théâtre où la belle enfant montrait ses jambes et même un peut davantage. Naturellement, le lendemain de cette interdiction, on fit le grand maximum. Bref, la police crut devoir s'en mêler. Elle fit une enquête qui aboutit à une mise en accusation de la danseuse, et le procès s'est déroulé hier devant le tribunal des échevins de Munich et d'après les comptes rendus publiés ici il a dû être extrêmement amusant.

A la vérité, la question n'était pas de savoir si la danseuse avait ou non montré un centimètre de chair de trop et si, dans l'entendement que la police a de ces choses, une jambe nue est une chose montrable et une cuisse est une chose qui se doit cacher. Sans jeu de mot équivoque, la question est plus haut! C'est simplement la question, vieille de quelques siècles, du nu dans l'art. Le nu est chaste, disent les uns. Le nu est odieux, disent les autres, et vous vous rappelez que Tartufe lui-même tendit son mouchoir à Dorine, trop décolletée selon lui. Le tribunal des échevins a donc fait comparaître devant lui quelques techniciens, quelques experts, non pas en déshabillages, mais en matières d'art plastique. C'était le meilleur moyen d'éclairer sa religion, qui en avait grand besoin. Le célèbre portraitiste *Fritz von Kaulbach* témoigna que, *Adorée Villany* était la danseuse la plus chaste du monde et que ses danses avaient un caractère artistique indéniable. „Ce n'est pas le maillot, s'est écrié le peintre, qui suffit à sauvegarder la décence et j'ai vu des danseuses en maillot qui m'ont révolté, alors qu'Adorée, qui n'en porte pas, m'a plu infiniment." On entendit encore, sur ce chapitre, un docteur en médecine, un savant, un étudiant et enfin le président de l'Association des artistes de Munich, le docteur Hans von *Petersen,* qui dit nettement que les représentations d'*Adorée Villany* avaient un caractère nettement élevé et sain. De leur côté, les policiers, avec leur parfaite entente des choses ressortissant à l'art, déclarèrent que les danses nues les avaient révoltés dans leur pudeur délicate de bons paroissiens. Les échevins furent d'abord un peu embarassés. Mais *Adorée Villany* parut. Et sans doute de peur que la charmante artiste ne renouvelât à leurs yeux scabinaux le geste de Phryné, ils l'acquittèrent promptement. De cette façon, ils mirent d'accord les artistes sans préjugés et les policiers sans libertinage.

Une jurisprudence me paraît donc établie en Allemagne. Une artiste, si elle est une vraie artiste, peut danser nue ou vêtue aussi courtement que possible. Mais une femme qui ne serait pas absolument une artiste, qui voudrait en faire autant et dont le travail serait simplement un travail d'exhibition, serait emprisonnée sans délai. Le malheur, ou le bonheur, c'est qu'il est malaisé de discerner où l'art s'arrête et où la pornographie commence. Voilà une délimitation qui repose sur notre conception particulière du beau et du laid, de la convenance et de l'obscènité. Bien malin qui saura délimiter la longueur d'un tutu ou d'une jupe!

Generated on 2025-04-19 21:11 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le Droit (Paris, 12 mars 1912).

BERLIN. — Le Tribunal de Munich a *acquitté* la danseuse *Adorée Villany,* poursuivie pour avoir dansée toute nue sur la scène d'un théâtre de Munich. On se souvient que les artistes de Munich avaient adressé au Tribunal une lettre protestant du caractère hautement artistique des danses de Mlle Villany.

Les Débuts à Paris.

L'Aéro (Paris, 23 février 1913).

Adorée Villany.

Adorée Villany, joli nom, célèbre également par la publicité scandaleuse que lui a faite la police allemande pour s'être montrée nue sur une scène.

Nous avons eu, hier, le plaisir de voir, à la Comédie-Royale. Mlle Adorée Villany et c'est donc seulement hier que nous avons pu constater combien la police du kaiser avait eu tort de sévir. Rien de moins scandaleux, en effet, que les danses nues ou voilées de Mlle Villany qui sont des reconstitutions animées de toutes les attitudes que les princes du ciseau ont fixées dans le marbre; visions rapides, certes, car c'est en dansant que l'artiste fait défiler devant nos yeux cette suite de chefs-d'oeuvre.

Nous avons, notamment, beaucoup goûté, des danses derrière un écran, projetant les profils variés et harmonieux de Mlle Villany.

Combien nous comprenons que des Gretchen aient été outragées. Mais nous ne doutons pas que les Françaises, reconnaîtront toute la beauté du spectacle que nous offre Mlle Villany, car il en est dont la perfection des lignes est comparable.

L'Aéro (Paris, 24 février 1913).

Nous affirmions l'autre jour que *Mlle Adorée Villany* fait en dansant nue oeuvre d'art, sinon oeuvre pie, et que les Germains eurent tort qui s'émurent de sa chorégraphie dénuée de laides intentions.

M. Lepine ne fut pas de notre avis. Il lui fait sait hier dresser procès-verbal pour infraction à l'article 330 du Code Pénal.

O Police, que ne vas-tu, tel l'Amour, un bandeau sur les yeux. Tu ficherais la paix à tant de gens qui ne méritent pas les colères.

Gil Blas (Paris, 25 février 1913).

La danseuse nue.

Elle dansa mais déplut à la police. A Munich où elle s'exhiba, on admira fort son costume qui consiste à n'en avoir point et son triomphe bavarois contenta. *M. Rémy de Gourmont,* père d'Antiphilos, le satyre ami des nymphes.

A Paris, M. Lépine a poursuivi... Mais il reste à la danseuse *le fleuron d'une estampille quasi officielle.* Car *M. Jules Claretie* qu'accompagnait, *fidus Achates, M. Prud'hon,* assistait, en un confortable fauteuil d'orchestre, à ses charmants ébats, renouvelés des Grecs, tout comme le bon jeu de l'oie.

Generated on 2025-04-19 20:56 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433009726403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Generated on 2025-04-19 20:56 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google

Digitized by Google

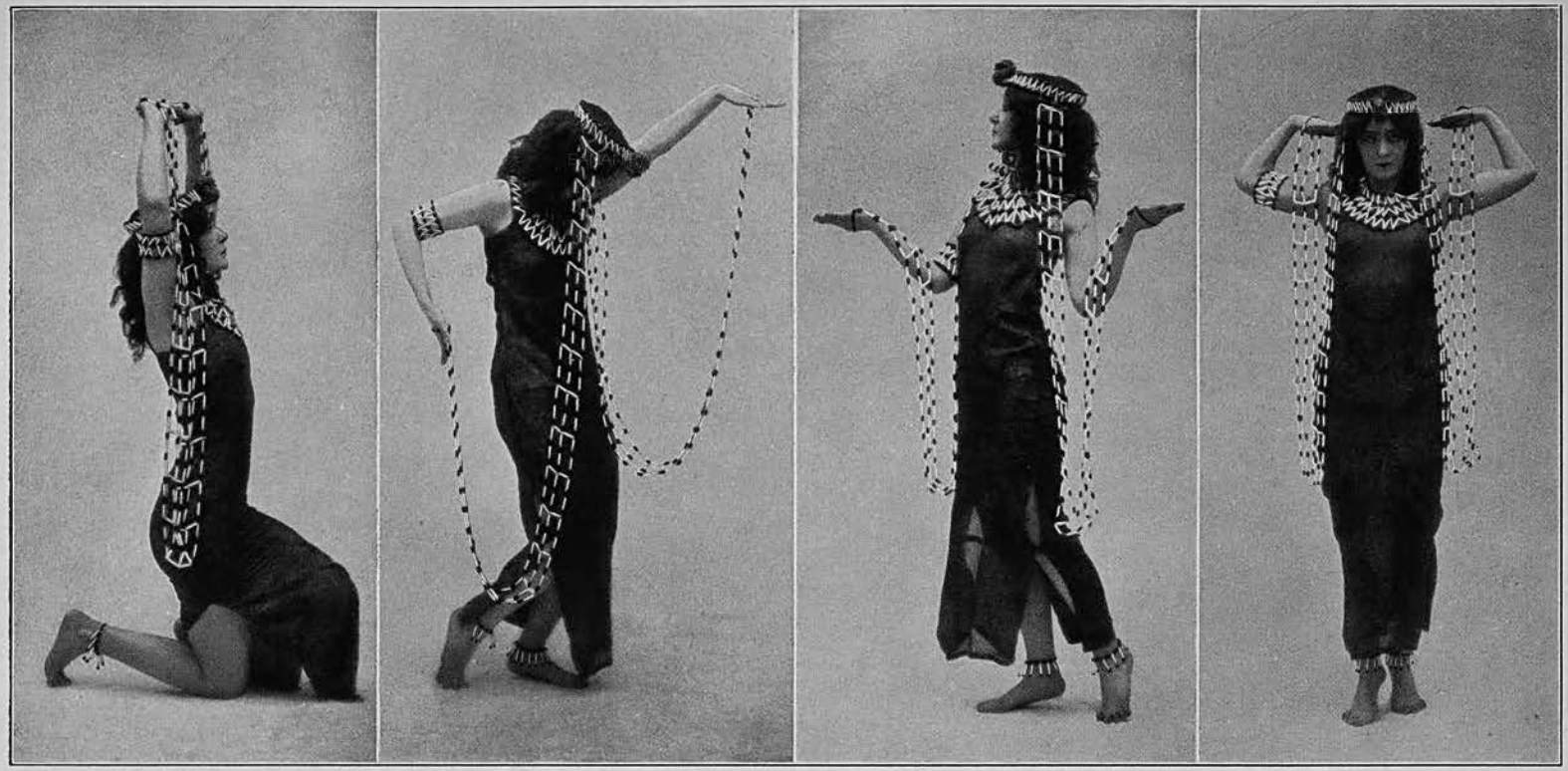

Danse égyptienne.

Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Generated on 2021-10-20 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403

L'Humanité (Paris, 25 février 1913).

Parce qu'elle dansait nue!

Une jeune artiste chorégraphique, *Mlle Adorée Villany,* avait dansé sans le moindre voile, sur diverses scènes de Munich. Les spectateurs ne s'en montrèrent pas choqués et lorsque la police voulut dresser procès-verbal à la jeune femme, deux mille cinq cents munichois se refusèrent à formuler la moindre plainte.

M. Lépine est, à lui seul, plus pudibond que ces 2.500 Germains.

Mlle Villany, croyant que Paris ne pouvait se montrer moins tolérant que Munich, s'exhibait deux jours de suite dans un théâtre, rue Caumartin. Elle oubliait que le père La Pudeur avait de bons yeux et de bons rapports avec la police.

Le préfet, averti par *M. Bérenger,* s'en fut rue Caumartin. Il sortit de sa poche une paire de jumelles, un exemplaire du Code pénal et, suivant les mesures indiquées dans l'article 330, habilla la danseuse d'un beau petit papier timbré couleur de procès-verbal.

Paris-Midi (Paris, 26 février 1913).

L'art et la vertu.

Plaidoyer de la danseuse nue.

Chez Mlle Villany.

On sait que *Mlle Adorée Villany* est poursuivie par la préfecture de police pour avoir dansé nue sur la scène de la Comédie Royale.

Nous nous sommes présenté chez la charmante artiste et lui avons demandé quelle est sa conception personnelle de la danse idéale:

— La danse, nous a-t-elle répondu, c'est le triomphe du corps humain, c'est la physiologie de la psychologie. Il ne faut pas la dénaturer, alourdir le corps, le mettre dans une gaîne. L'art est libre; tout ce qui entrave ses élans, ses transports, met obstacle à la réalisation parfaite des conceptions des vraies artistes chorégraphiques.

Quoi qu'on en ait dit, quelles que soient les poursuites dont elle est l'objet, Terpsychore est chaste; malheureusement, il y a des vicieux, des libidineux qui voient dans le geste le plus noble, le plus pur, une exhibition lascive.

„Ainsi raisonne la police. Je croyais qu'à Paris, la capitale du monde, le char du progrès, de l'émancipation de l'art, on accueillait avec impartialité et bienveillance, tous les essais artistiques. Je pensais que les véritables efforts y trouvaient un appui au moins moral. Je ne veux pas m'être trompée, je suis Française d'origine, me traitera-t-on aussi sévèrement que l'a fait la justice prussienne? Ce n'est pas possible.

„J'ai été convoquée hier soir à la préfecture de police. J'ai été reçue par M. Yves Durand. Il s'est montré très aimable envers moi; je m'y attendais d'ailleurs, car on n'a absolument rien à me reprocher.

„Si l'on veut me juger, me condamner qu'on me traduise devant un tribunal dont Rodin sera président.

„Paris m'a ouvert ses portes, je ne les ai pas forcées, j'y suis, j'y reste pour exercer mon art. J'ai reçu de nombreuses invitations. La semaine prochaine, je danserai dans un grand théâtre de Paris et à bureaux ouverts.

Generated on 2025-04-19 20:56 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Ainsi, la police trouvera plus facilement un plaignant. M. Lépine m'a fait dresser un procès-verbal, mais je n'ai aucun accusateur. Par contre j'ai le plus brillant, le plus éloquent des avocats, *l'art.*

„Je veux bien admettre nous dit en terminant *Mlle Villany* que le corps absolument nu d'une danseuse soit pendant quelques secondes l'objectif de toutes les lorgnettes, c'est entendu mais après, l'esprit est obligé de s'arrêter à la danse elle-même qui seule l'intéresse, tandis que le maillot est une espèce de raffinement qui suscite les curiosités malsaines et réveille les plus bas instincts. Que les danseuses modernes, instruments à une seule corde, puisque seule leur physionomie s'anime, aillent pirouetter au cirque! je ne suis pas de celles-là, et quand je quitte ma chemise pour entrer en scène, que l'on sache bien que c'est pour mettre mon âme à nu."

La France Islamique (Paris, 6 mars 1913).

Tracasseries policières.

Nous apprenons avec stupéfaction les tracasseries policières dont vient d'être victime *Mlle Villany,* dont nous avons parlé à la fin de notre dernier feuilleton théâtral. Dans son jeu si plein de charme et de réserve, rien à notre avis ne justifiait cette mesure de rigueur, et certainement tous nos amis d'Orient, tous ceux qui apprécient la mimique des danses arabes et persanes, *s'associeraient à notre protestation* s'ils avaient pu avec nous admirer le talent puissant d'expression dramatique que Mlle Villany déploya dans ses reconstitutions de danse des Pharaons, de danses judaïque, babylonienne et assyrienne. Quand on considère que depuis 1905 cette jeune réformatrice de l'art chorégraphique put faire admirer son talent en Belgique, en Hollande, à Saint-Pétersbourg, à Vienne, à Prague, à Genève et à Zurich — et là en plein théâtre de la nature, devant des milliers de spectateurs — et que l'on envisage l'accueil que lui réservait la Ville-Lumière... nous avons quelque droit, je pense, de n'être pas très fiers de notre hospitalité et de notre éclectisme national!

Maurice du Bos.

La Cité (Paris, 3 mars 1913).

Pour la défense de l'art

Une jeune danseuse, *Mlle Adorée Villany* ayant donné à Munich des reconstitutions de danses antiques, s'était vue appréhendée par la police de ce pays. Mais les artistes, leur président en tête, protestèrent avec une telle énergie qu'il fallut bon gré mal gré la relâcher. Après avoir dansé dans différentes villes d'Allemagne elle vint à Paris, et les journaux de cette époque firent force gorges chaudes sur la pudibonderie de l'administration allemande.

Hélas! la pauvre se faisait bien des illusions! Après deux représentations données *sur invitations,* notre administration policière brandit sur la tête de l'infortunée le fameux article 330! Et cela au nom de la morale!!! La morale! Que reproche-t-on à Mlle Villany? Elle danse sans maillot et... sans voile. Pour ma part je n'y vois aucun mal, bien au contraire. Et je préfère de beaucoup ses danses très artistiques aux exhibitions de troupeaux de femmes savamment deshabillées que nous montrent tous les soirs les directeurs de music-halls, et dont les gestes équivoques, malpropres et obscènes tiennent plus des établissements tolérés que de tout autre chose.

Generated on 2025-04-19 20:56 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

M. Lépine est je le sais un homme d'esprit. Qu'il ne prive pas les artistes et les gens de goût d'un spectacle qui, je l'affirme, n'a rien que de très sain et de très honnête.

Que l'on n'ait aucune crainte, les amateurs de petits spectacles grivois n'y mettront jamais les pieds; ils n'y trouveraient pas leur compte.

C'est un état d'esprit que semble généralement ignorer la censure de notre préfet de police.

Je proteste au nom de l'art si mal compris et ... de la liberté dont on fait si bon marché.

C. Alaphilippe,
statuaire, grand-prix de Rome.

Paris-Midi (Paris, 28 février 1913).

Une artiste originale.

Mlle Adorée Villany, contre qui M. Lépine a fait dresser procès-verbal, danse nue, toute nue. Mais cette charmante danseuse a des idées réellement plus exentriques encore sur le monde et les choses. Elle aime d'abord tout ce qui lui fait peur; elle cherche constamment des émotions nouvelles; disposant par exsmple dans son appartement des objets, des tentures qui vus dans la pénombre, représentent pour elle des êtres fantasmagoriques.

De temps en temps, elle a envie de mourir. Elle se laisse tomber comme une masse et prétend qu'elle ressent une émotion suave. Il lui arrive de s'évanouir réellement dans cet exercice, c'est alors qu'elle goûte dans toute sa plénitude la plus enivrante jouissance.

Mlle Villany passe sa journée chez elle à lire et à écrire. Elle est toujours blottie dans un coin de son salon.

Elle a déjà écrit trois romans elle en prépare un quatrième.

Mlle Villany a une vingtaine de fiancés; elle se mariera quand tous ces soupirants représenteront „un homme parfait". En effet, Mlle Villany n'aime que les yeux de celui-ci, la bouche de celui-là, etc. Il manque deux hommes encore pour que son idéal soit réalisé. Un qui aurait une fière démarche et un autre dont les cheveux seraient suffisamment longs pour que son corps s'en habillât.

Mlle Adorée Villany se mariera avec un Français. Comme Mlle Villany est riche, elle ne demandera à son époux que son nom.

Le soir même du mariage elle le priera de rentrer dans ses appartements, car l'artiste veut rester pure comme son art.

Mlle Villany louera un théâtre, elle dépensera des centaines de mille francs s'il le faut pour faire école, mais elle réussira au prix de sa liberté et de sa vie même.

Mlle Villany écrit sur papier à lettres noir avec de l'encre blanche!

C'est un type...

Commoedia (Paris, 5 mars 1913).

La danseuse est aussi romancière.

Cette jeune danseuse qui se vit dresser procès-verbal la semaine dernière pour avoir dansé nue sur la scène d'un théâtre à côté, n'est pas une artiste banale. Elle écrit actuellement un roman.

Et savez-vous la nature du papier et de l'encre qu'elle emploie? La papier est noir et l'encre ... blanche.

Generated on 2025-04-19 20:56 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

La jeune danseuse est à Paris pour se marier, mais elle entend, paraît-il, rester pure comme l'art qu'elle a voulu magnifier dans sa nudité et son mari ne sera qu'un mari . . . honoraire.

Elle a également l'intention de louer un théâtre où naturellement elle dansera pour tâcher d'imposer ses conceptions de la danse moderne, et elle espère bien alors ne plus être troublée dans les manifestations de son art.

Mais là ne s'arrête pas l'originalité de la danseuse. Elle aime, paraît-il, les émotions violantes et son appartement est divisé de telle façon que des tentures, des objects représentent pour elle, vus d'une certaine manière, des êtres fantastiques.

Si la jeune danseuse loue un théâtre, elle ne manquera pas d'avoir au moins le succès . . . de la curiosité.

Mais, voilà, la laissera-t-on danser dans le plus simple des appareils?

A l'Instruction.

Le Journal (Paris, 8 mars 1913).

La danseuse nue.

Le parquet vient d'ouvrir des poursuites contre *Mlle Adorée Villany,* jeune danseuse qui, au cours d'une séance chorégraphique donnée dans la salle de la Comédie-Royale, s'est montrée sans voile à un public composé d'artistes, d'hommes de lettres, de peintres et de sculpteurs.

Interrogée hier par M. Boucard, juge d'instruction, en présence de Me Camus, Mlle Villany a déclaré n'avoir obéi qu'à un scrupule d'art.

— J'ai, dit-elle, longuement étudié la danse telle que l'ont cultivée l'Egypte et la Grèce, telle que la pratique l'Inde. J'ai donné toute ma vie à cet art. Je crois qu'il est l'égal de la sculpture ou de la poésie. La danseuse doit, par les gestes rythmés de son corps, exprimer ses émotions, comme le poète les exprime par le vers ou le sculpteur par le marbre. Dans une pareille perspective, toute pensée impure est bannie. Phryné ou Salomé, tous les muscles de ma chair contribuaient à exprimer les sensations du personnage que je représentais. Mon corps n'était qu'un instrument, et c'était moins lui que mon âme dont j'offrais la nudité aux spectateurs.

A l'appui du caractère esthétique de ses danses, Mlle Villany a produit un grand nombre de *lettres de félicitations que lui ont adressées des artistes.*

Le juge ne l'en a pas moins inculpée l'outrage public à la pudeur, estimant que si Mlle Villany s'est souciée seulement de l'aire oeuvre d'artiste, son impunité ferait surgir des *imitatrices nombreuses* qui seraient certainement inspirées par des mobiles *moins nobles.*

Gil Blas (Paris, 8 mars 1913).

On connaît la mésaventure arrivée à Mlle Villany.

Mlle Villany a une véritable vocation pour la danse, et la passion de son art. C'est ainsi, par exemple, qu'elle a étudié les danses antiques dans l'Inde, l'Egypte et la Grèce. Or dernièrement elle est arrivée à Paris, et a loué la salle de la Comédie-Royale, rue Caumartin, pour y représenter ses danses

Generated on 2025-04-19 20:56 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Danse de l'Abeille.

Generated on 2025-04-19 20:56 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

artistiques. Le public fut sollicité par invitations parmi les artistes de toutes catégories, hommes de lettres, etc... Cependant quelques autres personnes purent, en payant, pénétrer dans la salle, où elles constatèrent que Mlle Villany était entièrement nue pour représenter Phryné et Salomé.

Le Parquet, avisé, sémut. Et finalement, tout en admettant le caractère artistique de danse de *Mlle Villany, mais pour ne point laisser créer un précédent qui pouvait être dangereux*, il se décida à poursuivre la danseuse pour outrage public à la pudeur.

Interrogée hier à ce propos par M. Boucard, en présence de Me Camus, elle a fait une véritable profession de foi. Pour elle, le corps doit servir à traduire les impressions de l'art, et c'est en faisant jouer tous les muscles que l'on peut y arriver. Il faut donc que le corps soit nu, et c'est en le cachant qu'on met de l'impudeur. „La nudité du corps, dit-elle, sert à exprimer la nudité de l'âme, et mon âme est plus nue que mon corps..."

En attendant, voici. Elle se prépare sans doute l'occasion d'un joli réqisitoire pour M. Granié, le spirituel substitut de la 9e chambre.

Paris-Midi (Paris, 9 mars 1913).

Mlle Villany sera poursuivie.

Mlle Adorée Villany, qui dansa à la Comédie-Royale, a été interrogée, en présence de Me Camus, son avocat, par M. Boucard, juge d'instruction, qui l'inculpe d'outrages à la pudeur.

Nous avons pu voir ce matin la gracieuse artiste. Voici ce qu'elle nous a dit:

„— C'est exact, je suis poursuivie et je suis beaucoup plus indignée qu'inquiète sur l'issue de ce procès. Je ne m'attendais pas à rencontrer à Paris une telle opposition dans l'exercice de mon art qu'on ose comparer à des exhibitions obscènes."

Il n'y avait d'abord pas de plaignant, mais simplement un procès-verbal du préfet de police. Aujourd'hui la dame d'un architecte du faubourg Saint-Honoré a porté plainte contre moi.

„La représentation que j'avais donnée à la Comédie-Royale était privée; il paraît que des places ont été perçues, sans invitations, au contrôle. Je ne saurais endosser une telle responsabilité. J'ai produit au juge des lettres d'artistes qui me félicitent; je demanderai à M. Rodin de m'assister, il a été très bon pour moi, ainsi que M. Jules Claretie, qui assistait à ma représentation.

Ajoutons que de *nombreux peintres et sculpteurs ont signé une liste de protestation* en faveur de Mlle Villany en qui ils reconnaissent *une véritable artiste.*

Le Radical (Paris, 8 mars 1913).

M. Boucard, juge d'instruction, convoquait hier à son cabinet une danseuse, *Mlle Adorée Villany,* qui avait poussée, en art, le culte de la vérité jusqu'à en revêtir le costume.

Il paraît que les spectateurs ne s'en plaignaient pas. Mais la préfecture de police a jugé bon d'intervenir. La question qui motivait l'inculpation est délicate. Elle a été souvent posée: „Le nu, peint ou sculpté, est-il immoral?" Non, répondent les critiques, quand il est esthétique.

L'inculpation relevée contre la danseuse nue est-elle d'ordre esthétique?

Generated on 2025-04-19 20:57 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Ou bien doit-on distinguer le nu dans la réalité de ses reproductions et idéalisations artistiques?

On reproche, en effet, à Mlle Villany, à la suite de constatations faites par un commissaire de police, à la Comédie-Royale, d'avoir exécuté, devant un public d'invités, des danses dites „antiques", où notamment Phryné et Salomé évoluaient aussi peu vêtues que si elles sortaient d'un roman de M. Pierre Louys.

„*L'art est libre,* a déclaré la danseuse. *Les vicieux seuls voient dans le noble rythme de Terpsichore une lascive exhibition.* Paris, la Ville-Lumière, ne comprendrait-elle plus les gestes d'art?

„Si l'on veut me juger, que l'on me traduise devant un tribunal dont Rodin sera président.

„Quand j'ôte ma chemise pour entrer en scène, ce n'est pas mon corps, mais mon âme, que je mets à nu."

Malgré son zèle de prosélyte, la charmante danseuse n'a pas demandé encore, *pour éclairer la conscience du tribunal, à comparaître dans le costume incriminé.*

L'Humanité (Paris, 8 mars 1913).

Un scandale à la Comédie-Royale.

Mlle Adorée Villany, remporte tous les soirs un *gros succès,* à la Comédie-Royale, rue Caumartin, dans ses danses grecques et égyptiennes.

La clientèle de la Comédie-Royale est composée d'artistes, de journalistes et de littérateurs; c'est un théâtre fermé au commun des mortels.

Quelques curieux ont cependant réussi à y pénétrer.

Ils ont vu Mlle Villany s'exhiber en costume d'Eve dans Phryné et Salomé, deux danses on ne peut plus suggestives.

Le scandale fut grand. M. Boucard, juge d'instruction, a été chargé d'entendre la danseuse et celle-ci a exposé au magistrat le but de ses exercices chorégraphiques:

„Le corps, a dit Mlle Villany, doit donner une impression d'art. La nudité du corps doit exprimer la nudité de l'âme!"

Nous ignorons si le magistrat approuve l'art de Mlle Villany, mais *pour décourager les initiatives possibles, il l'a inculpée d'outrage public à la pudeur.*

L'Opinion (Paris, 8 mars 1913).

La danseuse nue.

Chaque hiver, depuis quelques années, nous avons eu, où nous avions cru avoir, des danseuses nues; elles se vantaient.

Mlle Villany ne se vante pas; elle est nue, absolument nue et non seulement l'art — au nom duquel on exhibe tant de beautés équivoques, tant de laideurs incontestables et si rarement un beau sentiment — non seulement l'art n'y perd rien mais encore ceux que l'on nomme les „amateurs" sont déçus.

Mlle Villany ne saurait s'en plaindre. Elle s'est donnée la peine de nous annoncer sa mission; elle a très bien écrit; *elle a dansé et elle nous a conquis à sa cause. C'est une apôtre* et, comme telle, il faut se réjouir de la

Generated on 2025-04-19 21:13 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

savoir martyre: sa foi demeurera aussi forte, la terre continuera de tourner et *les ennemis de la grâce — qui sont ses ennemis* — seront confondus.

Paris, qui est la terre promise des étoiles et le refuge de certains persécutés, a possédé les désenchantées du harem; Paris possède aujourd'hui la libérée de l'empereur d'Allemagne. En novembre 1911, Mlle Villany a eu l'honneur d'être incarcérée à Munich; qu'elle se tranquillise; elle le sera probablement chez nous. Déjà la police a dit son mot.

A Munich, la liste de protestation en sa faveur était signée par des professeurs dont je ne mets pas en doute la gravité. Je ne connais ni M. Hugo von Habermann, ni M. A. von Hildebrand, ni MM. von Kaulbach, von Keller ou Ernest Liebermann — et pas plus, aussi, le docteur Max Halbe, qui s'est écrié, paraît-il, en sortant du Lustspielhaus, qu'il éprouvait, d'avoir vu Mlle Villany, une profonde reconnaissance envers le Créateur. Je me doute que ce sont gens considérables et d'une inattaquable probité. N'empêche qu'ils ont joué hardiment le rôle du prophète Daniel en déclarant que l'art de la danseuse qu'on emprisonnait était de bon aloi et parfaitement chaste.

Mlle Villany *nous a convaincu* qu'ils n'avaient pas tort; *elle a le brevet des professeurs munichois, elle doit ambitionner celui des professeurs de la Sorbonne et des membres de l'Institut. Ils ne pourront le lui refuser* et notre police se chargera de leur en procurer l'occasion.

Si jamais Mlle Villany était poursuivie, il faudrait qu'elle fît rechercher le spectateur qui, impatient et la mine éveillée, avant le lever du rideau, baillait comme une carpe au soleil dès le troisième numéro du programme; un peu après, il sommeillait en dodelinant de la tête, rêvant peut-être d'une autre Salomé, de la vraie, de celle qui cligne de l'oeil et exécute un pas hardi entre deux couplets salés. Ce Monsieur-ci, que les applaudissements ont réveillé, témoignera plus éloquemment que tout autre. Il pourra dire qu'il n'était pas accouru pour ne voir que ce que lui promettait l'affiche — une femme qui s'essaierait à interpréter des sentiments éternels à l'aide de mouvements harmonieux; s'il a du courage, il avouera que, venu pour se gaver de ce qu'on lui dispense, d'ordinaire, au café-concert, il n'a retrouvé là que la musique dont il connaissait les moindres ritournelles. Il dira que, quant au reste, on ne lui a offert que la vue d'une femme sans voile; il dira que, ne s'expliquant pas pourquoi, autour de lui, ses voisins suivaient avec attention les mouvements de ce corps qui mimait, sur la scène, tantôt la colère, tantôt la ruse, tantôt la douleur ou la joie, il dira qu'il s'est endormi en se rappelant qu'un semblable sommeil l'avait gagné un jour que, s'étant fourvoyé au Louvre, il s'était assis dans la salle des Antiques.

Et les magistrats jugeront. Gaston Chérau.

Officiel des Concerts (Paris, 20 mars 1913).

Pudibonde, Thémis poursuit une jeune danseuse qui, pour évoquer l'ombre de Salomé et de Phryné, a dansé avec, pour tout vêtement, la parure de ses charmes.

On dit cette prêtresse de Terpsichore admirablement faite. C'est de la beauté qui marche. Statue de chair, *Mlle Adorée Villany* s'enveloppe dans la magnificence des marbres antiques. Mais pourquoi danse-t-elle?

Dans la griserie du rythme et l'enchantement du geste, la danse fait vivre des impressions, précise des attitudes, traduit des sentiments; elle es

Generated on 2025-04-19 21:20 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le langage du silence et du mystère qui, mieux que la voix, dépeint les passions humaines, exalte leur noblesse ou clame leur fureur. Elle est la science de la grâce, cette sublime harmonie des lignes. La danse, comme la comprend *Mlle Villany*, c'est de la beauté qui se renouvelle.

Mlle Adorée Villany a-t-elle dépassé la mesure? Beauté qui frissonne, Beauté, qui parle la langue imagée des mimes, elle a, dans une évocation des danses antiques, provoqué une vive et unanime administration. *Est-ce un crime?*

Jacques Férol.

Le Matin (Paris, 9 mars 1913).

Propos d'un Parisien.

Le parquet poursuit pour outrage aux moeurs une danseuse, *Mlle Adorée Villany*, qui s'est exhibée récemment, sur une scène à côté, dans un costume exagérément sommaire; en effet, cette jeune personne est apparue vêtue simplement de chichis.

Mlle Villany a déclaré au juge:

— Quand, avant d'entrer en scène, j'enlève ma chemise, c'est par respect pour le public auquel je me dois sans aucune restriction, sans aucune hypocrisie. Mon art est tout de sincérité!

Il paraît d'ailleurs que cette ballerine est très rigoriste. Ayant été demandée très souvent en mariage, elle a toujours évincé les candidats.

— Monsieur, sachez que, devenant mon époux, vous n'aurez même pas droit à un baiser.

Imaginez le bonheur du mari d'une femme qui, chaque soir, se montre dans le plus simple appareil devant cinq cents personnes et qui, à la maison, se transforme en intransigeant dragon de vertu!

Quoi qu'il en soit, les théories esthétiques et matrimoniales de *Mlle Villany* n'ont pas désarmé les juges, lesquels résistent mieux que l'aréopage aux arguments de Phryné.

Les défenseurs du nu intégral, esthétique, philosophique et social vont protester au nom de l'art... Mais qu'est-ce que l'art vient faire là-dedans? En quoi fait-on de l'art lorsqu'on enlève sa „liquette"?

A ce compte, l'art n'est sans doute qu'un prétexte pour réveiller certain animal qui sommeille dans le coeur de bien des gens. Peine inutile: cet animal ne dort jamais que d'un oeil...

Clément Vautel.

Paris, 5 avril 1913.

Mademoiselle,

Je pense que c'est vous que je dois remercier pour l'invitation qui m'a été envoyée et à laquelle je me suis rendu.

Je suis donc allé vous applaudir...

Je ne regrette pas mon article du *Matin* et j'espère que vous ne le regrettez pas non plus; que voulez-vous, c'est toujours de la réclame. Et il est faut dans tous les métiers, — à commencer par celui de danseuse.

Il vous faudrait une grande scène, avec un orchestre, et de la figuration... Vous feriez admirablement dans un Opéra... Vous êtes la vraie Salomé!

Avec mes meilleurs compliments.

Clément Vautel.

Generated on 2025-04-19 21:20 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

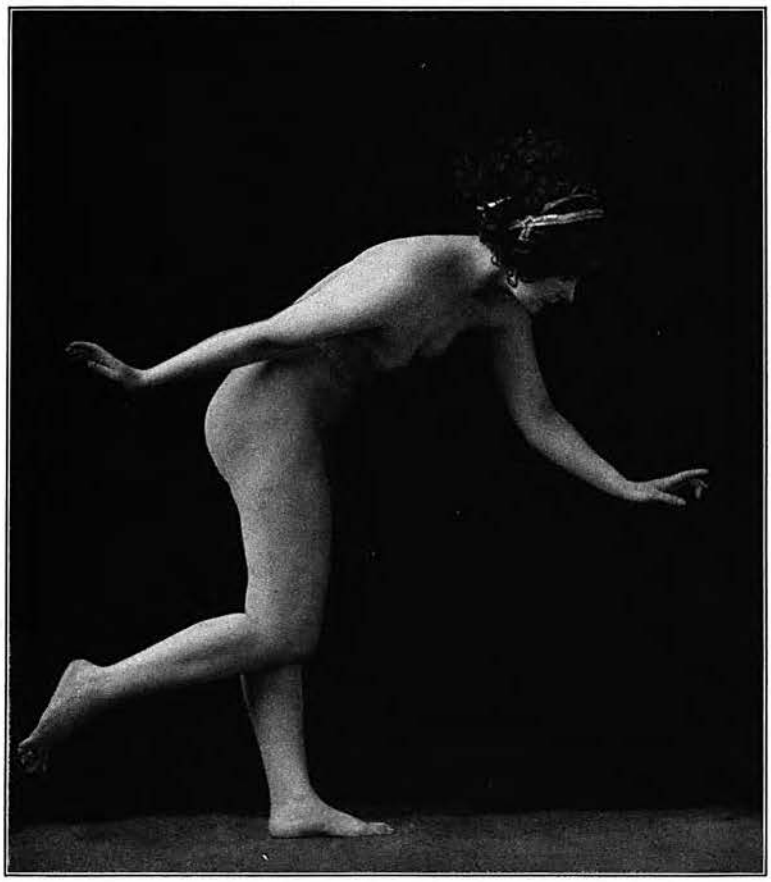

.... La nudité doit pouvoir être admirée tout comme une belle voix, une belle fleur, une belle soirée d'été au soleil couchant, ou une nuit étoilée ....

PAOLO LITTA.

Generated on 2025-04-19 21:28 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le Cri de Paris (Paris, 30 mars 1913).

La ballerine et le député.

M. Binet, le spirituel député de la Creuse, est arrivé assez tard, l'autre jour, à la Chambre mais il était enchanté de son après-midi. Il venait d'assister chez un peintre de ses amis à une représentation donnée dans l'intimité par *Mlle Villany,* la jeune danseuse que la justice poursuit actuellement pour s'être exhibée, nue, devant le public d'un petit théâtre.

Mlle Villany avait naturellement dansé dans le même costume.

Et *M. Binet,* au sortir de la séance, disait à ses collègues:

— *C'est incroyable... C'est déconcertant de chasteté.*

M. Binet sera sans doute cité comme témoin de moralité au procès et il expliquera, avec toute l'autorité d'un législateur, ce qu'il faut penser du nu au théâtre.

Les Représentations publiques.

Comoedia (Paris, 25 mars 1913).

Aujourd'hui, à quatre heures et demie, la danseuse *Adorée Villany* qui vient de révolutionner Munich dansera pour la presse et les artistes au Théâtre Impérial. Adorée Villany ne pourra donner que quatre matinées; aujourd'hui, mercredi, jeudi et vendredi, à quatre heures et demie. *L'élite du monde des arts et des lettres assistera à ces manifestations chorégraphiques du plus haut intérêt.*

Comoedia (Paris, 26 mars 1913).

C'est devant une salle comble — et *enthousiasmée* — que la grande danseuse *Adorée Villany* a paru hier sur la jolie scène de la rue du Colisée. Adorée Villany a charmé, étonné, ému ses admirateurs, par la grâce de ses attitudes, *la nouveauté de ses danses et l'art de sa merveilleuse plastique.* On ne saurait rêver rêve plus délicieux! Aujourd'hui, à quatre heures et demie, Adorée Villany dansera, au Théâtre Impérial, pour la plus grande joie de ses fervents.

L'Intransigeant (Paris, 27 mars 1913).

La jeune femme qui danse nue.

La femme qui danse nue redevient de mode au théâtre. Elle n'est nullement dangereuse ni pour l'art ni pour la morale; acceptons avec grâce qu'elle se déshabille en musique, librement, pour le plaisir de quelques-uns.

Mlle Adorée Villany n'a pas la seule ambition de nous faire admirer les lignes harmonieuses de son corps dépouillé de tout voile. Elle prétend animer son „nu" d'intentions esthétiques; elle présente au public, — le programme l'affirme, — des danses stylisées... Elle a pris pour juges de ses actes les critiques musicaux! Et hier on put voir, au Théâtre Impérial, où *Mlle Villany* donne actuellement une série de matinées, quelques-uns de nos plus graves confrères attentifs aux évolutions de la jolie danseuse.

Generated on 2025-04-19 21:20 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Ce qu'il y a de particulièrement intéressant chez cette artiste *c'est la mimique*. Elle possède un visage mobile, très expressif; elle s'applique d'autre part à une recherche d'attitudes et de mouvements qui n'est pas sans mérite. M. Paul Franck, actuellement directeur du Théâtre Impérial, fut jadis, on le sait, un de nos mimes les plus remarquables; en accueillant Mlle Villany dans son théâtre, il a dû se laisser séduire surtout par le côté „pantomime" de ce spectacle. A ce point de vue, la danse de l'esclave, — que Mlle Villany interprète sans quitter ses voiles, — est tout à fait réussie.

Il y a également ce côté „curieux": la projection en ombre chinoise sur un écran d'Eve ressuscitée et cueillant des fleurs offre un certain attrait; il ne manque qu'un récitant déclamant des vers d'Armand Silvestre.

Jaques des Barreaux.

Comoedia (Paris, 27 mars 1913).

On ne peut se faire une idée du juste enthousiasme que suscitent les danses hardies et neuves que l'admirable *Adorée Villany* vient d'inventer et qu'elle a réservées à l'élégant public du Théâtre Impérial. Adorée Villany dansera: deux danses d'Egypte, la danse de l'Abeille (ancien Judaïque), la danse de l'Esclave (Assyrien), la danse de Phryné devant ses juges; une danse romaine: danse de la Persécutée, puis trois danses de fantaisie modernes: Expression de la Douleur, jeu chorégraphique avec voiles, et la danse des Rubans.

L'Intransigeant (Paris, 1 avril 1913).

Puisque je parle de la danse, je dois dire que j'ai vu, au Théâtre Impérial, *Mlle Adorée Villany* que les tribunaux poursuivent pour avoir dansé sans voile. Elle se conforme aux prescriptions de la police et, bien qu'elle soit encore presque nue, ce spectacle m'a paru *très chaste*. Les expressions de Mlle Villany sont, en effet, très graves, et la suite d'attitudes douloureuses que lui inspire la Marche funèbre de Chopin est vraiment digne d'intérêt. Elle donne moins facilement l'impression de la légèreté, de la frivolité enfantine. En donnant ces matinées, Mlle *Villany* a voulu prouver qu'elle ne s'exhibait pas pour satisfaire les bas instincts d'un certain public, mais qu'elle poursuivait de sérieuses recherches sur la pose et le geste. *Il convenait de le noter et de lui rendre justice.*

Nozière.

Phryné devant l'Aréopage.

Le Journal (Paris, 6 mai 1913).

Une danseuse sans voiles.

Pour s'être montrée entièrement nue aux spectateurs de la Comédie-Royale, une danseuse *Mlle Adorée Villany* avait à répondre, devant la huitième chambre correctionelle, du délit d'outrage public à la pudeur.

Rénovatrice de l'art chorégraphique, elle avait voulu s'exhiber sans tutu et sans aucun voile sur la scène de ce théâtre, par elle loué 500 francs pour chacune des deux représentations qui eurent lieu les 21 et 22 février dernier.

A l'en croire, le spectacle avait un caractère éminemment privé, et le public,

Generated on 2025-04-19 21:21 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Danse de Phryné.

Generated on 2025-04-19 21:21 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

trié sur le volet, puisqu'il se composait *exclusivement d'artistes et d'hommes de lettres,* n'aurait été admis dans la salle que sur invitations personnelles.

Le ministère public soutient, au contraire, que le spectacle était public, car les guichets du théâtre délivrèrent à tout venant, moyennant cent sous, une carte d'entrée sur laquelle s'étalait en gros caractères le mot: „Invitation". D'ailleurs, si l'action publique fut mise en mouvement, c'est à la suite d'une plainte qui avait été déposée par un *architecte expert près le tribunal, dont la femme reçut, sous pli non fermé, une invitation.*

— Ce n'est pas ma faute, allègue pour sa défense Mlle Ada Villany, si on a fait payer mes invitations. Obligée de me trouver sur la scène, j'avais dû laisser au personnel du théâtre le soin de distribuer les coupons d'entrée échangés contre mes invitations personnelles.

— C'est un tort, lui répond le président Hugot. Quand on organise un spectacle aussi attrayant que le vôtre, il faut prendre des précautions.

Néanmoins, Mlle Villany se plaît à reconnaître qu'elle a exécuté des danses sans voiles:

— Sur les douze numéros qui composaient mon programme, il n'y en a que trois dans lesquels je me suis produite nue, tels que Phryné, Salomé et la danse de la Persécution romaine. En agissant ainsi, j'ai eu une préoccupation d'art et de reconstitution historique de personnages que j'incarnais. Du reste, je m'arrange de façon à n'occuper qu'une partie de la scène qui m'éloigne de trois ou quatre mètres au moins du premier rang des spectateurs. Et puis, dans les numéros où je parais complètement nue, il y a un jeu de lumière rouge qui, en atténuant les effets, idéalise la femme.

Enfin, je considère que l'emploi du cachesexe ou de tout autre maillot quelconque constitue une véritable indécence, car l'attention des spectateurs se porte plus particulièrement à l'endroit voilé. Lorsque la femme est, au contraire, comme je le suis, complètement nue, il s'établit une sorte d'harmonie entre le jeu des muscles du corps et l'expression de la physionomie.

M. le substitut Granié, qu'une telle manifestation d'art ne pouvait laisser indifférent, prononce un petit bijou de réquisitoire:

— Que le rythme de l'esprit se communique au corps et que, à l'égal du visage, le corps entier puisse devenir instrument d'expression, nul n'y contredira.

„Quand j'ôte ma chemise, explique Mlle Villany, c'est pour mettre mon âme à nu." Soit. Mais elle n'y met pas que son âme. Or, comment admettre que, sur le spectateur, ce nu vivant perde tout effet d'excitation sensuelle?

Auprès du gros public, l'expérience n'est plus à faire. „J'ai quitté le théâtre, écrivait le professeur munichois, avec une profonde reconnaissance envers le Créateur. „Le public, lui, y mêle ostensiblement quelque désir de la créature.

Le spirituel représentant du ministère public conteste ensuite qu'un lot important de spectateurs, convoqués au seul titre d'artistes ou d'hommes de lettres, puisse se réclamer d'un lien appréciable et constituer une réunion privée:

— Artiste: qui donc, à notre époque, ne se croit ou se dit tel?

Homme de lettres: mais tout homme — ou femme — à qui l'on dénierait la qualité d'écrivain en accuserait froissement.

Et cependant, sous ces étiquettes, que de gens sans parenté — même distante — avec l'art ou une quelconque culture littéraire! Des artistes et

Generated on 2025-04-19 21:21 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

hommes de lettres, élus par une agence, sur le Bottin, c'est de l'*impersonnalité* — donc du *public* — à l'infini...

Etudiant l'impression ressentie dans le public limité de la Comédie Royale, M. le substitut Granié rappelle ce passage d'une lettre de sculpteur produite par Mlle Villany: „Certains vieux me disaient ce soir; *C'est dommage qu'elle soit maigre!*"

— Cest vieux-là, interrompt Mlle Villany, n'étaient pas de véritables artistes.

— Assurément, riposte M. Granié, et c'est la justification de la poursuite. On comprend, d'ailleurs, que le propos semble décevant à la prêtresse qui croirait n'avoir montré que son âme.

— Mais pourquoi vous fâcher? intervient à son tour, avec sa bonhomie habituelle, le président Hugot. Si les „certains vieux" se plaignaient de votre maigreur, le sculpteur en question s'empressait d'ajouter; „Mais vous n'êtes pas maigre, mademoiselle; vous êtes normalement musclée et votre torse possède une élasticité qui vous permet d'établir un bel équilibre du couronnement architectural sur l'édifice du tronc."

Et le président Hugot d'ajouter:

— Vous voyez, mademoiselle... Je viens de vous réhabiliter!

On rit et M. le substitut Granié achève son fin et élégant réquisitoire. Ses dernières paroles sont à reproduire:

— Tant il est vrai que le *nu vivant* est article d'atelier et d'alcôve, non de théâtre.

Pour avoir, dans un intérêt d'argent, méconnu ce principe, Mlle Villany comparaît à l'audience. Elle eût souhaité que le tribunal fût présidé par Rodin. Les défectuosités de notre organisation judiciaire ne l'ont point permis. Vous allez donc, madame, être condamnée *par ces simples magistrats,* mais avec autant de bienveillance que s'ils étaient compétents.

A ses bienveillantes conclusions s'associe Me Camus, qui, brièvement, plaide que sa cliente, artiste dans l'âme, n'a pas commis, en dansant toute nue, un acte répréhensible, mais un „acte d'art".

Le tribunal condamne Mlle Villany, reconnue coupable d'outrage public à la pudeur, à deux cents francs d'amende. — Marréaux Delavigne.

Le Matin (Paris, 6 mai 1913).

La danseuse nue.

Est-ce dans un but purement artistique que *Mlle Adorée Villany* dansa nue, les 21 et 22 février, sur la scène d'un théâtre de la rue Caumartin?

Le parquet de la Seine a, sans embarras, répondu à cette question en poursuivant en correctionnelle la danseuse sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur.

Mlle Adorée Villany est une danseuse de vingt et un ans, à figure virginale.

Elle répond avec beaucoup de bonne grâce à l'interrogatoire de M. le président Hugot.

Le président. — Vous prétendez que l'art de votre danse ne peut être compris que si vous dansez nue?

La prévenue. — Oui.

Generated on 2025-04-19 21:21 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le président. — Le parquet vous reproche d'avoir, par vos danses nues, commis le délit d'outrage public à la pudeur.

La prévenue. — Les représentations étaient tout à fait privées. On ne devait entrer dans la salle que sur invitation personnelle.

Le président. — Cependant, pour 5 francs, un inspecteur de la Sûreté y est entré avec un billet acheté au bureau. Il est entré et a vu ce que vous avez montré...

La prévenue. — Ce n'est pas ma faute... C'est celle du bureau... J'avais donné l'ordre de ne laisser pénétrer dans la salle que les artistes et les hommes de lettres... J'étais sur la scène, je ne pouvais surveiller.

Après l'audition de l'agent de la Sûreté qui, moyennant 5 francs, a assisté au spectacle, M. le substitut Granié prend ainsi la parole, au milieu d'un public touffu de jeunes stagiaires:

Qu'en matière de danse, le rythme de l'esprit, ainsi que le prétend Mlle Villany, se communique au corps, et qu'à l'égal du visage, le corps tout entier puisse devenir un instrument d'expression, nul n'y contredira. Quand j'ôte ma chemise *(hilarité)*, explique Mlle Villany, c'est pour mettre mon âme à nu. Soit. Mais *Mlle Villany* n'y met pas que son âme. Or comment prétendre que sur le spectateur, ce nu vivant perde tout effet d'excitation sensuelle? Devant le gros public, l'expérience n'est plus à faire... A Munich, où la prévenue a déjà dansé nue, un professeur allemand, au sortir de la représentation, aurait dit: „J'ai quitté le théâtre avec une profonde reconnaissance pour le Créateur." Je crains que le public n'ait vu que la créature...

Le caractère public d'une réunion tient essentiellement au nombre de ses membres. La doctrine et la jurisprudence décident qu'en dépit des convocations personnelles, la publicité existe, à moins que les assistants ne soient attachés les uns aux autres par un lien préexistant, comme en matière de réunion de membres d'un cercle ou d'une société de secours mutuels.

Le nu, continue M. le substitut Granié, est article d'atelier et d'alcôve, et non de théâtre. C'est pour avoir, dans un intérêt d'argent, méconnu ces principes ou cette doctrine que Mlle Villany comparaît à cette audience. Pour démontrer que les impressions ressenties par les spectateurs étaient uniquement des impressions d'art, la prévenue a versé au dossier deux lettres, l'une d'un peintre, l'autre d'un sculpteur. Ce dernier rapporte ce propos d'un vieux spectateur, en voyant danser l'inculpée: „Quel dommage qu'elle soit si maigre!"

Souriante, Mlle Villany se lève:

Ce spectateur, dit-elle, ne comprenait rien à l'art.

M. *le substitut Granié.* — En effet, ce propos doit paraître décevant à la prêtresse qui croit n'avoir montré que son âme... J'ai vu, au dossier, que Mlle Villany souhaitait que le tribunal fût présidé par Rodin. Les défectuosités de notre organisation judiciaire ne l'ont pas permis.

S'adressant à l'inculpée:

Vous allez donc, mademoiselle, dit en terminant M. le substitut Granié, être condamnée par de simples magistrats. Mais rassurez vous, vous le serez avec autant de bienveillance que s'ils étaient compétents.

Après plaidoirie de Me Pierre Camus, le tribunal a, pour outrage public à la pudeur, condamné la danseuse nue à 200 francs d'amende.

Mlle Adorée Villany a esquissé un sourire virginal, et d'un pas solennel est sortie de l'audience. —

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le Figaro (Paris, 6 mai 1913).

La danseuse nue.

On a beaucoup parlé hier à la 9e Chambre, de la danse, du nu et de M. Rodin.

Mlle Adorée Villany qui, au mois de février dernier, dansa toute nue devant une salle de spectacle, et qui est, pour ce fait, poursuivie en police correctionnelle, aurait voulu, nous apprit M. le substitut Granié, être jugée non par M. le président Hugot, mais par Rodin. Elle n'avait confiance que dans l'impartialité et le goût artistique du sculpteur de Balzac, — lui seul serait, d'après elle, compétent en matière de danse *(de danse artistique,* entendons-nous bien), — ce qui n'était flatteur ni pour les magistrats de la 9e Chambre, ni pour une foule d'autres artistes. *Mlle Villany* est une danseuse de talent, mais *qui a sur la danse des idées toutes particulières.* Pour représenter certains états d'âme, notamment la douleur, elle a besoin, paraît-il, d'être nue. La douleur antique, celle de Niobé ou d'Antigone, était drapée ou à demi drapée. Cela est d'un classicisme aboli. Mlle Villany incarne une *sur-douleur,* comme dirait Nietzsche, et celle-là exige le nu; pas le moindre voile qui, en dissimulant le corps, cacherait la douleur.

— Que de choses dans un menuet! disait jadis Vestris. Or, dans ce siècle léger, on dansait encore le menuet tout habillé. En supprimant le vêtement on a mis plus de choses encore dans la danse. Mlle Villany est donc poursuivie. Elle avait loué, la scène de la Comédie-Royale, pour y danser, mais dans des représentations privées, réservées aux seuls „artistes". Or, il paraît qu'une foule de personnes que n'intéressait pas spécialement la chorégraphie reçurent des „prospectus" où l'on vantait la danse ultramoderne de Mlle Villany; et il paraît, en outre, que moyennant cinq francs versés au contrôle, on pouvait assister à cette représentation à huis-clos. Pour cette modique somme, le commissaire de police contempla sans voiles Mlle Villany dansant la douleur, et il verbalisa.

Voici la danseuse devant ses juges: une petite personne simplement mise, distinguée et timide, mais qui a sur son art des idées fort arrêtées.

— Vous avez dit, lui demande le président Hugot, que l'art que vous représentiez exigeait le nu pour faire comprendre le charme de votre danse.

— C'est parfaitement juste!

Mlle Villany proteste contre l'envoi des „prospectus". Elle voulait une représentation absolument privée, pour les artistes seuls; c'est une agence de publicité qui les a envoyés et sans son assentiment.

— Mais, ajoute M. Hugot, quand on veut se montrer nue, on n'ouvre pas un bureau de location.

M. le substitut Granié prononça en cette petite affaire un exquis réquisitoire, un modèle d'éloquence judiciaire à la fois sobre et délicieusement spirituelle. Depuis longtemps d'ailleurs, M. Granié nous a habitués au charme de ses réquisitoires.

— Qu'en matière de danse, le rythme de l'esprit se communique au corps et qu'a l'égal du visage le corps tout entier puisse exprimer une impression, nul n'y contredira. Quand j'ôte ma chemise... *(rires)* — dit Mlle Villany, — c'est pour mettre mon âme à nu; mais elle n'y met pas que son âme.

Non, tout ne saurait être permis au nom de l'art; et même devant des „artistes" il est défendu de danser toute nue.

Generated on 2025-04-19 21:21 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Artiste? Qui donc à notre époque ne croit pas l'être. Homme de lettres? Quiconque se verrait dénier la qualité d'écrivain s'en froisserait. Les artistes choises par une agence, c'est de l'impersonnalité anarchique...

Au dossier figurent deux lettres, l'une d'un peintre, l'autre d'un sculpteur, qui prennent, au nom de l'art, la défense de Mlle Villany; l'un d'eux écrit que „d'avoir applaudi l'artiste, ses mains ne se tiennent pas pour satisfaites". Mais il ajoute: „C'est dommage qu'elle soit un peu maigre!"

— C'est un peintre, riposte en riant Mlle Villany, qui ne comprend rien à l'art (Rires.)

Mlle Villany, continue M. Granié, aurait voulu que le Tribunal fût présidé par Rodin. Les nécessités de notre organisation judiciaire ne l'ont pas permis. Vous allez la condamner, parce que vous êtes de simples magistrats, mais avec autant de bienveillance qui si vous étiez compétents. (Rires.)

Me Camus plaide pour Mlle Villany, et le Tribunal la condamne à deux cents francs d'amende. Georges Claretie.

L'Humanité (Paris, 6 mai 1913).

La danseuse nue devant l'aréopage „judiciaire"

Mlle Villany est une jeune danseuse, à la figure assez fine, aux cheveux châtains, et au corps mince et menu, si menu, qu'il pourrait être, si tant est qu'elles aient un corps, celui des „Elfes" dont elle voudrait reproduire les danses dans „les vastes plaines".

Et c'est ainsi, d'après ce qu'elle nous assure, inspirée uniquement par ce noble et artistique idéal, qu'elle a demandé à M. Mayrargues, directeur de la Comédie-Royale, de lui louer une salle où elle devait danser, *nue.*

Il est indispensable absolument, pour le rythme, que la danse ait lieu ainsi, sans costume, sans voile, dit-elle naïvement et avec „une obstination toute virginale".

Une agence de publicité se chargea d'expédier des cartes d'invitation à tous les artistes. Seulement, elle se trompa, quelquefois, dans les adresses qu'elle releva dans le „Bottin mondain", et expédia une carte *à la femme pudibonde d'un architecte expert près les tribunaux.* Celui-ci, dont la vie austère, consacrée à comprendre et à apprécier seulement les édifices municipaux ou départ mentaux, fut choqué et se plaignit. Un agent de la Sûreté put également pénétrer, moyennant cinq francs, dans la salle, et Mlle Villany fut, par suite, poursuivie pour „outrages à la pudeur". Elle comparaissait hier, pour cela, devant la 9e chambre.

La réunion devait être privée, déclara-t-elle au président. Ou'y puis-je, si l'impresario ou l'agence de publicité m'ont trompée et ont laissé pénétrer le public?

Et en effet, par un bienheureux hasard, M. Mayrargues a bénéficié d'un non-lieu et n'est pas poursuivi.

C'est donc la danseuse, et la danseuse seule, qui sera punie!

Vous auriez voulu être jugée par Rodin, — a spirituellement remarqué le substitut Granié — mais les défectuosités de notre organisation judiciaire ne le permettent pas.

Mais rassurez-vous, mademoiselle, si vous ne l'êtes que par des magistrats, ils vous jugeront avec indulgence, comme s'ils étaient compétents!

Generated on 2025-04-19 21:29 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Et Mlle Adorée Villany, après plaidoirie de son avocat, Me Camus, fut frappée de 200 francs d'amende.

C'est évidemment un peu cher! Mais le substitut Granié, plus remarquable que jamais, avait requis, et cela suffisait!

Qu'en matière le danse, le rythme de l'esprit, déclara-t-il, se communique au corps et, qu'a l'égal du visage, ce corps tout entier devienne imbu d'expression, nul n'y contredira!

— Quand j'ôte ma chemise, dit Mlle Villany, c'est pour mettre mon âme à nu!

— Soit! Mais elle n'y met pas que son âme! Or, comment prétendre que, sur le spectateur, ce nu vivant perd tout son effet d'excitation sensuelle? L'expérience n'est plus à faire! De vieux messieurs ont déclaré à la sortie qu'il était dommage que la danseuse fût si maigre. Et c'est ainsi que le public, s'il garde quelque admiration pour la création de la danse, mêle à cette admiration quelque reconnaissance pour la „créature".

On ne peut plus poliment dire que ce qui fut admis dans la païenne et héroïque Grèce est interdit, *parce qu'il y a dans notre société décomposée des goujats et des détraqués!*

Jules Uhry.

L'Intransigeant (Paris, 6 mai 1913).

Devant les juges.

Le 5 mai 1913 comptera comme un jour heureux pour la Morale — avec un grand M, bien entendu — et aussi pour la Loâ, avec un non moins grand L.

Devant la 9e chambre correctionnelle est poursuivie *Mlle Adorée Villany.*

Son crime?... Oh! bien simple: Avoir dansé dans le costume qu'illustra Phryné.

Mais, direz-vous, Phryné fut acquittée par ses juges?... Eh oui, et *je vous assure qu'aucun de ceux, artistes ou simples spectateurs à qui fut donné d'assister au spectacle de ces danses, n'éprouva d'autre sensation que celle de l'Art, un art très chaste malgré le nu, et cela parce que c'est de l'art.*

Mais voilà, un jour dans l'assemblée se trouva une grosse, vieille et horrible dame, croulant sa vétusté en dépit des retapages et ravallements savants qu'on lui prodigue chaque année.

Et la grosse dame, qui répond au doux nom de la Loâ, poussa un déchirant: „Au scandale!"

Et voilà comment, pour avoir, sur invitation dansé nue au théâtre de la Comédie-Royale, *Mlle Adorée Villany* était aujourd'hui poursuivie devant la 9e chambre correctionnelle.

Avouons-le, puisque tout à l'heure nous parlions de Phryné, le tribunal n'a point dû, sans regret, évoquer le souvenir de la fameuse et historique audience.

Etrangement souple et mince en sa longue robe de velours noir, Mlle Villany, d'ont la fine et spirituelle figure s'ombrage de longs cheveux chatains, répond toute souriante et sans le moindre embarras aux questions du président Hugot.

Exact que dans quelques tableaux elle a dansé complètement nue à la Comédie-Royale.

Generated on 2025-04-19 21:29 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433069726583
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Generated on 2025-04-19 21:29 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google

Digitized by Google

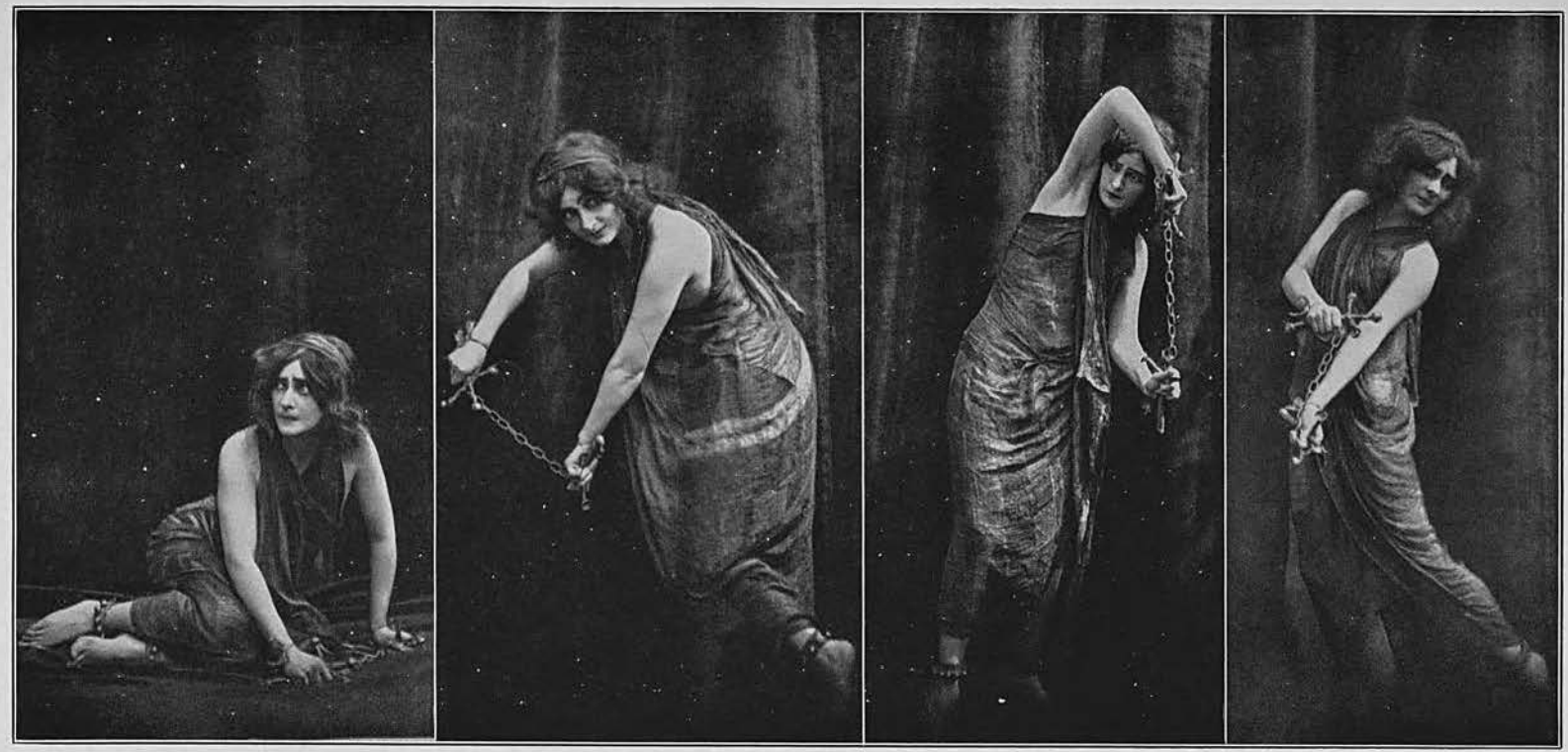

Danse de l'Esclave.

Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Mais le public?... Eh bien, le tout était sur invitations et seuls devaient être invités les artistes et les hommes de lettres. Seulement l'agence chargée de l'affaire en adressa par mégarde une invitation à la femme d'un expert près les tribunaux.

Mais voice debout M. le substitut Granié, et jamais réquisitoire ne fut plus étincelant de malicieux esprit.

— Quand j'ôte ma chemise (explosion de rires), a indiqué Mlle Villany (hilarité), c'est pour mettre mon âme à nu.

Soit, mais elle n'y met pas que son âme. Or, comment prétendre que sur le spectateur ce nu vivant perd tout effet d'excitation sensuelle?...

Et après avoir soutenu que n'y eût-il eu de spectateurs que des artistes et des littérateurs invités, le nombre suffit à établir la publicité, M. Granié conclut...

Mlle Villany eût souhaité que le tribunal fût présidé par Rodin.

A son tour, Me Camus défend chaleureusement Mlle Villany, et le tout se termine par 200 francs d'amende.

L'Aurore (Paris, 6 mai 1913).

La respectable épouse d'un expert-architecte trouva un jour dans son courrier l'aimable invitation, sous enveloppe non couverte, à assister à des exercices de chorégraphie exécutés par une jeune personne entièrement nue.

Sa pudeur s'alarma et elle s'indigna qu'on la pût croire capable de regarder sans défaillance une jolie fille sans voiles. Et elle signala au parquet de la Seine les ébats dévêtus de Mlle Villany, dans la salle de la Comédie-Royale, louée spécialement pour cet impudique usage. Le procureur fit dépêcher un inspecteur de la Sûreté pour constater. Et celui-ci constata... que moyennant cinq francs le premier venu pouvait se procurer une invitation donnant droit à un confortable fauteuil. Il en fit le rapport au parquet, et hier Mlle Villany comparaissait devant la neuvième chambre correctionnelle sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur.

Où sont les déjà lointains procès des créatrices du genre? Hier, ce fut au milieu de l'indifférence générale que se jugea ce petit procès. La jovialité un peu épaisse et généralement un tantinet triviale de M. le président Hugot alourdissait encore l'atmosphère de cette audience. Il interroge Mlle Villany. Celle-ci répond. Sa toilette est vaguement exotique. Son costume de scène est plus simple. La danseuse avoue les faits. Et en un réquisitoire narquois, finement parisien, et d'une spirituelle modération, léger comme le costume reproché, mais plus consistant, M. le substitut Granié précise l'accusation. Il sourit des prétentions de Mlle Villany. Il raconte:

„Quand j'ôte ma chemise... (un temps)..., dit Mlle Villany (hilarité), c'est pour mettre mon âme à nu."

„Soit, s'amuse le substitut, mais elle n'y met pas que son âme. Un professeur de Munich sortant d'un spectacle aimablement analogue à celui-ci, y trouvait lieu à proclamer sa reconnaissance pour le Créateur... Ne croyez vous pas qu'il y entre aussi un peu de désir pour la créature?"

Au moins chez le gros public. Car ce spectacle n'était point confidentiel. La publicité résulte du nombre des spectateurs.

Mais sur ceux-ci quelle impression était produite? Exclusivement d'art,

Generated on 2025-04-19 21:29 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dit Mlle Villany. Et elle produit à l'appui de sa prétention deux lettres, l'une d'un peintre, l'autre d'un sculpteur.

Oh! les charmantes lettres! Et comme le réquisitoire en joue délicatement! ce peintre dont les mains ne se déclarent pas satisfaites d'avoir applaudi, et ce sculpteur qui reçoit les confidences, étrangères à l'art d'un vieux monsieur, son voisin: „Quel dommage qu'elle soit si maigre!"

Mlle Villany (interrompant): „Ce monsieur n'entendait rien à l'art."

Et tandis que *la souriante accusée ôte son manteau:* (Ohé! Phryné!), le substitut conclut:

„L'accusée eût souhaité que le tribunal fût présidé par Rodin. La défectuosité de notre organisation judiciaire ne l'a point permis. Rassurez-vous, mademoiselle, vous serez jugée, par ces simples magistrats avec autant d'indulgence que s'ils étaient compétents."

C'est laisser la partie belle à Me Camus, qui présente une utile et éloquente défense de la danseuse. Et grâce à ces efforts celle-ci n'est condamnée qu'à deux cents francs d'amende.

Et souriante elle quitte l'audience parmi un cortège de jeunes stagiaires, qui s'inscrivent sur son carnet pour des invitations au prochain spectacle, comme pour une contredanse. Richard de Burgue.

Le Radical (Paris, 6 mai 1913).

L'Art et la Morale.

Entre plusieurs séries d'affaires courantes, les magistrats de la neuvième chambre correctionnelle ont goûté hier un agréable intermède: ils ont jugé — contradictoirement — une femme nue!

Plus exactement, il s'agissait d'une jeune et charmante personne qui, sans voile aucun, avait cru pouvoir danser sur la scène de la Comédie-Royale au mois de février dernier.

En grand nombre les habitués du Palais s'étaient rendus au prétoire dans *le but unique d'y contempler les traits de Mlle Adorée Villany et d'y entendre sa voix.* A l'appel, cette demoiselle se leva et sans le moindre embarras gagna le banc des prévenus libres. A loisir, on put observer déjà que sa démarche onduleuse était pleine de grâce et qu'elle portrait en toute sévérité une longue robe de velours noir.

Avec un sourire qui paraissait trahir quelque indulgence, elle écouta les propos de Dame Justice. Pour la circonstance, celle-ci avait délégué ses pouvoirs à M. le président Hugot, magistrat particulièrement pénétré de malice. En termes nuancés de gaieté, M. le président exposa tout d'abord que *Mlle Adorée Villany* avait diverti les Munichois, avant d'offrir aux Parisiens le spectacle de sa beauté. En la capitale de la Bavière, 2,500 amateurs d'art l'avaient acclamée. Tous s'étaient déclarés très satisfaits et la police, qui sévit là-bas comme ici, n'avait pu trouver un seul mécontent.

A Paris, l'audacieuse exécuta un certain nombre de danses, dans le goût de l'antique. Mlle Villany incarna tour à tour Phryné et Salomé. Elle accomplit les danses de l'Abeille, des Sept Voiles, et figura même certaine martyre chrétienne, aussi peu vêtue que possible.

Mlle Villany ne pouvait songer à nier qu'elle se fût livrée à ces licences. Loin de vouloir s'en repentir, elle préféra s'en glorifier.

Generated on 2025-04-19 21:29 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433009765403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

— L'art est libre, dit-elle en substance, et aux seuls vicieux il appartient de voir une exhibition lascive dans un geste d'art. Quand j'enlève ma chemise pour entrer en scène, ce n'est pas mon corps que je mets à nu, c'est mon âme. Et c'est pourquoi je souhaiterais de comparaître devant un tribunal que présiderait le grand sculpteur Rodin.

M. les substitut Granié, subtil et fin, ajouta quelques mots. Aisément, il reconnut qu'un public de choix assistait aux ébats de la danseuse. Le spectacle avait été organisé par voie d'invitation et logiquement n'aurait dû grouper que des artistes ou des gens de lettres. Par malheur, la femme d'un expert près les tribunaux s'était égarée dans ce troublant milieu. Cette dame, assurément, ne se trouvait plus à sa place.

— En vain, déclara M. le substitut, la prévenue affirmera qu'elle met son âme à nu quand elle enlève sa chemise. Mais elle n'y met pas que son âme... Et comment prétendre que sur le spectateur, ce nu vivant perd tout effet d'excitation sensuelle?

Me Camus, qui assistait la danseuse, a soutenu que le spectacle poursuivi avait eu un caractère d'ordre privé. Il a déclaré ensuite qu'il était impossible de distinguer le nu dans la réalité de ses reproductions et idéalisations artistiques.

— Quand il a un but esthétique, conclut-il, le nu ne saurait être immoral.

Se conformant à la jurisprudence constante, le tribunal a condamné la femme nue à 200 francs d'amende.

L'Action (Paris, 7 mai 1913).

L'esprit cubique du substitut Granié.

Ah! que d'esprit il déploya, le substitut Granié, en son réquisitoire contre la *souriante Villany,* la danseuse dont aucun voile ne gênait le rythme! Mais que n'a-t-il — puisqu'il s'avisa de délimiter l'esthétique du nu — que n'a-t-il profité de l'occasion pour définir le „nu cubique"? Car c'est un cubiste enthousiaste, M. le substitut Granié! Non seulement il fut des premiers admirateurs de Picasso, Gleizes, Metzinger, et autres peintres cubistes, mais encore il s'extasie devant les sculptures du slave Archipenko, qui voit le nu tout en triangles et en cubes. *Imaginez une Adorée Villany construite ainsi.* M. Granié ne s'inclinerait-il pas admirativement devant elle?

Ecoutez comment il les défend, ces étranges artistes géométriques:

„On les taxa d'outrance, eux les fervents de la mesure... Mais contre l'injustice de ces reproches, leur foi fut un suffisant réconfort. Rien n'importait, sinon de persévérer. A l'injure on opposerait de oeuvres, et c'est par elles que depuis un an, à travers la tourmente déchaînée, ils (les cubistes) poursuivent leur continue ascension."

Ceci est extrait d'une préface de M. le substitut. Granié, homme d'esprit, pince sans rire... et cubiste.

L'Intransigeant (Paris, 7 mai 1913).

Hier, devant l'Aréopage de la Seine, *Phryné* comparut, sous le pseudonyme plus moderne d'*Adorée Villany.* Mais l'archonte Hugot, qui présidait

Generated on 2025-04-19 21:30 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'illustre tribunal, ne voulut point permettre à la danseuse nue de s'exhiber sans voiles.

— Je connais le truc! déclara-t-il sévèrement. Vous l'avez déjà fait à Athènes, il y a plus de deux mille ans...

Phryné, sans perdre courage, essaya de se justifier par le verbe, puisqu'elle ne le pouvait pas par le geste.

— Quand j'ôte ma chemise, c'est pour mettre mon âme à nu! confessa-t-elle en rougissant.

Mais l'Aréopage parisien ne protège point la nudité de l'âme.

— Même, observa l'archonte Granié, certains vieux messieurs trouvent que votre âme est trop maigre...

Et l'Aréopage, sur l'heure, condamna *Phryné* à 200 francs d'amende, ce qui — on en conviendra — n'engraissera pas plus l'âme que le porte-monnaie de la danseuse.

Le Cri de Paris (Paris, 11 mai 1913).

Un bon témoin.

La danseuse *Adorée Villany* — qui eut le tort de paraître un peu trop nue sur une scène parisienne — comparaissait ces jours derniers en correctionnelle.

Parmi les spectateurs qui eurent le plaisir d'admirer „sa beauté déshabilée", son avocat cita — par erreur — *l'administrateur de la Comédie-Française.*

Comme par hasard, sur les bancs de la presse, on pouvait apercevoir ce jour-là Me Georges *Claretie,* fils de l'éminent académicien.

Me Claretie fut stupéfait d'entendre le nom de son père et, se tournant vers ses confrères, il murmura:

— *Quel polisson que papa!... Il aurait bien dû me prévenir...*

Le Sourire 15 Mai 1913

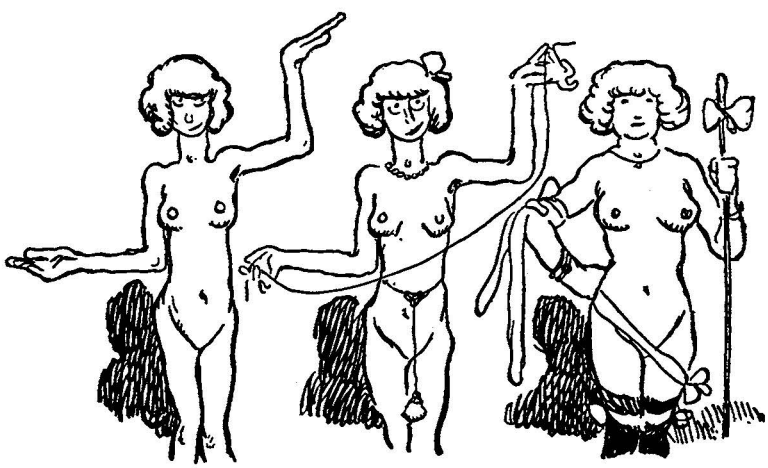

La dame nue qui constitue un outrage aux bonnes moeurs. — La dame nue telle que la tolèrent la plupart des agents censeurs. — La dame nue conforme au modèle déposé dans la loi.

Generated on 2025-04-19 21:30 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Après la Condamnation.

Le Journal (Paris, 12 mai 1913).

Phryné a-t-elle tort?

„Elle a tort", dit notre aréopage.

Quand vous êtes prévenu
Que vous allez voir du nu
Sur quelque frivole scène,
Soyez d'accord sur ce point
Que vous pouvez n'entrer point
Si le nu vous semble obscène.

Afin d'éviter les frais,
C'est cela que je ferais,
En homme prudent et prude,
Si j'avais, mon cher lecteur,
Pour ce nu provocateur,
Une haine forte et rude.

Mais il n'en va pas ainsi,
Et je trouve, Dieu merci!
Que la femme est une fête
Pour les yeux et pour l'esprit,
Qui montre, en son gabarit,
Une nudité parfaite.

Votre pudeur!... bon cela!
Mais, que diable! gardez-la,
Censeurs, pour vous et les vôtres.
Point de zèle saugrenu.
Si vous n'aimez pas le nu,
N'en dégoûtez pas les autres.

Jusqu'à ce jour, je n'ai vu
Aucun spectateur, pourvu
De quelque sens artistique,
Pudiquement s'émouvoir,
Parce qu'on lui faisait voir
Une femme... académique.

Il réclame bien plutôt,
Si l'on lui monte un bateau,
Il ne faut pas que l'on triche;
Il exige, c'est connu,
Energiquement le nu,
Qu'on lui promet sur l'affiche.

Et pourquoi telle Phryné,
Au corps pur et bien tourné,
Ne paraîtrait-elle en scène?
Je n'ai pas encor compris
La rigueur de nos jurys
Et ce qu'ils y voient d'obscène.

Seuls, certains déshabillés
Pourraient être surveillés,
Qui ne s'adressent qu'au sexe;
Et je m'en moque, au surplus,
N'étant pas de ces élus
Que l'immoralité vexe.

Ainsi, notre père Adam
Fut... distrait, c'est évident,
Le jour où notre mère Eve
Mit, pour la première fois,
Ne sais quel rameau des bois
Sur sa nudité de rêve.

Raoul Ponchon.

Le Journal (Paris, 11 mai 1913).

De la Pudeur laïque.

A intervalles irréguliers, la France est traversée par une de ces vagues de pudeur, qui semblent venir de la puritaine Amérique, où, dans certains Etats, le décolletage des robes est soumis à des décrets spéciaux. Ainsi, la semaine dernière, Mlle *Adorée Villany* a été condamnée à deux cents francs d'amende pour attentat public à la pudeur.

Generated on 2025-04-19 21:30 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Pierre Louys, naguère, et Urbain Gohier, l'autre jour, l'ont fortement établi ici même: dans un pays qui ne reconnaît aucune religion, la morale ne se fonde plus que sur l'Arbitraire... Et comme le disait avec un parfait bon sens Mme Cardinal à sa fille aînée: *„Il y a autant de morales que d'individus"*.

Le cas, si l'on peut dire, de Mlle *Adorée Villany*, est plus complexe... mais aussi inquiétant. Il semble avéré que cette jeune danseuse (dont le prénom seul est tout un programme) a laissé voir, entre autres choses, des charmes qu'on réserve d'ordinaire pour l'intimité. Mais, du moins, ne saurait-on l'accuser de s'être livrée en pleine rue à cette exhibition universelle. Il s'agissait d'un spectacle privé, et dont les invités, dûment avertis, n'étaient point susceptibles de se scandaliser. Il s'est trouvé dans la salle, paraît-il, *un de ces vaillants ligueurs qui font profession de rechercher de l'obscénité partout*. Il fut, d'ailleurs, le seul à protester. Mais si l'esthétique d'un spectacle dépend de la décision d'un seul spectateur, *ce sera bientôt la censure à tous les étages*.

Les professionnels de la pudeur n'en veulent, pour le moment, qu'aux danseuses... Ils les souhaiteraient culs-de-jatte. Et leur chaste idéal serait sans doute réalisé par le costume que voulait imposer, sous la Restauration, M. de La Rochefoucauld au corps de ballet de l'Opéra: des robes montantes et de larges pantalons descendant jusqu'à la cheville.

Un membre influent d'une ligue extrapudique disait l'autre jour, à propos des danseuses nues:

— Quel dommage que la loi ne permette plus de fouetter publiquement ces infâmes créatures!

Ce regret si galamment exprimé m'a fait comprendre tout l'esprit de la pudeur laïque.

Sailland Curnonsky.

La France (Paris, 11 mai 1913).

Mlle Villany.

Je fus hier à une matinée chorégraphique de *Mlle Adorée Villany*, la danseuse nue et j'y goûtai de *belles sensations d'art*. Nous avons mis longtemps à comprendre le charme de la danse, mais il semble que nous y arrivons enfin. Encore quelques années et nous serons presque aussi avancés sur ce point qu'un contemporain de Sésostris ou que les barbares de tous les temps et de tous les pays. Mais ce qui nous avait manqué jusqu'ici, c'étaient des danseuses et nous ne pouvions en avoir, parce que nous avions la manie de les costumer d'une façon ridicule et de les transformer en des espèces de tôtons de l'aspect le plus rébarbatif. Il faut louer beaucoup celles qui ont refusé les premières de revêtir ce burlesque uniforme et qui ont permis, d'étape en étape, *l'apparition d'une Villany*, l'apparition d'une femme selon toute la liberté de son allure et de sa grâce. Elle est obligée de se couvrir un peu, *les magistrats ayant jugé que la pure nudité était indécente, ce qui est peut-être le contraire*, sa franchise coupant court aux curiosités malapprises. Une femme nue ne danse plus seulement avec ses gestes, mais avec ses muscles, les frissons de son épiderme qui font d'elle comme un vivant miroir de toutes les émotions qui traversent son organisme et viennent aboutir là. C'est tout le corps qui parle et il parle un langage délicat sensible seulement à l'intelligence. L'obligation du voile la prive évidemment dans

Generated on 2025-04-19 21:30 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Like Martin Harvey's son when
Le Dances —

Danse de la Bacchante.

Generated on 2025-04-19 21:30 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265483
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

certaines scènes de ses meilleurs moyens d'expression. Les jeunes filles chrétiennes que l'on faisait danser dans l'arène étaient certainement nues. Comment mimer leur effroi si on impose à la danseuse des voiles importuns? C'est cependant un des meilleurs tableaux de *Mlle Villany* avec celui de *l'expression de la douleur,* qui a été son *grand succès.* Elle l'explique ainsi sur le programme: „La douleur physique, représentée par le changement des lignes du corps, comme expression artistique." Et c'est bien cela. C'est pur. *Tout est pur dans cette danse,* d'ailleurs qu'elle mime la douleur, qu'elle mime la joie. Et pure dans le mouvement, elle est pure dans le repos, *parce qu'elle est l'art* et parce qu'elle est la beauté. Remy de Gourmont.

L'Echo de la Corse (Paris, 14 mai 1913).

La danseuse sans voiles.

Il a été beaucoup parlé de la nudité ces jours-ci. L'on s'est demandé s'il était convenable qu'une femme se montrât nue en public, ou même devant une assemblée composée de peintres, de sculpteurs, voire d'architectes. Il est assez curieux de constater qu'une pareille question puisse se poser. Voilà des peintres et des sculpteurs qui passent leur vie devant le modèle nu. Jamais leur pudeur ne fut outragée. Brusquement, devant Mlle Villany, ces mêmes artistes ont été offusqués jusque dans la profondeur de leur conscience intime, au dire du Tribunal. Peut-être les artistes ne ratifieraient-ils point cette décision? Le tribunal, en effet — la 9e chambre correctionnelle en l'espèce — que présidait M. Hugot, a rapidement tranché le débat, après deux minutes de délibération tenue dans la salle d'audience, et il a condamné *Mlle Villany* légèrement . . . à 200 francs d'amende.

Mais, pour une artiste qui gagne sa vie par l'art qu'elle pratique, la somme est déjà lourde. Et puis, n'est-ce pas aller un peu vite en besogne que de décider séance tenante, sur un débat comme celui-là?

Il touche à une question de haute moralité en somme. Et il sera bien difficile de faire la guerre à l'obscénité abjecte qui se pratique dans certains établissements *ad hoc* et dans certains music-halls, si l'on ne songe pas à remplacer ce qui est — la dépravation — par ce qui devrait être: l'art vrai, hautain et noble.

Or, si les parquets et tribunaux ferment les yeux sur les immondices étalées partout dans les boîtes diverses et partent en lutte contre des manifestations d'art pur, à quel résultat final abortirons-nous?

A décourager les artistes assez vaillants pour affronter les risées du public en apportant à la scène le fruit de leurs études et de leurs peines. Non! *Mlle Villany n'est pas une danseuse nue; elle est la Femme nue d'Henry Bataille, dans son essence de beauté physique et psychique,* ce qui est bien différent. Pierre Kiroul.

La Gazette Franco-Suisse (Paris, 11 mai 1913).

La danseuse sans voiles.

Mlle Adorée Villany a conquis une réputation à Munich en dansant sans voiles. Pour danser, *Mell Villany,* en effet, ne met pas même des bas. Elle est nue, comme Eve à son premier matin.

Digitized by Google

Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Nue comme un plat d'étain, nue comme un mur d'église
Nue comme le discours d'un académicien

Et son corps fragile et souple, paraît-il. *On l'admire à Paris.* La belle danseuse, cependant fut accusée d'attenter à la pudeur, ce qui est absurde. *La morale est une question de goût.* Des goûts et des couleurs, il ne faut pas discuter, *encore moins juger.* Il n'y a pas *d'artistes* malfaisants, il y a des *gens* malfaisants, écrivait Camille de Sainte-Croix. Il est triste que nous subissions encore des délits d'opinion et des crimes de morale.

Mlle Adorée Villany a été condamnée à 200 francs d'amende, après un spirituel réquisitoire. *Cela prouve-t-il quelque chose?*

Le Frou-Frou (Paris, 18 mai 1913).

Le nu esthétique.

Mlle Adorée Villany vient de se voir condamnée à deux cents francs d'amende pour avoir dansée toute nue à la Comédie-Royale.

La nudité était-elle indécente ou non? Grave question!

Le tribunal après avoir longuement médité a opiné pour l'affirmative.

Pourtant, *comme aucun de ses membres n'avait assisté aux danses incriminées,* je ne crains pas de lui dire qu'il a (une fois n'est pas coutume!) jugé à la légère.

Je m'étonne, connaissant la conscience des magistrats, *qu'il n'ait pas convié Mlle Villany à comparaître dans le costume Phryné.*

Rosa Larosse.

L'Homme Libre (Paris, 7 mai 1913).

Largesse administrative.

Mlle Adorée Villany, Phryné parisienne, n'a pas trouvé grâce devant ses juges.

En présence d'artistes et de littérateurs a pensé le tribunal, le nu reste artistique, comme il demeure scientifique devant les médecins dans leur cabinet... Mais le jour où Mlle Villany dansa, aux Mathurins, vierge de tous voiles, divers amateurs profanes réussirent à se faufiler, notamment un agent de la Sûreté, qui avait payé son entrée la modeste somme de *cent* francs.

L'administration est généreuse à l'occasion.

L'Ouest (Angers, 14 mai 1913).

De l'esprit jusqu'au bout des pieds.

On dit, à l'ordinaire, de quelqu'un qui est très spirituel, qu' „il a de l'esprit jusqu'au bout des ongles". Lorsqu'il s'agit d'une femme, et d'une jolie femme, le compliment est double, parce qu'elle est nécessairement une belle main, bien soignée, avec des ongles roses. Mlle Adorée Villany, une danseuse qui vient d'avoir maille à partir avec les juges parisiens, assure que la danse nous donne de l'esprit jusqu'au bout des pieds. D'après elle, en matière de danse, l'esprit se communique au corps qui l'exprime par le rythme.

Vous vous rappelez les jolis vers de Musset:

Hassan était donc nu, mais nu comme la main,
Nu comme un plat d'argent, nu comme un mur d'Eglise,
Nu comme le discours d'un academicien...
Ma lectrice rougit et je la scandalise...

Generated on 2025-04-19 23:52 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097765403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Danse de la Bacchante.

Generated on 2025-04-19 23:52 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Mlle Adorée Villany prétend, elle, qu'il n'y a aucun motif à se scandaliser devant une femme nue, ou tout simplement devant le nu. *Ce n'est pas le nu qui est scandaleux, ce sont les pensées immorales* que de mauvaises habitudes d'esprit nous suggèrent en sa prèsence. Ne considérez dans le nu que la plastique des formes et une manifestation concrétisée de l'idéale beauté. *Ne voyez, dans une danseuse nue, que les états d'âme rythmes par son corps.* Et elle traduit ce symbolisme spirituel par une formule qui vaut la peine d'être reproduite: „Quand j'ôte ma chemise, c'est pour mettre mon âme à nu."

Mlle Adorée Villany va peut-être un peu loin, ou bien nous n'avons pas encore une mentalité adéquate à cette conception du rythme de l'esprit par les mouvements du corps. Quand une femme „ôte sa chemise", la grande majorité de ceux qui peuvent la voir n'aperçoivent pas l'âme sans coup férir. S'ils se haussent, par la suite, exaltés par les mouvements de la danse, jusqu'à la compréhension des sentiments qu'ils expriment, c'est qu'ils possèdent une intellectualité affinée et une culture appropriée. L'un des spectateurs de *Mlle Adorée Villany* a déclaré, en sortant de la représentation, qu'il était surtout „regrettable qu'elle fût maigre". Il eût certainement préféré, pour l'âme de la danseuse, un logement plus confortable et plus dodu. Préoccupation exclusivement matérielle, il faut l'avouer.

Il y a bel âge qu'on a discuté à perte de vue sur la moralité et l'immoralité du nu. La question ne se pose même pas pour les sculpteurs et les peintres, pas plus que pour les athées. Elle ne se posait pas non plus pour les Grecs, les Egyptiens, les Perses et les Chaldéens. Les danses rituéliques exécutées par des danseuses nues, voire même par des danseurs nus, étaient fréquentes dans les religions de l'antiquité. C'est ainsi qu'à Lacédémone, on exécutait la Gymnopédie aux fêtes d'Apollon. Pythien, Latone, Diane et Bacchus, Pour les Grecs, les formes matérielles parfaites étaient l'expression même du beau, et Charles Blanc à écrit: „Aucune idée, aucun soupçon même d'impudeur ne saurait s'attacher à Vénus, si elle est une statue impersonelle de l'Amour."

Nous ne sommes plus au temps où l'Olympe, sur terre,
Marchait et respirait dans un peuple de Dieux,

où la Bible et la religion hébraïque attribuaient à la danse une importance considérable, où David dansait devant l'Arche, où Hérodiade dansait pour faire couper la tête de saint Jean-Baptiste, où l'Eglise faisait danser devant les tombeaux des martyrs. Bien que saint Bazile ait écrit que la danse est, par excellence, l'occupation des anges dans le ciel, la danse a perdu tout caractère religieux. Nous en sommes au tango argentin, contre lequel Mgr Bolo fulminait tout récemment. Et, au théâtre, la danse est devenue le ballet.

Si l'on s'en réfère, pourtant, aux tendances qui se manifestent depuis quelque temps, *il n'est pas impossible que la danse se transforme* et ne cherche à réaliser, sous une forme plus habillée, l'idéal que *Mlle Villany* n'a pas pu faire triompher devant ses juges. A l'origine, chez les Grecs et les Romains, la danse comprenait ce que l'on entend aujourd'hui par chorégraphie et pantomime. D'une part, elle était l'application du rythme musical aux mouvements du corps; d'autre part, elle était la représentation dramatique réduite à la gesticulation, et les Grecs et les Romains désignaient indifféremment du même mot quiconque exerçait l'un ou l'autre de ces arts. Il y avait chez eux des danses dramatiques, des danses satyriques, des danses lyriques, des danses phyriques ou guerrières, des danses comiques. Une pantomime re-

Generated on 2025-04-19 23:52 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

présentait la fable de Pasiphaé. Ces danses sont les ancêtres de nos ballets modernes.

Mais le ballet est surtout une manifestation de virtuosité chorégraphique, „un amalgame de pas, de figures, de cortèges et d'apothéoses traditionnelles et monotones dans leur atmosphère froide toujours la même", ainsi que l'écrit M. Sébastien Voirol. On a tendance, désormais, à donner au ballet un caractère sérieux qui contribue puissamment à magnifier l'obsession en s'ajoutant au charme de la souplesse, à la grâce d'une fantaisie tantôt chaste, tantôt débordante d'enthousiasme sensuel." La danse, en se rapprochant de son caractère religieux et sacré de ses origines, redeviendrait l'expression dramatique par la gesticulation harmonieuse. On peut concevoir, alors, que, pour atteindre ce but supérieur, la danse nue serait peut-être la mieux appropriée. En tous cas, c'est pour le coup que les danseuses devraient avoir de l'esprit jusqu'au bout des pieds, de leurs petits pieds frétillants, souples, causeurs, tristes ou joyeux, lourds ou agiles comme les pensers qu'ils expriment. Et au surplus, la question du nu deviendrait quelque peu secondaire. Que *Mlle Adorée Villany* veuille bien y réfléchir un instant! Si elles ne sont pas nues, nos danseuses de ballet, le tutu et le maillot les déshabillent si bien...!

Louis Narquet.

Le Journal (Paris, 21 juin 1913).

L'une des plus grandes danseuses de ce temps, *Mlle Adorée Villany*, qui vient de révolutionner toute l'Allemagne et dont le procès récent a défrayé les chroniques judiciaires, débutera, ce soir, aux Folies-Bergère.

Adorée Villany, sur les instances de M. Paul Frank, a consenti à reculer un engagement avec New-York, pour pouvoir être consacrée par Paris qui n'a pu, jusqu'ici, l'applaudir que dans quelques salons très fermés ou dans des représentations privées.

On sait qu'*Adorée Villany* danse parmi l'envolement de voiles arachnéens et que rien n'est perdu de l'harmonie de son corps aux mouvements onduleux et souples; Adorée Villany est la chasteté même; aucune idée lubrique ne peut naître à la vue de cette harmonieuse nudité nimbée de lumière... C'est une pure joie des yeux; — et c'est de l'enthousiasme seul que provoqua cette admirable artiste lors de ses trop rares apparitions. *La Phryné moderne*, comme la nommèrent ses juges, dansera trois danses seulement.

Le Figaro (Paris, 21 juin 1913).

Aux Folies-Bergère.

Les débuts d'Adorée Villany. Voici l'événement du jour, le *great event* comme disent nos amis les Anglais: Adorée Villany, la danseuse qui vient de révolutionner l'Allemagne; Adorée Villany, une des plus curieuses et des plus artistes des danseuses actuelles, débutera ce soir aux Folies-Bergère. *Tout ce que Paris compte de lettrés et d'artiste sera là pour acclamer cette artiste unique.* Adorée Villany, fine, gracieuse, souple, dansera ses danses les plus expressives, les plus ardentes — et les plus chastes.

Elle sera *la Phryné antique*, parée de sa chevelure blonde et dansant parmi les voiles arachnéens; elle sera l'esclave enchaînée aux attitudes douloureuses; elle sera la joyeuse enfant qui court, saute et rit, ivre de liberté et de soleil! Elle sera enfin la grande artiste que Paris consacrera définitive-

Generated on 2025-04-19 23:52 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Generated on 2025-04-19 23:52 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097765403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google

Danse de la Bacchante.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ment. Le nom seul d'Adorée Villany aurait suffi pour que les Folies-Bergère fissent salle comble...

Le Radical (Paris, 27 juin 1913).

Le cas de Mlle Villany.

Malgré les foudres de Thémis, le soir suivant, et à titre rigoureusement privé, *Mlle Villany* donnait une *démonstration esthétique* à l'usage d'amateurs rigoureusement triés sur le volet des lettres et des arts, nantis, en outre, d'invitations nominales et personnelles en bonne et due forme.

Danse sans voiles

Aussi, dès huit heures, la petite salle de la rue du Rocher, où *Mlle Villany* recevait ses invités, était-elle comble.

Bientôt le rideau se levait et la danseuse entrait en scène, sous des projections d'une lumière bleuâtre, qui, après avoir joué sur ses voiles, baigna bientôt sa nudité dansante.

Dans les entr'actes, les *discussions d'esthétique* allaient leur train:

— Pour être nue, elle est nue.

— Oui, mais *nue comme une statue;* c'est une nuance!

— A propos de nuance, d'ailleurs, cette lumière artificielle dans laquelle évolue la danseuse suffit, à elle seule, à enlever à sa nudité ce qu'elle pourrait avoir de trop réel, de choquant.

Conclusion: *Mlle Villany* est nue, non pas comme une photographie, mais comme une statue, *comme une image antique.* Ce spectacle est peut-être *exceptionnel.* Tel qu'il était présenté hier, en tous cas, dans des conditions d'art et devant un public choisi, *il n'avait rien d'immoral. Tous les spectateurs que nous avons interrogés ont été unanimes à ce sujet.*

Reste à savoir si la culture esthétique et la mentalité du grand public justifient, dans tous les cas, ces manifestations chorégraphiques.

Lettres de Félicitations.

Paris ce Mardi 11 mars 1913.

Mademoiselle Adorée Villany.

Mademoiselle

Ayant encore devant les yeux l'admirable sensation d'art qu'en privilegiée j'ai pu éprouver et que je n'oublierai jamais, car pas un de vos gestes n'ayant trahi votre sublîme émotion, vous avez ainsi mis a nu tout — votre âme, oui! et je crois ne pas être le seul à n'avoir vu qu'elle au travers de sa délicieuse enveloppe —.

Il est très regrettable que dans la crainte de vous surgir bien des imitatrices vous soyez en butte aux sévérités de la froide et rigide Déesse qui — nom „Morale" — ce qui privera malheureusement beaucoup d'artistes de cet unique régal! —

En vous redisant, bravo! Vous voudrez bien, Mademoiselle croire à ma réelle admiration et accepter l'hommage de mes sentiments respectueux.

H. Royet, peintre.

Generated on 2025-04-19 23:52 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097765403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Paris, 6 mai 1913

Mademoiselle,

Je lis dans le Journal votre condamnation dont je suis très attristé. Si vos juges avaient assisté à vos séances artistiques de danse peut-être auraient-ils jugé autrement. Passe encore si le fait s'était passé en Angleterre ou en Amérique, mais en France je ne le comprends pas.

Si j'avais été appelé en témoignage j'aurais affirmé la décence de vos attitudes, purement artistiques.

Veuillez agréer, Mademoiselle, l'expression de mes hommages respectueux votre admirateur

E.-J. Carlier, statuaire,
Officier de la légion d'honneur.

Paris, 11 mai 1913.

Mademoiselle, je tiens à vous dire toute *mon* admiration pour les reconstitutions des danses grecques et romaines que vous m'avez permis d'applaudir tout à la *Comédie-Royale* qu'à l'Impérial. Je trouve *absolument inique* et stupide cette condamnation à une amende, et trouve que de tels juges n'ont aucune idée de la Beauté et de l'Art: qu'ils mettent donc des paletots aux statues du Luxembourg et des Tuileries!!! Veuillez agréer les respectueux hommages et les félicitations que je dépose à vos pieds menus.

Yves de Penharest,
Membre de l'Académie Provençale.

Hommage à Mademoiselle Adorée Villany.

Lorsque danse Adorée Villany
— Sans maillot ni surcroît de gaze —
Elle ouvre aux yeux un Infini
Divin d'extase!

Ah! si „Gautier" vivait encor,
Comme il saurait peindre ses gestes,
Enchâssant, en ses rimes d'or,
Ses mots, célestes!

Comme il chanterait la beauté
De ses attitudes savantes,
Leur saveur, leur sobriété
Si captivantes!

Car, cette danseuse, aux regards,
Avec tant de grâce s'expose,
Qu'Elle en devient, Bouquet des Arts,
Ton ruban rose!

• • •

Villany, vous charmez, quand vous faites des pointes,
Lorsque vous fléchissez sur vos talons nacrés,
Ou que vos frêles mains, purement, se sont jointes,
Pour implorer le Ciel, en des gestes sacrés!

Generated on 2025-04-19 23:52 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

On dit que le visage est le miroir de l'âme. Je pense que le corps, avec sa puissance infinie d'expression, a un pouvoir au moins égal aux traits du visage. Nos générations ne connaissent pas la danse comme les peuples anciens, sans quoi elles regretteraient qu'elle soit un instrument à une seule corde.

ADORÉE VILLANY.

Generated on 2025-04-19 23:52 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le dieu Ptah doit aimer vos poses hiératiques,
Quand, près du Taureau noir, votre Nudité luit,
Comme nous aimons, nous, vos danses hébraïques,
Lorsqu'une abeille d'or, taquine, vous poursuit!

Quand, esclave d'Assur, résonnent vos chevilles,
On est „Sennachérib", vous menant à la mort;
Puis, lorsque dans le Cirque, o Plèbe, tu fourmilles,
Romains, nous admirons et plaignons votre sort!

Vous évoquez, pour nous, de toutes les manières,
Le Passé, fabuleux; et, quand votre art, vainqueur,
Vous transforme en un gai tourbillon de lanières,
Chacun vous applaudit, alors, de tout son coeur! —

René Helbing.

La Danseuse Nue.

Pour Adorée Villany.

La Danse est la synthèse de tous les Arts, car elle résume la Sculpture et la Peinture, la Musique et la Poésie. Elle est le Rythme par excellence.

Mais la vraie danseuse sera nue. Elle seule peut mimer, avec tout son corps, le désir, la crainte, l'amour, la terreur, la douleur et la volupté.

Je l'ai vue cet après-midi, et j'ai admiré, une fois de plus la splendeur du corps de la femme nue, dansant.

Les bras, longs et harmonieux, aux gestes immenses, qui se relèvent au-dessus de la tête comme les anses d'une amphore admirable. Les seins petits et fermes, peu saillants sur la poitrine et chastes comme ceux d'une vierge.

Le dos à la musculature puissante et bien moulée, dont la ligne s'infléchit, souple, dans certains mouvements où le corps se penche en avant.

Le ventre, ferme et lisse, qui avec son nombril, ressemble à un bouclier poli. Les cuisses robustes et d'une galbe exquis; et les jambes où s'unissent la grâce et la force; et les pieds nus qui semblent avoir des ailes quand ils bondissent.

Et ce beau corps s'élance, se cambre et retombe. Les bras s'élèvent, le torse se renverse, les seins pointent vers le ciel. Puis les cuisses se balancent, alternatives, projetant en avant les jambes cerclées d'or.

Le parfum de la danseuse se répand dans la salle et s'harmonise étrangement avec son rythme: odeur capiteuse et charnelle qui semble flotter sur les vibrations de la musique.

Quelles attitudes, quels mouvements! Chaque moment comporte une nouvelle pose digne d'être fixée par le bronze ou le marbre. Et les minutes se succèdent, apportant dans cesse des sensations nouvelles et troublantes.

Et les voiles légers flottent, multicolores, moulant tour à tour le corps de la Danseuse ou le nimbant d'un image diaphane qui rend sa nudité encore plus alliciante, et la sensation plus vive lorsqu'elle la rejette pour apparaître triomphalement nue, blanche et sculpturalement belle.

Moments divins, où le désir hallucinant du sexe disparaît devant l'admiration et l'enthousiasme, tandis que le vertige voluptueux de la Beauté Absolue étreint à la gorge et fait vibrer tout l'être.

Generated on 2025-04-19 23:53 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Seul, le spectacle d'une femme très belle, parvenue sous l'étreinte de Celui qu'elle aime au paroxysme de la fureur érotique, sont offrir une sensation d'art comparable à celle que m'a donnée, ce soir, la Danseuse Nue.

Aubeterre.

Rondeau-Souvenir
des ovations de la Salle Villiers. 8/VI/13.

A Mademoiselle Adorée Villany.

Villany, plus d'un rêveur blême,
— Dont le trésor est si . . . léger,
Qu'au creux de l'oeil de Polyphème
Il peut aisément se loger! — —
Vous ayant applaudi . . . Vous aime!

L'Amour est enfant de Bohème,
Mais, voilà bien l'autre danger:
L'Art seul est votre amour suprême;
Villany!

En dépit du Possible même,
Chacun voudrait aménager
Pour Vous „la Maison du Berger"*)
Dont „Vigny" parle, en son Poème,
Et, la désigner, au baptême:
Villa „Nid!" —

René Helbing.

Mademoiselle Villany à Paris

Mademoiselle,

J'ai l'agréable mission de vous adresser les vifs remerciements des élèves de l'École Nationale des Beaux-Arts de Paris pour la charmante Soirée que votre talent leur permit de passer Dimanche.

Croyez bien que tous les artistes apprécient vos si intéressantes tentatives et que à l'occasion vous trouverez parmi eux de nombreux amis prêts à défendre votre belle cause.

Nous aspirons tous vivement avoir prochainement encore le plaisir de vous applaudir affirmant ainsi la supériorité de votre art sur les inepties et les canailleries reconnues propres par les pouvoirs publics mais réprouvées par tous les gens de coeur.

Veuillez agréer, Mademoiselle, l'expression des sentiments reconnaissants et respectueux de mes camarades à laquelle je suis heureux de joindre l'assurance de tout mon admirative sympathie.

Marius Boyer.

Les Elèves de l'Atelier Pascal

vous prient d'agréer l'expression de leur plus sincère admiration pour la splendide suite de danses stylisées, oeuvre d'une grande et véritable artiste, qui nous a donné une si noble idée de la perfection à laquelle peut atteindre la danse, la ligne et la couleur, et vous envoient l'assurance de leur très respectueux hommages le Massier Maurice-E. Martineau.

*) „La maison du Berger" poème d'Alfred de Vigny. Publié dans son livre: „Les Destinées".

Generated on 2025-04-20 01:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

"Remarque had a word on this affair but it is not quoted here.

Angleterre et Amérique.

Daily Mail (Paris, 25. Dezember 1911).

Aged Prince as Censor.

(From Our Own Correspondent)

Berlin, Sunday,

Religious, court and artistic circles in Munich are in a ferment of excitement over a "private exhibition" before Bavarian Academicians, a "highly select coterie of painters, litterateurs, musicians and scientists," *by Villany, the beautiful dancer,* who interprets her art in extremely light attire.

She was recently prevented by the police from appearing in a public theatre, and the action of the "censors" caused an outcry in influential art circles in Munich, which decided to afford *Villany* a classic vindication by inviting her to dance before the Academicians.

The performance has just taken place, all the leading professors of the Academy being present. The Munich "Zeitung's" account of the performance states that the audience was hugely delighted, and accorded the dancer "tumultuous applause". Church and court circles, which were particularly agitated over the exhibition, submitted photos of Villany in her costume to the ninety-years-old *Prince Regent,* and the pictures received the unqualified approval of the venerable ruler, who is a great patron of the arts.

Daily Mail (Paris, 23 February 1913).

At the small Comédie Royale Theatre yesterday afternoon intellectual Paris was furnished with convincing evidence of the *artistic beauty* of dancing without veils. *Mlle Adorée Villany,* the unconventional artiste whose performances at Munich recently caused a furore, gave an exquisite representation of the choreographic art of the ancient Egyptians, Babylonians, Assyrians, Greeks and Romans, and at the close she was *warmly congratulated* on the great charm of her exhibition. The matinée lasted two hours, and each of the many different numbers in which the artiste appeared without drapings was *applauded enthusiastically.* A Greek dance in which Mlle. Villany's slender figure was silhouetted on a screen by shadowgraphy was a delightful performance which won continued applause. The audience was mainly composed of painters, sculptors, and literary men, with a few women belonging to the aristocracy and the theatre. The performance was private, admission being by invitation.

Times (New York, 22. February 1913).

Paris sees nude dances.

Artists and Literary Folk Applaud Mlle. Villany's Undraped Performance.

Special Cable to The New York Times.

At the small Comédie Royale Theatre this afternoon some of the intellectuals of Paris gathered to witness performances in the nude by *Adorée*

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY
Generated on 2025-04-20 01:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Villany, an unconventional dancer who recently caused a furore in Munich. The audience consisted entirely of painters, sculptors and literary men and a few women belonging to the aristocracy and the theatre.

Mlle. Villany's dances included representations of the choreographic art among the ancient Egyptians, Babylonians, Assyrians, Greeks and Romans. In most of these she appeared without drapings.

Each number was *applauded with enthusiasm* and at the close Mlle. Villany was congratulated by those present on the charm of her matinee. Her dancing, which goes a stage further than that of Isadore Duncan, was declared by them to be in the highest decree expressive and full of poetry, and afforded convincing evidence of the artistic beauty of the nude on the stage.

The Dancing Times (London, February 1913).

Readers of the *Dancing Times* will perhaps remember an incident at the Lustspielhaus, Munich, more than twelve months ago, when a French dancer, *Mlle. Adorée Villany,* was arrested together with the manager of the theatre and the dancer's impresario, on the ground that her dances were what we English who have a smattering of French call "chaude étoffe"—it sounds more harmless like that. Surely you must recall the incident, which was widely reported in the Press at the time. Of course the lady said that her dancing in the nude was in the name of Art (with a big A), and of her audience of 2,700 painters, sculptors, literary men "and others," not one could be induced by the authorities to come forward and lay a specific charge of seduction of his morals against her, so the case for the prosecution broke down and the fair dancer was released. As a matter of fact, several distinguished members of the audience protested against the high-handed action of the Bavarian authorities, and called the latter several species of idiots for holding their city up to the ridicule of the world. Mlle. of the charming Christian name and the disillusioning surname has not had much of the limelight of public comment thrown on her since, so when a kind friend forwarded me some days ago invitations to two private recitals the fair Adorée was giving at the Comédie Royale here, I had to think twice and then ring up my friend before I could exactly remember where I had seen the name before. Then I had to think hard again as to whether the lady's performance would be a suitable one to chronicle for *Dancing Times* readers, but to decide that I was forced to overcome my scruples and go and see it.

* * *

Having seen, I take off my hat to Mlle. Villany. She has art bred in her to the very finger-tips. Her performance is an exposition of the sublime and the beautiful. Whoever in the city of Munich saw impropriety in *Mlle. Villany's* dancing has never yet seen, and never will see, the glory of the stars, nor the splendour of the setting sun. The dancer in her recital went through the history of civilisation as demonstrated by choreography through the ages. First we were given two Egyptian dances, one that of a princess dancing at a banquet, and the other called the Dance of Apis, in honour of the sun god, Ptah, in which *Mlle. Villany* frisked around a figure representing the sacred Black Bull. Ancient Jewish dances were next on the programme. The first

Generated on 2025-04-28 01:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097765403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

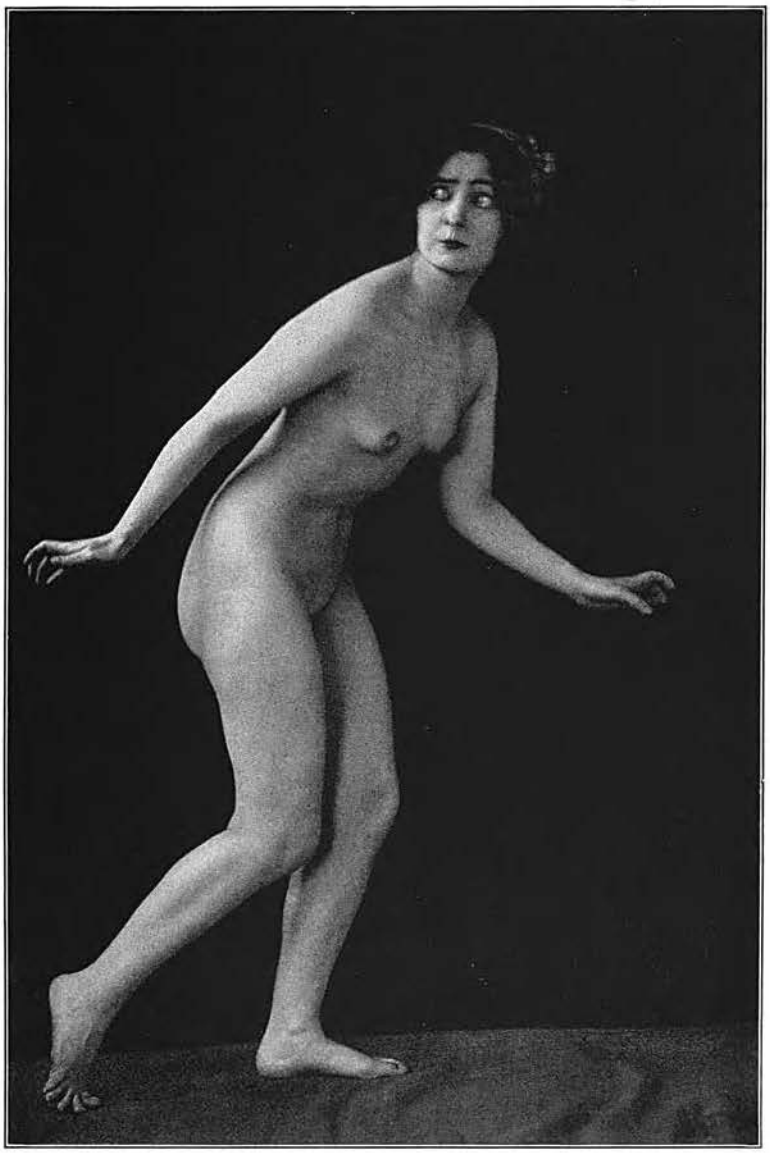

N'est-il pas triste de penser que dans l'art de la danse, les pieds seuls étaient chargés d'exprimer les sentiments de tout le corps? Le rythme de l'esprit se communique au corps qui enregistre ses mouvements avec une telle exactitude qu'on croirait lire un graphique de nos passions sur un papier. Nos états d'âme y sont rendus visibles et comme dessinés.

ADORÉE VILLANY.

Generated on 2025-04-20 01:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

was the Dance of the Bee. The dancer, pursued by a bee, tries to capture it, but recoils in terror. The bee becoming entangled in her garment, she discards the latter, and dances off joyfully at her deliverance. The second Jewish dance was the Dance of the Seven Veils of Salomé. Mlle. Villany made a witching figure as she discarded the swathing veils one after another.

* * *

After the ancient Jewish came a Babylonian dance. The measure was one of triumphant salute to the returning victorious warriors. This was followed by an Assyrian Slave's Dance; which was again followed by two Greek measures, the first being Phryné dancing before her Judges. The second was the feature of the recital. It was entitled a Bacchante's Dance, and introduced to us *the finest bit of shadow dancing I have ever seen.* If an excuse were needed for *Mlle. Villany* appearing before her audience practically always "mit nodings on," it was to be found in this delightful bit of artistry. A white screen was interposed between the audience and the stage, and the movements of the undraped dancer were sharply outlined in silhouette on this screen by means of a strong light from the back of the stage. The audience could well imagine itself touring the Greek sculpture section of the British Museum or the Louvre, the succession of poses were so effective. *Mlle. Villany's* slender figure lent itself well to the shadowgraph, and the large audience showed its appreciation by round upon round of applause, terminating in a continuous salvo of hand-clapping as Mlle. Villany came forward again and again to bow her thanks.

* * *

The Bacchante's Dance was followed by the Dance of the Persecutes. This dance was based on the story that during the persecution of the Christians by the Romans, Christian maidens were forced to dance unclothed in the arena for the amusement of the Roman Court. Some clever mimicry was to be seen in this dance, as also in the next, which brought as down to modern times—an expression of physical sorrow by changes in the lines of the body, as an artistic representation. The recital closed with two modern dances, one with play of veils and the other with ribbons. At the termination of the programme the artiste was accorded an ovation by an audience composed mainly of men of art and letters and ladies of the social and theatrical worlds. No, I cannot see the Censor passing the performance in England; I even hear, at the last moment, that the Prefect of the Police is taking proceedings here.

Sun (New York, 26. February 1913).

Villany shocks even Paris.

Eve-like Dancer Plays Only Twice and the Police Appear.

Special Cable Despatch to Tee Sun.

Mlle. Adorée Villany, whose Eve like dances brought her into conflict with the police at Munich, appeared at two matinées in one of Paris's little theatres with the same result. A summons was issued against her to-day, although the performances were nominally private and admission was by invitation only.

Generated on 2025-04-20 01:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

The Daily Telegraph (London, 26. February 1913).

Prudish Paris.

Has the legendary—for I am afraid it is only legendary— "pudeur Britannique" crossed the Channel with the Entente Cordiale? First we have the objection of the authorities of the cemetery of Père Lachaise to M. Epstein's monument to Oscar Wilde, an objection which we now learn has hardened into an ultimatum. Either M. Epstein must tone down his statue or he must remove it at his own expense.

To-day are learn that M. Lépine is bringing an action against a charming "danseuse," *Mlle. Adorée Villany,* who, finding even the most diaphanous coverings a trammel to the free exercise of her art, has very logically discarded them, and now dances without them. My long and awkward periphrasis is a tribute to your modesty and mine. This is not her first offence—if offence we must call it. "Outre-Rhin," in gay Munich she has appeared in the same simple and inexpensive garb, before a round 2,000 of Bavarians. In Munich, too, the police wished to intervene, but not one of the gallant 2,000 would lodge the legal and necessary complaint.

Is Paris to prove more prudish than Munich? It looks like it. But a compromise is possible. The "procès verbal" drawn up by M. Lépine is quite a voluminous document, I believe, and the paper of a pleasant tint. What if the danseuse were to don that for the rest of her engagement. Would it not satisfy the law, and not diminish the profits?

Sunday Chronicle (London, 2. March 1913).

A Censor Required.

Stage morals are pretty lax in Paris, judged from the English Censor's point of view, but there is one man in the Gay City who busies himself with the moral welfare of Parisians, and now and again raises a restraining finger. He is Monsieur Louis Lépine, the active little genius who has just resigned his position of Chief of Police. *Mlle. Adorée Villany,* a classical dancer who has charmed audiences in most of the European capitals, came to Paris recently to appear at the Comédie Royale. But Monsieur Lépine, whom nothing escapes, had doubts of the propriety of the show, and presented himself at the theatre on the first night. What he saw decided him. He forbade the repetition of the performance and the overdaring artiste will be prosecuted for transgressing the police bye-laws.

Sun (New York, 8. March 1913).

No nude dance for court.

Paris Judge Makes Woman Leave When She Suggests It.

Special Cable Despatch to The Sun.

Adorée Villany, the nude dancer, who received a summons when she appeared here on February 24, was before the Public Prosecutor this afternoon to explain her alleged indecent exhibition at a theatre.

Mlle. Villany denied impetuously that her dance was indecent, and she exhibited a bunch of telegrams and a package of letters signed by the most

Generated on 2025-04-20 01:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

prominent playwrights praising her art. Adorée was anxious to show Phryne's classic dance to the court, but the Magistrate rang the bell and told her to leave the court.

The Daily Telegraph (London, 1. March 1913).

A New Dancer.

Mlle. Adorée Villany was good enough to invite me the other day to a performance of hers here. The invitation reached me too late for me to be able to attend. Anyhow, I understand that the performance was prohibited by the thoughtful M. Lépine. Mlle. Adorée is a lady who dances unveiled. She danced thus in Munich, apparently with *great success*. The Munich police also objected, but Munich art, the art of the Munich secession, was enthusiastic. Moreover, French critics saw her dance in Munich and approved.

The lady not only dances unveiled, but "constantly seeks new emotions." She has twenty suitors. She will marry only when she has found the perfect man. Among her twenty suitors Mlle. Adorrée adores the eyes of one, the nose of another, the locks of a third, but there is not one among them who unites all the perfections which she requires. When she has met that one, Mlle. Adorée will marry. In the meantime, she will rent a theatre here regardless of cost, and teach her new art. I forgot to say that Mlle. Adorée, when she writes, uses black letter paper and white ink.

Daily Mail (Paris, 7 May 1913).

Rodin as a Judge.

Dancer's Appeal in Paris Court.

Mlle. Adorée Villany, a beautiful dancer, who has been fined 200 francs by the Paris magistrates, expressed the wish that she might appear before a tribunal presided over by Rodin, the famous sculptor. The charge against *Mlle. Villany* was that she hired a theatre and there gave before an audience, which was only professedly limited by invitation, an exhibition of dancing capable of offending public propriety.

In these dances *Mlle. Villany* appeared entirely without costume. She justified this in court by explaining that in dancing the rhythm of the soul communicates itself to the body, which thus becomes an instrument of expression quite as potent as the face. The full value of the dance, she argued, is lost if the body is concealed.

For the prosecution it was contended that the rigid selection of the audience on an artistic basis which was represented to have been made was so lax that a police officer had been able to buy a ticket at the door for five francs, and to avoid creating a precedent for such performances the magistrates imposed a fine.

Sunday Chronicle (London, 7. May 1913).

Puritan Paris.

Is Paris becoming Puritan? In the opinion of *Mlle. Adorée Villany* there is no doubt that it is. This *charming young lady* has just been before the

Generated on 2025-04-20 01:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Paris courts on a charge of outraging the public modesty. As a dancer she may fairly be said to have outstripped all her rivals. To speak plainly, Mlle. Adorée appeared on the stage naked—not "almost," or "practically," or "as good as naked," but naked *tout court.*

To be sure it was—or mademoiselle claimed that it was—at a strictly private performance, to which only her good friends the artists and litterateurs of Paris had been invited. Unfortunately a detective discovered that five francs planked down at the box office were as effective a passport as if he had called himself Rodin or Anatole France. Hence, argued the prosecuting counsel, it was impossible to assert that the performance was private. Mlle. Adorée then fell back on her second line of defence. She was an artist, she said, and when "she stripped off her garments it was her soul that she laid bare." "But not only your soul, Mademoiselle," slyly insinuated the advocate, and there was laughter in sourt.

Several letters were read in which the purely artistic nature of the performance was stressed. A German professor on leaving the theatre had been "filled with gratitude to the Creator for his wonderful works." An elderly painter regretted that "the lady was so thin" —not a solely artistic appreciation this, as counsel for the prosecution took care to point out.

That gentleman, who had been thoroughly enjoying himself, thus summed up the case for the prosecution: "In life the nude should be confined to the studio and the alcove. It is because of her failure to grasp this principle that *Mlle. Villany* is here to-day. She would have liked the tribunal to be presided over by Rodin. This, owing to the defects of our judicial system, was impossible." Then turning to the accused: "You will, then, Mademoiselle," he went on sweetly, "be condemned by simple laymen, but with as much kindness as if they were experts." And condemned the lady was to a fine of eight pounds.

The Morning Advertise (London, 7. May 1913).

Dancing in the Nude.

An action against *Mlle. Adorée Villany,* for an outrage against modesty, has just been disposed of by the courts. The dancer, who is 21 years of age, danced in the "altogether," as the late Mr. George Du Maurier so expressed it in his "Trilby" in a theatre in the Rue Canmartin on two evenings in February. Her theory in dancing naked is that her art could be better understood. Her performances were private, and those who attended the exhibitions went on personal invitations. It was pointed out to the dancer, however, that a detective obtained admission by paying five francs. But *Mlle. Villany* contended that it was not her fault if the detective obtained admission, as she had given instructions that no one except artists and men of letters should be admitted.

The president of the Court held that in spite of personal invitations publicity existed. "The nude," he argued, "is an article of the studio and of the alcove, and not of the theatre." Mlle. Villany had produced two letters, one from a painter the other from a sculptor. The latter reported the view of an old spectator on seeing her dance, "What a pity that she is so thin!"

Here *Mlle. Villany* rose and said that this spectator knew nothing about art. She had expressed a wish that the tribunal might be presided over by

Generated on 2025-04-20 01:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

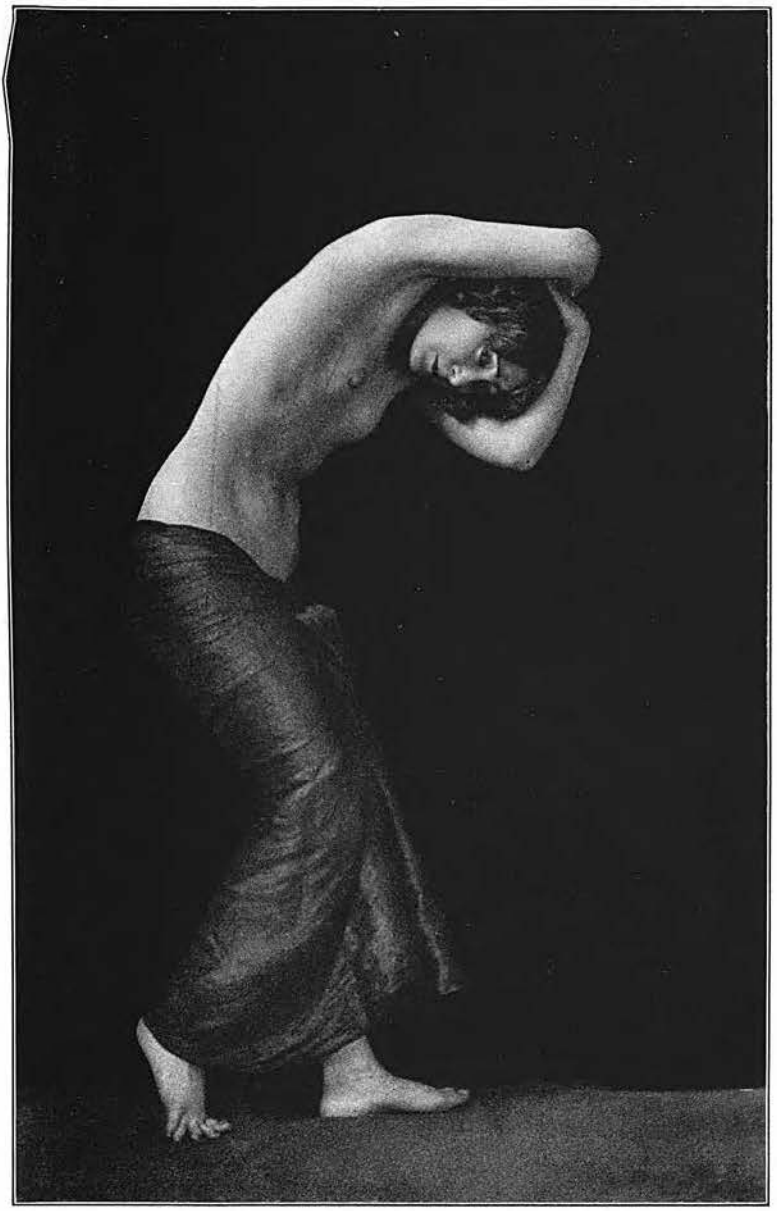

Expression de la Douleur.

Generated on 2025-04-20 01:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Rodin. "But," said the president of the Court, "the defect of our judicial organisation has not permitted this. You are going to be dealt with by simple magistrates," he added, "but rest assured that you will be treated with that benevolence as if they were competent." The dancer was fined 8*l.*

The Daily Telegraph (London, 7. May 1913).

By Special Wire. From Our Own Correspondent.

Paris, Tuesday Night.

Mlle. Adorée Villany, an artistic danseuse, has summoned before three severe judges yesterday. "You are accused, Mademoiselle, of having infringed conventional proprieties. Judging from the accounts transmitted to us, four stage costume had so many shortcomings that we prefer not to insist upon it."

Such was the substance of the fearful charge trought against her. The Public Prosecutor, another severe man, stood up and pointed out details of the scandal. "Really, mademoiselle, the liberties you have taken with costume require pitiless repression. The spectacle was public. The box-office at the theatre sold tickets to all comers. On the tickets was written in big letters the word 'invitation.'"

Judicial action was set in motion by the complaint of the architectural expert of the court. The architect's wife had received an "invitation." *Mlle. Adorée Villany* was present. Her modesty made an extremely favourable impression on the judges. Their severity became less severe. The invitations were to be entirely private, she said. As regards the performance itself, she was unrepentant, because she said she had done nothing she could reproach herself with. It was entirely an artistic demonstration.

The Public Prosecutor continued: "For having ignored the usual principles of decorum, Mlle. Villany appears before this Court. She would have preferred the tribunal to be presided over by M. Rodin. The shortcomings of our judicial system do not permit it. You will therefore, Mademoiselle, be condemned by these simple magistrates, who will be as benevolent as if they were experts in the matter." Mlle. Villany, therefore, for having been too artistic in her dance, was sentenced to the mild penalty of a fine of £8.

The Era (London, 10. May 1913).

The excitement in theatrical circles this week has been the appearance of *Mlle. Villany* in one of our police courts to answer, the charge of having danced before a large audience "mit nothings on," as they say in the Fatherland. The little court was filled with journalists and members of the "profession," and we all strained our necks to catch a glimpse of the fair defendant, who is small of stature and was becomingly dressed in a simple but well-made tailor costume. M. Granié, the public prosecutor, in a humorous speech, told us that *Mlle. Adorée Villany* asked to be tried, not by M. Hugot, the magistrate, but by M. Rodin, the well-known sculptor, and the sworn friend of all good-looking ladies. "I have," the young lady had said, "faith in the artistic taste of M. Rodin, who is much more competent to give a fair judgment in a matter of art!" This, certainly, was flattering to the great

Generated on 2025-04-20 01:04 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sculptor, but unkind to the gentleman on the bench, who rubbed his nose once or twice in astonishment when *Mlle. Villany* developed her theories on art, theories that are rather startling. She explained to us that in dancing the rhythm of the soul communicates itself to the body, which thus becomes an instrument of expression quite as potent as the face. The full value of the dance, she argued, is lost if the body is concealed. According to her, no artist can properly express "grief" if she has any clothes on. Alas! we live in a prosaic age, when the post of Public Prosecutor is entrusted, not to a sculptor, but to a man of the law. And so it happened that the fair artiste had to answer the charge of showing herself in public "tout à fait deshabillée." *Mlle. Villany,* however, protested to the word "public." It was a private affair, she said, for the audience was limited by invitation. "No, my dear," replied the prosecutor, "the thing was 'public,' and no mistake. You hired the hall of the Comédie-Royale to give a performance exclusively reserved for artists. This may have been your intention, but it seems that hundreds of people who could not claim to be 'artists,' and who did not feel at all interested in choregraphic art, received prospectuses mentioning your ultra-modern dance; and for the modest sum of five francs the Police Commissary bought a ticket and witnessed the performance!" The Police Commissary then came forward and stated what he saw, or rather, he referred to the clothes he did not see. There were no witnesses for the defence, but the fair defendant produced two letters, one by a painter, the other by a young sculptor, who, in the name of Art, protested against the lady being molested. Unfortunately, there was a post-scriptum in one which rather spoiled the effect. 'It is a pity," said the writer, "that the lady is rather thin!" At this *Mlle. Villany* burst out laughing, and called out: "He is a painter, and although he styles himself an artist, he knowns nothing about Art!" Concluding his humorous speech, the Public Prosecutor said: "*Mlle. Villany* wanted that great sculptor, M. Rodin, to preside over this tribunal. The law unfortunately does not allow this. You, M. le Président, must, therefore, try her as a magistrate, but as indulgently as if you were 'a competent artist'!" A fine of 200 francs (£8) was imposed, and the lady left the court with no visible stain on her unblemished character.

Daily Mail (Paris, 8. May 1913).

Artistic Dancing.

Mlle. A. Villany in Paris.

Admirers of artistic dancing should see the charming and refined art of Mlle. Adorée Villany, who is giving a series of afternoon performances at the *Théâtre Impérial. Mlle. Villany* calls her performances a "renovation of choregraphic art from the point of view of form, colour and essentials," and there is certainly a good deal in them which is beautifully studied and of the *highest form of artistic mimicry.* She joins to a pleasing appearance and a charming form an aptitude for graceful poses and a versatility which should take her very far. She would do well indeed to rely upon pose even more than she does, rather than upon too much movement.

Mlle. Villany gives her dances a sort of historical sequence. "How the princess danced at a banquet" and the "Dance of Apis" are Egyptian. The

Generated on 2025-04-20 01:20 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

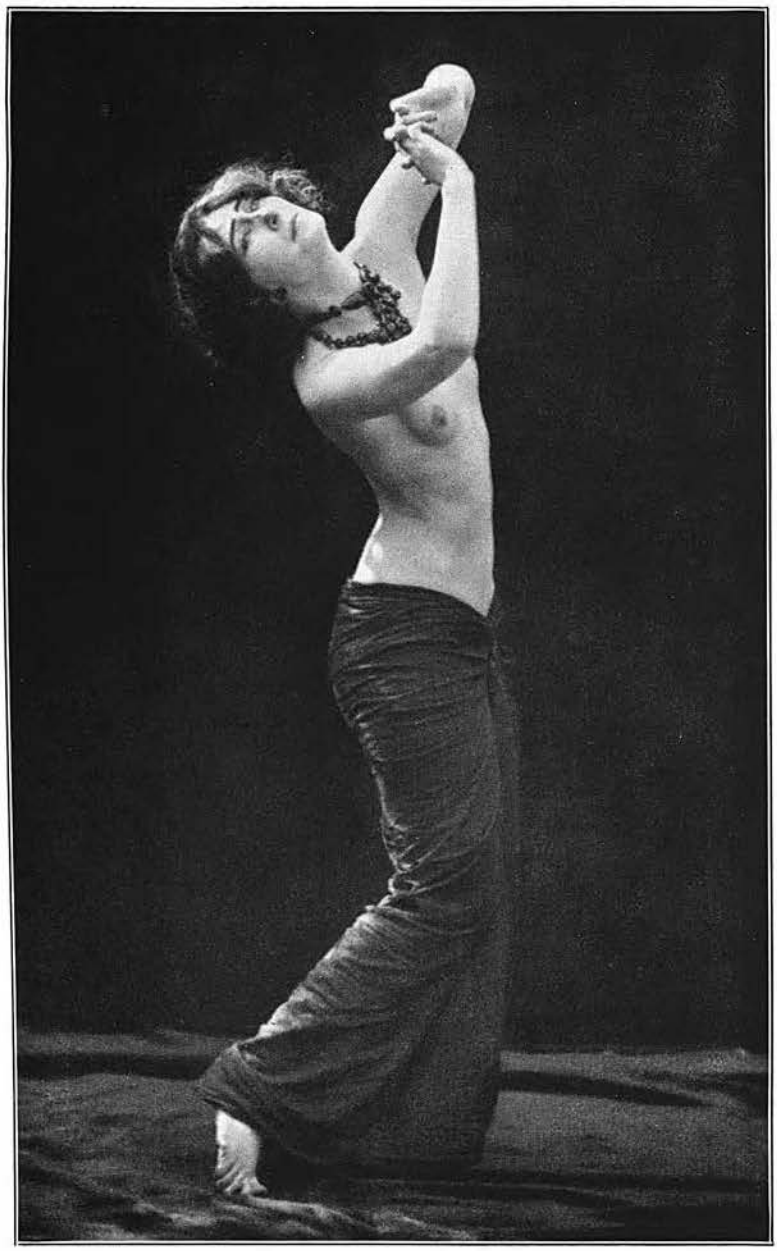

Expression de la Douleur.

Generated on 2025-04-20 01:20 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

latter is particularly graceful. "The Dance of the Bee"—in which the insect gets into the clothes of the dancer—has already been done by other dancers, but Mlle. Villany is very charming in these dainty movements. The "Dance of Phryne before her judges" is interesting, but the young artiste is at her best in the "Dance of the Slave" (Assyrian) and "Dance of the Persecuted" (Roman), which are full of suggestive rhythm. The "Expression de la douleur" ot the music of the "Marche funèbre" is also interesting.

Italie.

La Tribuna (Roma, 2 febbrajo 1912).

La Danza Nuova.

... Anzitutto l'ambiente e il publico manducante non sono più in istile; in onore al vero però bisogna dire, che anche lo spettatore degli ultimi posti di una liretta è compreso di sacra devozione al momento della produzione artistica e l'applauso scroscia infine unanime, generale. Poi, anche l'autorità di polizia volle mettere il suo dito o meglio i suoi veli su alcune parti del corpo delle dive e nel far ciò procedette in alcuni luoghi, per esempio a Monaco di Baviera, contra la signorina *Adorée Villany,* che ora è a Vienna, in modo cosi brusco, facendola arrestare da semplici guardie di polizia sul palcoscenico, che quasi tutti gli artisti e scrittori più insigni di Monaco sottoscrissero e pubblicarono una vivace protesta, in cui fra altro dicono, che „la polizia toglie loro l'occasione di vedere osservare e studiare il corpo umano con movenze tanto straordinariamente belle — le produzioni della *Villany* non possono che educare ad una giusta valutazione della bellezza della vita umana — in esse non vi è un solo gesto lascivo — noi tutti provammo lo stesso godimento, quasi ammirassimo una perfetta statua greca avvivatasi — e la polizia ha voluto arrestare la bellezza di questa statua.

Qui c'è del vero e, se ora, dopo l'intervento della polizia, nell'ammirare l'arte delle movenze e la bellezza delle linee e delle forme del corpo delle sorelle Wiesenthal o della *Villany,* al pensiero intellettuale si aggiunge per un istante un pensiero meno puro, ciò avviene, quando nell'occhio dello spettatore ad un tratto ha linea del bel corpo si trova spezzata, interrotta dal velo pudico della polizia ed il cervello si chiede; „perchè quest'interruzione? che si cela li dietro?

Nei teatri restano ancora in istile con l'arte nuova i colori, le luci, gli sfondi, i piani, i panneggiamenti della scena e degli abiti, quando ce n'è bisogno, e la musica e nell'accordo più perfetto di tutto ciô con le movenze della danzatrice, nella fusione più armonica dei colori, del ritmo, dei suoni, dei movimenti, dell'espressione del volto stà il segreto di quest'arte, che non vuol'essere arte appresa con regole, con leggi dure, come non lo vogliono la pittura moderna, la musica moderna. Anche la danza moderna è un portato naturale dei nostri tempi, che fuggono velocemente; essa non vuol essere soltanto frutto di studî assidui e lunghi di passi e contropassi, di giretti, piroette, simmetrie, cadenze convenzionali; essa è l'impressionismo della coreografia, vuol'essere sentimento, ispirazione, afflato quasi vulvino; d'ora innanzi non nascono solo i poeti, anche i ballerini...

Generated on 2025-04-20 01:20 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Il Messagero (Roma, 7 marzo 1913).

Costume d'Eva.

Che la gente si vesta, almeno una volte all'anno, sinceramente, secondo le proprie idea personali, come si può vedere in carnevali non ci trovo, per parte mia, nessunissimo inconveniente. Viviamo tutti fra clowns, pulcinelli, bestie feroci, moschettieri, selvaggi, che per tutto l'anno sono costretti a travestirsi da gente savia e civile, ed è poco male se un giorno su trecentosessantacinque lasciamo loro la libertà di abbigliarsi a proprio talento.

Quello invece, che pare non sia assolutamente permesso, nè un giorno all'anno, nè mai, è, (almeno in pubblico) di apparire in costume... naturale.

Questo costume, a detta di moltissimi, e fra gli altri di Lepine, prefetto della Senna, vien giudicato piuttosto... scostumato.

Ed ecco i fatti che hanno mosso il Catone censore parigino a pronunciare la sua sentenza.

Una danzatrice, la signorina *Adorée Villany,* è apparsa sulle scene della *Comedie Royale,* nella perfetta toeletta di Eva, prima del peccato, o, per essere un po' più moderni, in quella di Frine dinanzi all'areopago; in abito da... statua, insomma „vestita solo di castità" come lady Godiva nella ballata di Tennyson.

Per la signorina *Villany,* evidentemente, il suo corpo è... tutto faccia.

Gli spettatori di questo spettacolo, poco comune ai di nostri, non ne sono rimasti scandalizzati.

La danzatrice ha riprodotto, o per meglio dire, fatto rivivere, certe movenze di danza quali vediamo in certi bassorilievi antichi, greci, romani, assiri, egizi, babilonesi, e con tale arte da non dare altra impressione che quella di un marmo classico che fosse vivente...

Ma se non se ne scandalizzarono i pochi privilegiati spettatori, gridò allo scandalo il grande pubblico che non vide nulla. Il pudore di Lepine se ne commosse... e non solo le rappresentazioni vennero troncate prima che cominciassero, subito dopo la prova generale, ma la signorina *Villany* verrà trascinata dinanzi ai giudici.

Si difenderà ella come la sua antica compagna ellenica? E' poco probabile; e quantunque uno degli ammiratori della bella danzatrice abbia dichiarato essere un delitto che „si occulti un'opera di Dio" non crediamo che questo misfatto ottenga riparazione.

Il Mattino (Napoli, 9 marzo 1913).

Rancia.

Il processo contro una ballerina che danza senza veli.

Parigi, 8, mattina

E' cominciato il processo contro la signorina *Adorée Villany,* la giovane ballerina che durante le spettacolo coreografico alla Comèdie Royal, si era mostrata senza veli. La *Villany* ha dichiarato di aver obbedito solo ad uno scrupolo d'arte. Essa ha studiato a lungo la danza come è in uso nell'Egitto, in Grecia e nelle Indie, la considera una forma d'arte come la scultura e la pittura. Col movimento del suo corpo come il poeta, lo scultore, ella interpreta le emozioni dei personaggi che raffigura. Dato questo principio, nessun

Generated on 2025-04-20 01:20 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

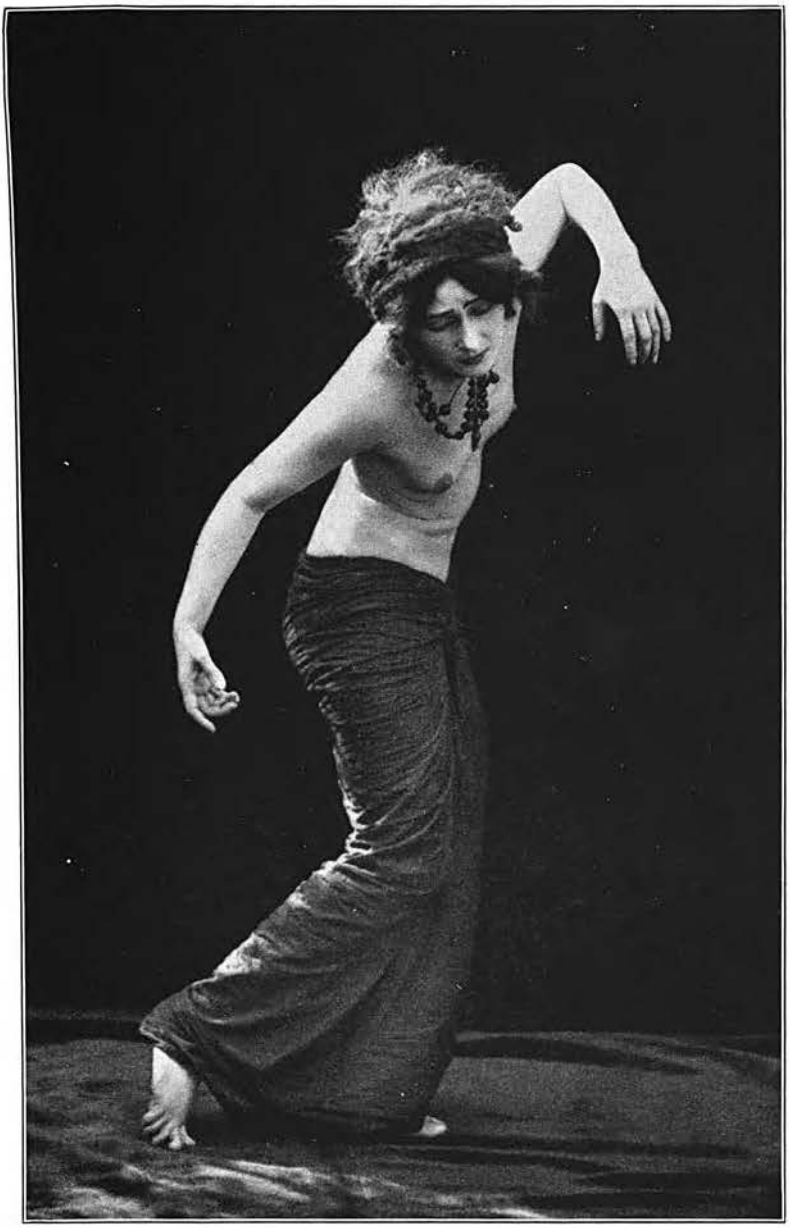

Expression de la Douleur.

Generated on 2025-04-20 01:20 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pensiero impuro può esservi nella sua danza e sia che essa incarni Frine e Salomè, i suoi muscoli non fanno che esprimere le sensazioni dei personaggi, il suo corpo non è che lo strumento dell'anima ed è questa che essa offre nuda agli spettatori.

In appoggio alle sue dichiarazioni ha mostrato lettere di ammirazione di artisti.

I giudici però mantengono l'accusa di oltraggio al pudore pensando che l'esempio della *Villany* potrà far sorgere delle imitatrici che potrebbero non avere il movente dell'arte. La sentenza sarà pronunciata fra giorni.

La Stampa (Torino, 2 marzo 1913).

(Per telefono alla Stampa)

Parigi, 1, notte.

Quello invece, che pare non sia assolutamente permesso, nè un giorno all'anno, nè mai, è, (almeno in pubblico) di apparire in costume... naturale. Questo costume, a detta di moltissimi, e fra gli altri di Lepine, prefetto della Senna, vien giudicato piuttosto... scostumato. Ed ecco i fatti che hanno mosso il Catone censore parigino a pronunciare la sua sentenza. Una danzatrice (non avremo mica cuore di chiamarla semplicemente ballerina, non è vero?) una danzatrice, la signorina *Adorée Villany* è apparsa sulle scene della *Comédie Royale,* nella perfetta toeletta di Eva, prima del peccato, o, per essere un po' più moderni, in quella di Frine dinanzi all'areopago; in abito da... statua, insomma „vestita solo di castità" come lady Godiva nella ballata di Tennyson. Per la signorina *Villany,* evidentemente, il suo corpo è... tutto faccia. Gli spettatori di questo spettacolo, poco comune ai di nostri, non ne sono rimasti scandolezzati. La danzatrice ha riprodotto, o per meglio dire, fatto rivivere, certe movenze di danza quali vediamo in certi bassorilievi antichi, greci, romani, assiri, egizi, babilonesi, e con tale arte da non dare altra impressione che quella di un marmo classico che fosse vivente... Ma se non se ne scandolezzarono i pochi privilegiati spettatori, gridò allo scandalo il grande pubblico che non vide nulla. Il pudore di Lepine se ne commosse... e non solo le rappresentazioni vennero troncate prima che cominciassero, subito dopo la prova generale, ma la signorina *Villany* verrà trascinata dinanzi ai giudici. Si difenderà ella come la sua antica compagna ellenica? E' poco probabile; e quantunque uno degli ammiratori della bella danzatrice abbia dichiarato essere un delitto che „si occulti un'opera di Dio" non crediamo che questo misfatto ottenga riparazione.

Sia detto passando, poi, sapete che è un curioso tipo di ragazza questa mademoiselle *Villany?* L'idea di ballare... come balla è già un'idea poco comune, ma ne ha altre più eccentriche ancora. Si dice che ella ami e ricerchi tutto ciò che fa paura. Di tanto in tanto prova un grande desiderio di morire. Si lascia cadere come un corpo inerte e assicura che prova una sensazione soavissima... Contenta lei!... E la sua gran mania, infine, sono i cani...

Pasquino (Torino, 9 marzo 1913.

Costume d'Eva.

Che la gente si vesta, almeno una volta all'anno, sinceramente, secondo le proprie idee personali, come si può vedere in carnevale, non ci trovo, per

Generated on 2025-04-20 01:20 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

parte mia, nessunissimo inconveniente. Viviamo tutti fra clowns, pulcinelli, bestie feroci, moschettieri, selvaggi, che per tutto l'anno sono costretti a travestirsi da gente savia e civile, ed è poco male se un giorno su trecento sessantacinque lasciamo loro la libertà di abbigliarsi a proprio talento.

Quello invece, che pare non sia assolutamente permesso, nè un giorno all'anno, nè mai, è, (almeno in pubblico) di apparire in costume... naturale.

Questo costume, a detta di moltissimi, e fra gli altri di Lepine, prefetto della Senna, vien giudicato piuttosto... scostumato.

Ed ecco i fatti che hanno mosso il Catone censore parigino a pronunciare la sua sentenza.

Una danzatrice, la signorina *Adorée Villany,* è apparsa sulle scene della *Comedie Royale,* nella perfetta toeletta di Eva, prima del peccato, o, per essere un po' più moderni, in quello di Frine dinnanzi all' areopago, in abito da... statua; insomma „vestita solo di castità" come lady Godiva nella ballata di Tennyson.

Per la signorina *Villany,* evidentemente, il suo corpo è..... tutto faccia.

Gli spettatori di questo spettacolo, poco comune ai dì nostri, non ne sono rimasti scandalizzati.

La danzatrice ha riprodotto, o per meglio dire, fatto rivivere, certe movenze di danza quali vediamo in certi bassorilievi antichi, greci, romani, assiri, egizi, babilonesi, e con tale arte dare altra impressione che quella di da non un marmo classico che fosse vivente.

Ma se non se ne scandalizzarono i pochi privilegiati spettatori, gridò allo scandalo il grande pubblico che non vide nulla. Il pudore di Lepine se ne commosse... e non solo le rappresentazioni vennero troncate prima che cominciassero, subito dopo la prova generale, ma la signorina *Villany* verrà trascinata dinanzi ai giudici.

Si difenderà ella come la sua antica compagna ellenica? E' poco probabile, e quantunque uno degli ammiratori della bella danzatrice abbia dichiarato essere un delitto che „si occulti un'opera di Dio" non crediamo che questo misfatto ottenga riparazione.

Corriere della Sera (Milano, 7 maggio 1913)

Corriere parigino.

Tersicore in Tribunale — Il processo di Frine e l'arringa d'un arguto magistrato.

(Per telefono al Corriere della Sera.)

Parigi, 7 maggio, notte.

(P. C.) Una discepola di Tersicore avvezza a danzare senza i consueti impacio delle ballerine tradizionali, dopo aver fatto parlare a lungo di sè a Monaco di Baviera e in altre città germaniche, suscitandovi l'ammirazione degli artisti e losdegno e „farisei", era venuta a Parigi nella speranza di di essere meglio compresa. Era ancora prefetto di polizia l'ottimo Lépine che si vantava di avere per l'arte tenerezze speciali; ma siccome negli anni scorsi si era mostrato severo per alcune statue esposte al Salone, cosi egli fu costretto a dar prova di una severità almeno eguale per la statua vivente. La signorina *Adorée Villany* si rassegnò allora a dare due sole rappresen-

Generated on 2025-04-20 01:20 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

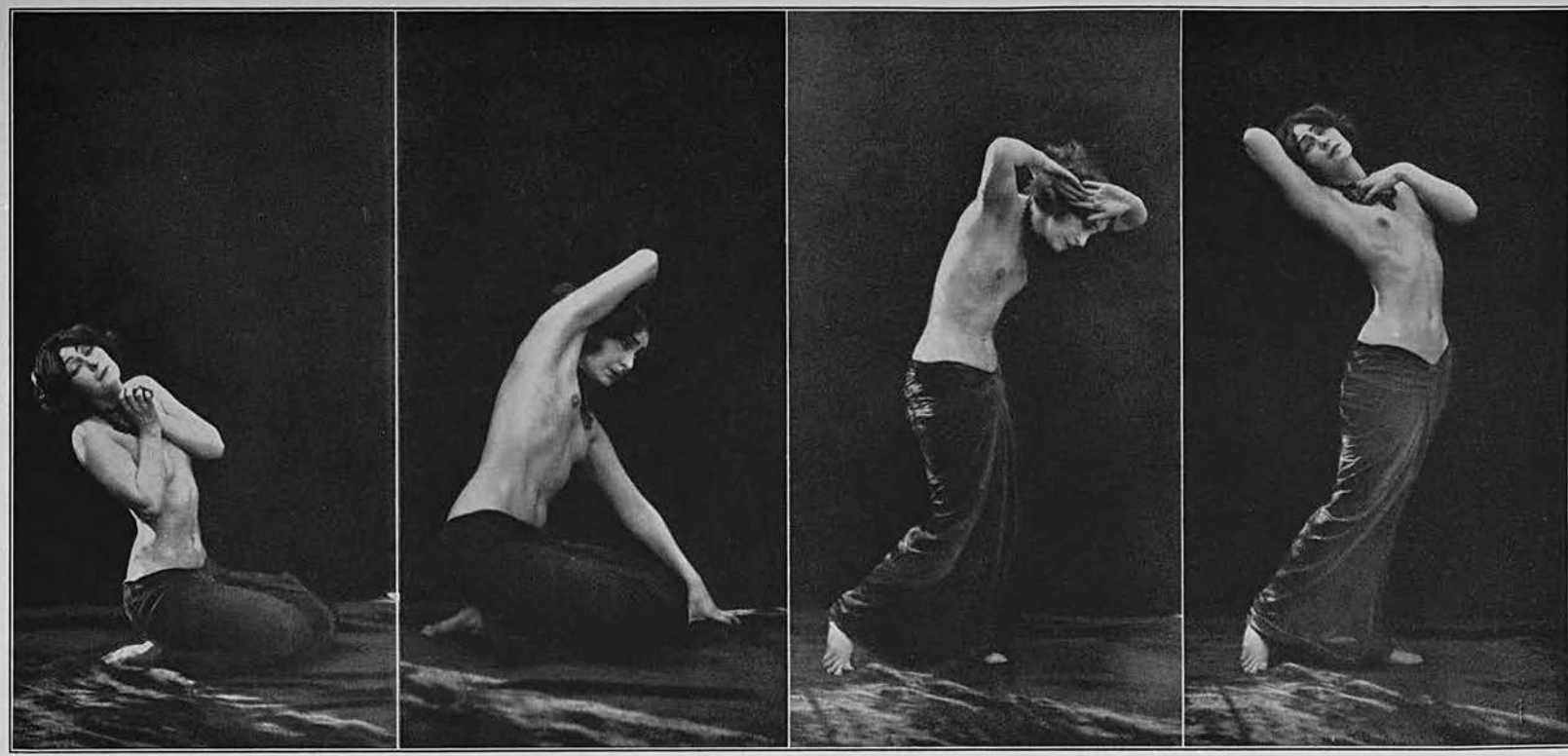

Expression de la Douleur.

Generated on 2025-04-29 01:29 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY
Digitized by Google

tazioni in un piccolo teatro da lei noleggiato, distribuendo un buon numero di inviti, specialmente nel mondo artistico e letterario.

Pare che alcuni tra gli accademicci più gravi e canuti siano accorsi allo spettacolo. Il fatto è che un indiscreto commissario di polizia constatò come i biglietti d'invito non bastassero a schiudere le porte senza il previo versamento d'una moneta da cinque lire sborsata volontieri da tutti.

La ballerina è quindi apparsa innanzi al tribunale correzionale come rea di oltraggio pubblico al pudore. Il processo è stato provocato dalla moglie d'un architetto, che aveva ricevuto per caso un invito indirizzato al marito. L'idea che il biglietto celasse un tentativo di corruzione verso l'onesta metà turbò l'ottima signora che non ebbe tregua sinchè non potè denunziare la imprudente diramatrice di inviti.

Il processo è riuscito gustosissimo, perchè anche i più gravi magistrati della Corte seppero sorridere. Naturalmente, non potevano attendersi lo svago toccato ai giudici di Atene e il difensore della graziosa donnina si guardò bene dal rinnovare il gesto dell'avvocato Iperide. Ma si parlò tanto di veli sollevati che non v'era bisogno di aiutare in altro modo la fantasia.

L'accusata si difese con grande dignità, deplorando di non veder seduto al posto del presidente il sommo scultore Rodin, e biasimando come una vera indecenza gli impacci delle ballerine di vecchio stampo; poiche sono appunto gli impacci che attraggono l'attenzione rompendo l'armonia che deve esistere fra le movenze del corpo e l'espressione del volto.

Il magistrato d'accusa, un vecchio e arguto procuratore, diverti assai il pubblico.

— La signorina *Villany* — disse egli, — afferma che quando danza mette a nudo la sua anima. Il male è che non si tratta soltanto dell'anima. Un professore di Monaco ha scritto di aver lasciato il teatro ove aveva veduto le danze della signorina *Villany* con un senso di profonda riconoscenza verso il Creatore. Il male è che il pubblico lo lascia con una certa riconoscenza per la creatura!

Il procuratore accennò anche a una lettera in cui uno scultore diceva alla ballerina di aver udito la sera dello spettacolo due vecchi — i vecchioni della casta Susanna — esclamare: „Peccato che sia magra!"

— Quei vecchi non erano veri artisti — interruppe la *Villany*.

— Non irritatevi — osservò bonariamente il presidente del tribunale —; lo scultore in questione vi ha riabilitata scrivendo: „Voi non siete magra, avete i muscoli normali e il vostro torso possiede una elasticità che vi permette di stabilire un bell'equilibrio tra il coronamento architettonico e l'edificio del tronco."

Una piccola multa di duecento franchi dimostrò all'artista straniera che nemmeno a Parigi si può mettere impunemente l'anima a nudo, ma che i magistrati parigini sanno essere severi con garbo al pari dei giudici ateniesi.

Gazzetta del Popolo (Torino, 11 marzo 1913).

Senza veli.

A Parigi è stata aperta un'istruttoria contro la ballerina *Adorata Villany*, colpevole secondo l'accusa di esseri mostrata totalmente senza veli ad un pubblico di artisti e letterati in una seduta coreografica data nella sala della *Comédie Royale*. La ballerina Adorata, a cui una tale insuperabile sem-

Generated on 2025-04-20 01:20 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265483
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

plicità di costume... coreografico devè naturalmente accrescere la schiera degli adoratori, si è difesa davanti al giudice istruttore dicendosi un'appassionata studiosa e interprete delle antiche danze greche ed orientali e soggiungendo: „Ogni pensiero impuro è da me bandito. Interpretando Frine o Salomè tutti i muscoli della mia carne contribuiscono ad esprimere le sensazioni dei personaggi che rappresento. Il mio corpo non è che uno strumento e più che esso è la mia anima che metto a nudo davanti agli spettatori". La quale conclusiva distinzione può sembrare di una raffinatezza dialettica eccessiva specialmente al pubblico un po' grosso non esercitato, come l'*élite* intellettuale, ad afferrare al primo colpo d'occhio tali differenze fra natura ed arte. Però il magistrato francese, nutrito di buoni classici, non avrà dimenticato che fin dall'epoca delle danze senza veli Socrate non sdegnò dar consigli di filosofia pratica ad un'etèra e per contrapposto vorrà accettare per buona la lezioncina di estetica e dialettica di questa moderna e pudicamente impudica emula di Frine, risparmiandole con un'ordinanza di non luogo a procedere l'imbarazzo di scegliersi un Iperide fra i più giovani e brillanti *maîtres au barreau* parigini.

Per una bella donnina che parla con le gambe non si può dire davvero che ragioni coi piedi. Tuttavia la questione agli effetti della filosofia pura resta insoluta, e lo sarebbe egualmente se il magistrato invece di assolvere condannasse.

Il problema estetico-morale che la danzatrice ha elegantemente sollevato sulla punta dei suoi agili e leggiadri piedini rientra subordinatamente in quella casistica contemplata da una recente circolare del ministro degli interni ai prefetti per eccitare un'attiva sorveglianza sulle rappresentazioni cinematografiche troppo eccitanti.

Omnia munda mundis, diceva padre Cristoforo. Ma Sua Eccellenza, che non ci tiene ad essere un santo, ha pensato, e non a torto, che vi sono anche tra i buoni, tra i puri, molti „caratteri deboli, molte menti incolte ed inesperte" che possono subire la cattiva suggestione „dei fatti di sangue, di adulteri, di rapine ed altri delitti".

L'intenzione che informa la *grida* ministeriale è teoricamente ottima. Non sono un assiduo nè un appassionato di cinematografi e non so quindi fino a che punto essa abbia finora influito sulla „purificazione" degli spettacoli, ma dubito che l'applicazione del buon principio sarà molto difficile.

Esclusi necessariamente e facilmente i „soggetti" che sono sconciamente e stupidamente brutali, in quali confini logici ed equi si limiterà la nuova censura? Poichè non bisogna dimenticare che il cinematografo è una specie, molto inferiore sì, ma pur sempre una specie di arte e di teatro e dal teatro e dal romanzo e dalla cronaca quotidiana e dall'inventiva di autori più o meno ingegnosi ricava i suoi soggetti. Ora che avverrebbe del teatro, del romanzo, della cronaca che è la storia di tutti i giorni ed anche della grande storia che s'insegna nelle scuole, se si abolissero l'adulterio, i delitti individuali e collettivi, l'omicidio, il duello, la rapina, la strage di guerra?

Ma, si dirà con ragione, non bisogna favorire gli abusi e gli eccessi. Anzi è dovere dello Stato impedirli e reprimerli. Giustissimo: ciò non impedisce di pensare con un allegro raffronto storico alle grida di Ferrer contro il ciuffo all'epoca dei bravi, o con più recente memoria all'efficacia delle circolari Luzzatti contro la pornografia. Ah se ci fosse più buon gusto

Generated on 2025-04-20 01:20 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nel pubblico esso non affollerebbe tanto i cinematografi anche per gli spettacoli più morigerati e a teatro non darebbe la preferenza alle *pochades* più scollacciate. Il pubblico d'oggi è quello che è e non basterebbe a farlo cambiare anche l'istituzione di un cinematografo di Stato, dove, per esempio, in occasione delle elezioni, si dovrebbero rappresentare di questi soggetti:

Come il candidato promette e il deputato non mantiene — Come si compra il voto del libero elettore — La danza dei prefetti — I fondi segreti e la stampa ufficiosa — Come si guadagnano le ben meritate onorificenze, ecc. ecc.

Credo però che fino a questo punto di sincerità educatrice non giungeranno mai nè questo nè alcun altro Governo; pertanto, tornando al punto da cui sono partito, ripeterò che la questione è insolvibile.

In arte la verità può trionfare al naturale senza veli, specialmente se impersonata in una bella donna. In politica sarebbe assurdamente intollerabile, perchè la verità politica è troppo brutta. Figaro.

Espagne.

La Correspondencia de Espana (Madríd, 25 Deciembre 1911).

Bailarina Absuelta.

La dansa sin velo.

Paris. — Es verdaderamente curioso lo que ha sucedido en Munich con la bailarina *Adorée Villany,* que, entre atros ejercicios coreograficos, practicaba el de la famosa „danza sin velo".

Prohibidas por la Policia las representaciones de este espectáculo, el teatro fué mandado cerrar.

Ha de advertirse que la célebre bailarina se hacia aplaudir todas las noches por lo más escogido del público de la capital de Baviera, y que el proceso entablado contra la artista y contra el empresario por ultraje á las costumbres habia producido verdadera indignacióne y nérgicas protestas entre los pintores, escultores, literatos, entre todo el elemento intelectual de Munich, para decirlo en una palabra, por entender que la autoridad no debia prohibir al público la contemplación de „una obra maestra de Dios", que asi es, sin duda, de hermosa y escultural la *Villany.*

Por esta razón, la Policia no pudo encontrar entre las 2,700 personas que llenaban el salón una solo dispuesta á declarar contra Adorée Villany, y esto ha obligado al juez á sobreseeer en la causa.

El Libéral (Madríd, 10 Marzo 1913).

El deseo ante el desnudo.

Cuando, hace poco tiempo, mademoiselle *Adorée Villany* fué procesada en Munich por haber bailado desnuda en un teatro, la Prensa parisiense se indignó contra los rigores y los pudores de la Policía alemana.

Ahora, que es la justicia francesa la que acaba de suspender las representaciones de la misma danzarina en la Comedia Royale, de Paris, los que protestan son los alemanes.

Generated on 2025-04-20 01:26 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Un profesor bávaro, el doctor *Max Halbe,* escribe, recordando las sensaciones que experimentó durante las noches en que la artista trabajaba en el Lustspielhaus muniqués:

„Hay que protestar contra los que han experimentado algo más que un sentimiento de elevación sublime en presencia de esa obra maestra de la creación divina. Por mi parte, yo salí del teatro, después de verla, con una profunda gratitud hacia el Creador, que tales maravillas hace."

Todo esto, naturalmente, deja fríos á los señores jueces, que aún tardarán mucho tiempo en darse cuenta de que la idea de considerar el cuerpo humano como un pecado es una de las más monstruosas locuras que el hombre de los tiempos modernos ha podido inventar.

—Será todo lo que usted quiera—ha contestado el prefecto á Rodin, que intercedía en favor de la bailarina—; pero yo no puedo permitir que en un teatro se den espectáculos así. Si dejara enseñarse á ésta, mañana resultarían ciento que harían lo mismo que ella.

—¿Y dónde estaría el mal?—exclamó el gran escultor.

¿Dónde está el mal, en efecto; dónde está la ofensa á la moral, dónde está el delito? Si se tratase de rumbas como las que bailaban, muy agarradas, dos muchachas, medio desnudas, hace pocas semanas, en un „music-hall" madrileño, casi se comprendería la intervención de un Méndez Alanís ó de un Lépine. Pero cuando es verdaderamente una armoniosa estatua la que desciende de su zócalo y ondula ante el público rítmicamente, lejos de protestar, debiéramos todos, como Max Halbe, alabar al Creador, que tales prodigios permite.

Y lo más extraño es que lo que parece chocar á la gente no es la desnudez misma. Cuerpos sin velos los vemos á cada paso en los Museos, en los jardines, en las plazas.

—Son de mármol—dicen algunos.

Está bien. Mas, las mujeres que hacen „poses" plásticas imitando las estatuas, y contra las cuales nadie grita, ¿son también de mármol? No. Lo que indigna es que la desnudez se mueva y palpite, que viva, que sea real, que exprese las pasiones del alma. Si la Venus de Médicis, de Florencia por un encantador milagro, diera mañana un salto desde su pedestal y moviera los brazos y las piernas, los solemnes guardianes de los Uffici se apresurarían á cubrirla con un manto para proteger el pudor ofendido. Porque, por lo visto, al pudor no lo ofende la muerte, sino la vida.

Adorée Villany representa la vida completa con todo lo que tiene de amor y de dolor, de pasión y de serenidad, de delirio y de armonia. Hablar ante ella de desnudo casto es disminuirla y ofenderla. En la belleza, aunque no lo crea el pintor Huidobro, nada es casto y nada es lo contrario. La pureza la llevamos nosotros en el corazón. El mismo cuerno que para mí es una flor tentadora, es para otros una abstracción. Lo que el fastidioso Amiel decía de los paisajes, puede, con mayores razones, aplicarse al desnudo, pues si hay algo que no sea sino un estado de alma, es la belleza. Por la que uno se vuelve loco, otro no daría un paso. Hace pocos días, viendo bailar á la danzarina hoy procesada, sentía yo claramente esta diferencia de impresiones. A mi derecha, un escultor, de noble rostro dé apóstol, no hablaba sino de la pureza de las líneas, mientras, á mi izquierda, otro artista, también noble de rostro, expresaba exaltado su entusiasmo sensual por la hermosura palpitante. Y yo me preguntaba, recordando las discusiones recientes

Generated on 2025-04-20 01:26 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Jeu chorégraphique avec Voiles.

Generated on 2025-04-20 01:26 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sobre este tema, cuál de aquellos dos hombres simbólicos estaba más cerca de la Naturaleza y más cerca de Dios. Y, sin quererlo, llegué á sentir, por el que podía ver un espectáculo tan bello de amor y de gracia sin experimentar palpitaciones interiores, algo de lo que se siente ante un monstruo.

„He aquí á un ser—decíame—que puede ver una rosa sín pensar en respirar su aroma, que puede ver un fruto sin sentir el deseo de morderlo, que puede ver una copa de vino sin experimentar la necesidad de apurarla. Es un ser sin deseos. Pero ¿es esto una superioridad? Yo, en todo caso, para mí no la querría."

La comunión del otro con la voluptuosidad de la atmósfera parecíame, en cambio, sagrada.

El pintor Huidobro dice:

„El desnudo, cuando al hombre no anima otra finalidad que la contemplación, es casto; es decir, no sugiere ideas lúbricas ni torpes apetitos. Yo he llevado á mi estudio los más ardientes muchachos, amigos, para convencerles de su error, „lo inmoral del desnudo", y han quedado maravillados de la paz de su espíritu y la calma y templanza de su carne en presencia de la total desnudez. Y he llevado también carcamales vetustos, de lujuria nominal, cuyo rescoldo de amor ha derivado al cerebro, que en la inmovilidad de la mujer desnuda no hallaron nada que soliviantase sus fantasías. Del concepto que en España se tiene del desnudo nace su exigua representación en el arte pictórico nacional. De nuestro sedimento religioso arranca el concepto que poseen casi todos los hombres de nuestro país del desnudo en Arte. Se confunde lastimosamente la influencia que ejerce velado hipócritamente entre encajes y telas, con la belleza serena y noble que emana francamente libre, si está en equilibrio y quietud."

He ahí la palabra; „quietud". Si esos jóvenes ardientes hubieran visto á las bellas modelos de quien así los convidaba á una fiesta de arte, sonreir y moverse, me atrevo á asegurar que habrían sentido apetitos. El Sr. Huidobro dice: „torpes apetitos". Y como yo estimo á los que visitan su estudio, creo que esto, en efecto, no lo habrían experimentado nunca, no. Los apetitos „torpes" no son los que la belleza inspira. Ante una Adorée Villany, do que se siente es un apetito divino, tan divino, que la misma palabra „apetito" lo define mal y lo mancha.

Digamos deseo. El deseo es el secreto de la vida. El deseo es el que hace palpitar al mismo tiempo nuestro cuerpo y nuestra alma. El deseo es el resorte misterioso de todas las grandes exaltaciones humanas. Sin el deseo, que ha sido canonizado por todas las religiones con el nombre de Amor, el mundo no existiría, ni valdría tampoco la pena de existir. Todo lo grande que hay en la tierra está inspirado por el deseo. —

El Libéral (Madríd, 16 Marzo 1913).

Paris. — El triunfo de la Bailadora.

Adorada Villany sigue siendo la mujer del día. Los artistas encuentran que su nombre le va bien, y viéndola bailar desnuda en salones privados la adoran como un ídolo vivo. La burguesía piensa en ella con cierto espanto y aprueba los rigores de la justicia. En cuanto á la gente de café, que es la que más habla y, sobre todo, la que más grita, apasionase comentando los detalles íntimos de la vída de la bailadora. Porque esta mujer tiene ya

Generated on 2025-04-20 01:26 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

una leyenda, una leyenda dorada como su piel y extraña como sus pupilas.

— ¿De dónde es? — se preguntan curiosos.

Ella responde:

— Del mundo entero.

Y como su acento es tan puro en inglés cual en francés, y en francés cual en alemán, cada pueblo quiere ver en ella una maravilla nacional.

Los que la conccen, aseguran que nació en un barrio aristocrático de París, y que sus padres, lejos de ser seres exóticos y enigaaáticos, fueron unos honorables y tranquilos comerciantes, que se enriquecieron vendiendo trapos. Esta riqueza heredada, la artista la gasta con una inteligencia llena de elegancia. Sus joyas no son quittás tan suntuosas como las de su compañera Tronanova, que lleva en el pecho un famoso collar de dos millones de francos; pero tienen tal brillo, y resultan tan raras sobre su seno desnudo, que ya los joyeros de la rue de la Paix comienzan á copiarlas. Dentro de algún tiempo veremos aderezos á la *Villany*. Pero antes, si el prefecto se humaniza, veremos de nuevo joyas mejores; las joyas vivas de su cuerpo; sus brazos impecables, su garganta redonda, sus piernas venusinas. Y es que mademoiselle Adorée, á quien bailar en fiestas privadas no le satisface, está dispuesta á comprar un teatro y á ejercer públicamente su apostolado estético.

— Yo soy un apóstol—ha dicho, en efecto.

Y luego, explicando sus principios gentilmente revolucionarios, ha agregado:

— Se asegura que el rostro es el espejo del alma. Yo sostengo que el cuerpo, con sus recursos infinitos de expresión, tiene un poder mayor que el del rostro. Nuestras generaciones no conocen el baile antiguo. Si lo conocieran, no podrían soportar el arte moderno, que es un instrumento de belleza incompleto. Quitarse la camisa y aparecer desnuda ante el público, no es, lo confieso, un arte. Pero poner toda su alma en la realización completa y absoluta de la armonía humana sí lo es. Yo bailo con todo mi cuerpo, y no sólo con mis brazos y mis pantorrillas. Mi cuerpo desnudo es el reflejo de mi alma. El ritmo del espíritu se comunica al cuerpo, que palpita en la expresión de las pasiones con una exactitud científica. En un porvenir cercano, la única danza que los artistas podrán soportar es la mía y la de mis herederas. Yo soy la precursora.

¡Divina precursora, por mi fe!

Pero, no sé por qué, sus discursos me parecen menos importantes que su apostolado práctico. Y menos nuevos también. Porque eso de la exactitud científica del ritmo. ya otras danzarinas nos lo habían servido. Lo que nadie nos había aún ofrecido es el arte perfecto, puro, noble, múltiple y expresivo de *Adorée Villany*. Ayer, nada menos, en el taller de un escultor volví á verla. La invitación decía: „Pour la repetition de la marche funebre de Chopin." Y, para no mentir, debo confesar que la perspectiva de una marcha fúnebre interpretada con piruetas nos hacía de antemano sonreir á todos con ironía. Mas apenas comenzó la representación, nuestras sonrisas desaparecieron. El cuerpo, en otras obras voluptuoso, crispábase delicadamente. Y eran en los miembros juveniles y desnudos, en los brazos redondos, en las piernas esbeltas, en el torso impecable, las expresiones profundas del dolor. Era tode el dolor hecho carne. Eran los cortejos gimientes de las que van en pos del muerto amado. Eran las teorías de vírgenes que sienten la trágica inutilidad de sus bellezas en la desolación definitiva del abandono. Eran los desfiles de las viudas que, á través de los milenarios, van tras el carro

Generated on 2025-04-20 01:26 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265483
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

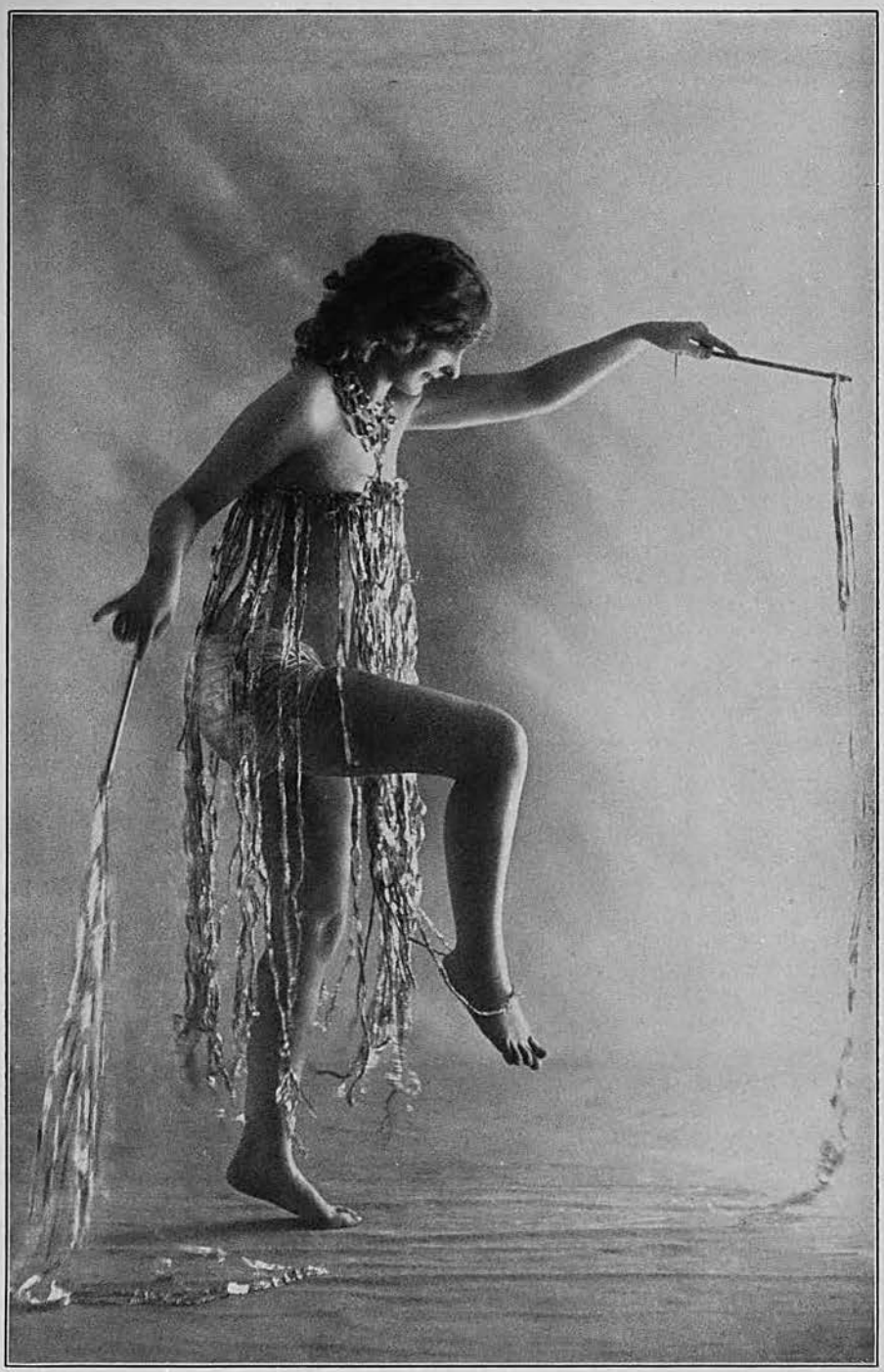

Jeu chorégraphique avec Rubans.

Generated on 2025-04-20 01:26 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

fúnebre temblando de dolor incurable. Era todo el ritmo macabro de las líneas que lloran lo mismo que lloran los ojos. Y entonces, todos, todos, comprendimos que al decir „el cuerpo es el verdadero espejo del alma", la maravillosa artista no ha pronunciado una frase vana.

E. Gómez Carrillo.

La Manana (Madrid, 29 Marzo 1913).

Phryné y Marte.

Vuelve el tema femenino á tener actualidad y á réclamar la atencion pública.

Ahora que las sufragistas británicas se han momentáneamente apaciguado, mientras la Sra. Pankhurst se decide á ir muriendo en la cárcel de Holloway, la llamada á la actualidad la hace la mujer austrohúngara.

En dos aspectos, á cual más interesantes: el guerrero y el artístico.

Una bailarina ecamorada dei arte clásico, se ha presentado en el teatro de la Comedie Royale, de París.

Y lo ha hecho con la clásica indumentaria de las bayaderas de historia y de leyenda de la antigüedad oriental: quiere decir que el cuerpo prodigioso de la señorita *Adorée Villany* se ha ofrecido á los espectadores sin velos ni túnicas.

La joven danzarina ha sido llamada antelos Tribunales parisienses; en aquel centro de toda cortesía remilgada y de todo vicio sin encubrir, hubo de llamar escandalosamente la atención el espectáculo clásico de Mlle Adorée.

Ante el juez de instrucción, la bellísima bailarina ha protestado con gran respeto, pero con harta elocuencia.

La Srta. *Villany* puso en claro que el público de la Comedie Royale, en la noche de su presentación, estaba exclusivamente formado por artistas, escultores, pintores y literatos. Ni un muchacho corruptible, ni una jovencita pudorosa.

Yo he estudiado—decía enérgicamente la danzarina—el arte de la danza come se ha cultivado en Egipto y en Greciaçomo se practica en la India y he entregado á ese arte toda mi vida. Creo que es parejo de la escultura ó la poesia. Como el poeta expresa sus emociones en versos y el escultor en el mármol, así la danzarina puede exteriorizarlos en movimientos rítmicos. Y todo pensamiento impuro ha de desecharse; Phryné ó Salomé, mi cuerpo no es sino un instrumento de un arte clásico, expuesto á la emocion de artistas.

Y la Srta. *Villany*, para comprobar su discurso, mostró al magistrado cartas . . . cartas de felicitación de lo riás ilustre de Francia en pintura, en escultura, en literatura.

Pero el juez, que no era artista, impuso á la bailarina una multa por ultraje al pudor. ¿De quién?, preguntan varios periódicos franceses.

La danzarina tendrá que regresar á su patria ó lanzarse á una "tournée" por el Egipto, la India y Grecia, á probar si en aquellas tierras quedan aún restos del sentimiento que inspiró á los compatriotas de Phryné, de Salomé, de Afrodita.

Generated on 2025-04-20 01:26 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le Portugal.

Capital (Lisboa, 13 Março 1913).

A dansarina Adorée Villany teve de suspender as representaçaes que estava dando na Comedie Royale, em Paris, porque a justiça entendeu que a devia processar por offensas ao pudor publico, apresentando-se em scena completamente nua. E' um pouco mais ou menos o que em Munich lhe aconteceu. Os nossos costumes toleram sem protesto de maior as mais escandalosas exhibiçoes de grotesco, de ridiculo, de fealdade, de hediondez e de miseria. A prostituiçao é uma instituiçao essencialmente conservadora e acatata, embora ella represente em destruiçao de belleza e em simbolo de desvergonhamento um largo mar de torpesa e crime.

Quem é que se revolta contra ella?

Annunciem, porém, a esses faunos que *Adorée Villany* ou qualquer outro corpo digno de Phidias — pura appariçao conduzindo n'um palco a meada fluidica de uma dansa sagrada — vai produzir-se á sua vista, n'um desnuamento mais completo que o da Venus de Milo, e as virtudes indignadas rugem e vociferam, como se o Diabo fosse surdir de algum alçapao! Tal a logica dos nossos costumes...

Lucta (Lisboa, 12 Março 1913).

A dançarina nua.

As auctoridades parisienses instauraram processo contra a dançarina *Adorée Villany,* que no decorrer de um espectaculo choreographico, que se realisou na sala da Comedie-Royale, se apresentou nua perante o publico, composto de artistas, homens de lettras, pintores e esculptores.

Interrogada pelo juiz de instrucçao, a joven artista respondeu que, no que fizera, apenas obedecera a um exemplo d'arte e accrescentou:

Ha muito que estudo a dansa tal como ella era cultivada no Egypto e na Grecia e tal como a praticam na India. Tenho consagrado toda a minha vida a esta arte. Creio que ella é egual á esculptura e á poesia. A dansarina deve por meio de gestos rythmados do corpo exprimir as suas emoçoes, como o poeta as exprime por meio dos seus versos ou o esculptor no marmore.

Em tal perspectiva todo o pensamento impuro é banido. Representando Phryné ou Salomé, todos os musculos da minha carne contribuiam para exprimir as sensaçoes da personagem que eu representava.

O meu corpo nao era mais do que um instrumento e era menos o corpo do que a alma, cuja nudez eu offerecia aos espectadores.

Appoiando o caracter esthetico das suas damas, mademoiselle *Villany* produziu um grande numero de cartus de felicitaçoes, que lhe foram dirigidas por artistas eminentes, depois do espectaculo da *Comédie-Royale.*

O juiz que tambem inculpava a artista de ultrage publico ao pudor, entendeu que ainda mesmo que mademoiselle *Villany* se preoccupasse unicamente em fazer obra d'artista, a sua impunidade podia dar logar a numerosas imitadoras, certamente inspiradas por intuitos menos nobres. E o processo segue-

Generated on 2025-04-20 01:55 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Allemagne.

Berliner Morgenpost (Berlin, 25. Februar 1913).

Die bekannte Nackttänzerin *Adorée Villany* ist auf ihrer Gastspielreise durch die Hauptstädte nunmehr auch in *Paris* angelangt. Am Freitag und am Sonnabend gab sie an zwei Nachmittagen in der Comédie Royale vor geladenem Publikum Vorstellungen. Sie tanzte teils mit, teils ohne Gewand. Die Zuschauer, die sich aus dem besten Pariser Publikum zusammensetzten, spendeten der Künstlerin nach jedem Tanz *überaus warmen Beifall,* und in beiden Vorstellungen erhob sich auch *nicht eine Stimme gegen die Nackttänze.* Heute wird nun bekanntgegeben, daß Polizeipräfekt Lépine gegen Fräulein Villany wegen Übertretung des § 330 des Strafgesetzes, *Vergehens gegen die Sittlichkeit, die polizeiliche Amtshandlung* eingeleitet hat. Es ist nun nicht ausgeschlossen, daß es in Paris eine Neuauflage des Münchener Prozesses geben wird.

Leipziger Abendzeitung (Leipzig, 26. Februar 1913).

Der sittliche Herr Lépine.

Die *Nackttänzerin Villany*, deren Auftreten vor einiger Zeit in München in gewissen Kreisen Ärgernis erregte, hat gestern und vorgestern auch in *Paris* ihre Künste gezeigt. Die Pariser Polizei beanstandete ebenso wie die Münchener Polizei das Auftreten der Villany, fand aber ebensowenig wie die Münchener Polizei jemand, der die öffentliche Anklage gegen die Villany erhoben hätte. Es blieb daher schließlich nichts anderes übrig, als daß der Pariser *Polizeipräfekt Lépine sich selbst dazu verstand,* die Erklärung abzugeben, daß er an dem Auftreten der Nackttänzerin Ärgernis genommen habe und die Anklage erhebe.

Kladderadatsch (Berlin, 8. März 1913).

Ärgernis.

In *Paris* wollte man der *Nackttänzerin Villany* das Handwerk — genauer wohl: Fußwerk — legen. Aber in dem ganzen Seinebabel fand sich niemand, der das gesetzlich vorgeschriebene Ärgernis nehmen wollte. Schließlich opferte sich der Polizeipräfekt Lépine. Er sah sich die Tänzerin so gründlich an, bis das Maß seines Ärgernisses voll war. „Mein Gott", meint er, „sie tanzt ja ganz nett, und was so drum und dran hing, war eigentlich nicht viel! Die ganze Persönlichkeit hat wenig auf sich. Aber ich ärgere mich allemal, wenn andere Leute so etwas mit ansehen müssen." — Ob Jagow auch so selbstlos wäre?

Berliner Zeitung am Mittag (Berlin, 8. März 1913).

Nackttänzerin und Untersuchungsrichter.

Der Nackttänzerin *Adorée Villany* wird allen Ernstes in Paris der Prozeß gemacht. Gestern mußte sie vor dem Untersuchungsrichter Boucard erscheinen und sich einem Verhör unterziehen. Villany führte aus, daß ihr Tanz nur einen reinen kunst-ästhetischen Sinn besäße, und daß ihr jede Verletzung der Moral fernstehe. Zahlreiche Persönlichkeiten der künstlerischen Welt von Paris, Maler, Bildhauer hätten die Meinung ausgesprochen, daß sie

Generated on 2025-04-20 01:55 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

„mit der Seele" tanze. Der Untersuchungsrichter stellte gleichwohl die Tänzerin wegen Verletzung der öffentlichen Sittlichkeit unter Anklage mit dem Hinzufügen, daß, wenn sie straflos ausginge, ihr Auftreten in Paris eine Unzahl von *Nachahmerinnen* finden würde, die *aus minder edlen und ästhetischen* Gründen sich auf der Bühne ohne Hülle zeigen würden. Der Verhandlungstermin ist noch nicht festgesetzt worden.

Pariser Zeitung (Paris, 15. März 1913).

Moderne Hexenprozesse.

(Die Nackttänzerin Villany.)

Das gesamte Ausland wird ein beispielloses Erstaunen lähmen. Das gesamte Ausland, für das sich Paris und Frankreich in den Visionen „Moulin Rouge", „Tabarin", „Olympia" und so weiter zusammenfaßt, wird sich mit den Händen an die Schläfen fahren. Ein Sittlichkeitsprozeß in Paris! Ein Prozeß wegen Vergehens gegen die Sittlichkeit, ein Prozeß gegen eine Tänzerin, die nackt tanzt? Und das in Paris! Sind die Pariser Spießbürger geworden? Ist es aus mit den leicht- und unbekleideten Tänzen in den großen Musikhalls und Ballsälen? Ist es aus mit den lockeren Revuen? Aus mit den zahllosen nackten Beinen? Aus mit den unzüchtigen Couplets, die bei neun Zehnteln der Erdbewohner das Pariser Renommée ausmachen und das gelehrte und künstlerische und arbeitsame Paris verdecken? Das gesamte Ausland wird ohnmächtig werden...

Wir müssen das gesamte Ausland beruhigen.

Verehrtes, gesamtes Ausland! Nichts ist aus. In den Singspielhallen der Boulevards und am Montmartre wirbeln und flimmern weiterhin die bloßen Beine durcheinander. In den Café-Konzerts singt man weiter die herkömmlichen Zoten. In den Auslagen der Papiergeschäfte und Luxuswarenhandlungen hängen unverändert und unvermindert die anregendsten Postkarten. An den Terrassen der Cafés blüht immer noch der Handel durchsichtiger, o, wie durchsichtiger Bilderchen! Ihr fremden Besucher der Stadt Paris: Wenn Ihr herkommt, werdet Ihr immer noch finden, was Ihr suchet und was Ihr auch zu Hause habt und zum Teile hier erst importiert habt. Alles ist beim Alten geblieben. Beruhigt Euch!

Warum dann aber *Adorée Villany* unter Anklage steht? Ja, wollt Ihr das nicht begreifen? Denn in einem habt Ihr dennoch recht, Paris ist die spießbürgerlichste Stadt der Welt. Die Kabaretts und Revuen und Couplets und weiß Gott was noch alles, das duldet Paris in seiner Spießbürgerlichkeit. Zum Teil aus Gefälligkeit für Euch, die Ihr hierher kommt und doch etwas für Euer Geld haben wollt! Zum Teil, weil das alles Dinge sind, die nicht der Mühe wert wären, daß man sich aufregt. Das sind Flecken und Risse im Bilde der Stadt Paris, und Ihr wißt doch, der Pariser, wie Montaigne, liebt seine Stadt mit ihren Flecken und Rissen... Man kann der bürgerlichste Mensch von der Welt sein, und man kann dennoch bei einem Glas Bier ein paar saftige Witze vertragen und ein paar mangelhaft bekleidete Mädchen bewundern...

Aber *Adorée Villany:* Die Nackttänzerin Villany! Das ist die *Gefahr!* Das ist das Neue! Das ist die Revolution! Das wirft alles bürgerliche Empfinden über den Haufen! Fräulein Villany ist eine *Hexe.* Und deshalb muß sie verbrannt werden...

Generated on 2025-04-20 01:55 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Generated on 2025-04-20 01:55 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google

Bent-Anat et son Esclave.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Denn wißt Ihr, was dem unbekleideten Fräulein einfiel? Ich will es Euch auseinandersetzen. Ihr *erstes Verbrechen* gegen den Geist der Bürgerlichkeit besteht hierin: Sie trat nicht in einer unsittlichen Posse auf! Sie legte sich nicht in ein Vaudeville-Bett, das mitten auf der Bühne steht und in dem alle männlichen und weiblichen Mitglieder unter Musikbegleitung und Unterhosen defilieren. Sondern sie stellte sich in einen ästhetischen Dekor, ganz alleine! Sie sang keine zu ihrer unsittlichen Kostümlosigkeit passenden unsittlichen Lieder. Sie fiel also durchaus aus der Rolle. Trotz ihrer Unsittlichkeit benahm sie sich anständig! Was will das heißen?

Zum *Zweiten* macht sich Fräulein Villany verdächtig durch diesen provozierenden Zynismus: Sie verzichtete auf das Trikot! Sie verzichtete auf die berühmte Methode, die darin besteht, den Eindruck der völligen Nacktheit hervorzurufen, ohne jedoch nackt zu sein! Die darin besteht, daß die Herren im Parkett, daß selbst die Herren in der ersten Parkettreihe die Dame für unbekleidet halten und dennoch das wunderbar gearbeitete Trikot es erlaubt, dem Herrn Polizeikommissar hohnlächelnd nachzuweisen, daß die moderne Eva von Kopf bis zu Füßen bekleidet ist! Fräulein Villany verzichtete auf diese fiktive Nacktheit! Sie ging von dem unsittlichen Standpunkt aus, daß man ohne Trikot unbekleideter ist als mit Trikot! Sie schlug damit zum *zweiten* Male allen Begriffen in das Gesicht, die sich der Bürger von einer modernen Eva gemacht hatte...

Zum *dritten Male* aber — und hier offenbart die kecke Dame ihre teuflische Natur „voll und ganz", zum dritten aber, verfügt sie über ein tadelloses Privatleben! Sie tanzt nicht, um Liebhaber zu gewinnen, sondern sie tanzt um des Tanzes willen! Alle Reporter, die sie besuchten, fanden sich einer höchst sittenstrengen Dame gegenüber! Sie ist sogar — o, Gipfel der Unsittlichkeit! — eine erklärte Gegnerin der Liebe! Sogar ihr künftiger Ehegatte — denn außer der Ehe erkennt die Hexe keine Liebe an — wird sie nur aus der größten Entfernung kennen lernen! Was, wie Herr Clement Vautel mit Recht meint, für den Ehegatten, der seine bessere Hälfte jeden Abend mit 500 anderen Theaterbesuchern kostümlos bewundern kann, allerdings peinlich sein mag...

In einem Worte: Adorée Villany gibt nicht zu, daß sie für das unsittliche Vergnügen des Publikums tanzt. Sie behauptet, *für die Kunst zu tanzen!* Und in dieser Negation der unsittlichen Absicht liegt ihre Unsittlichkeit. Denn unser hochentwickeltes Zeitalter hat für die Unsittlichkeit folgende Definition gefunden: Unsittlich ist nur die Unsittlichkeit, die nicht unsere Anschauungen von der Unsittlichkeit anerkennt und nicht auf unsere intime Schwäche für die Unsittlichkeit spekuliert, sondern sich auf Grund anderer Anschauungen für sittlich hält und daher unser sittliches Vergnügen beeinträchtigt.

Somit ist Fräulein Villany eine Hexe. Und sie muß verbrannt werden. Wenn auch die edelmütigen Künstler der Stadt Paris, dem Beispiele der Münchener Künstler folgend, die bereits einmal Fräulein Villany der dortigen Inquisition entrissen haben, sie diesmal noch vom Scheiterhaufen befreien sollten. Denn ganz rehabilitiert kann Fräulein Villany erst an dem Tage werden, an dem sie vernünftig wird: sich ein täuschend nacktes Trikot anzieht und ein für allemal auf die Ästhetik verzichtet.

Ästhetik nämlich ist Ketzerei, wenn man tanzen will und dabei nichts anzuziehen hat...

Dr. Max Beer.

Generated on 2025-04-20 01:55 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Leipziger Neueste Nachrichten (Leipzig, 7. Mai 1913).

Die Villany vor Gericht.

Aus *Paris* wird berichtet, daß am Montag dort der Prozeß gegen die Nackttänzerin *Adorée Villany* stattfand, die von ihrem Auftreten in München, Dresden und Leipzig usw. auch in Deutschland bekannt ist. In München wurde sie damals als sitten- und staatsgefährlich ausgewiesen. Die sonst sehr weitherzigen Pariser haben sich zwar auch entsetzt, sie aber doch weit glimpflicher behandelt. Der *Pariser Prozeß* gestaltete sich zu einer *gesellschaftlichen Sensation,* da ziemlich alle Literaten- und Künstlerkreise bei der Gerichtsverhandlung vertreten waren und auch die „große Welt" nicht fehlte. Die liebenswürdigen Antworten, die die Tänzerin für die schwerwiegenden juristischen Argumente des Staatsanwalts hatte, gewannen ihr die Sympathie des ganzen Auditoriums und waren mehr als einmal Anlaß zu *stürmischer Heiterkeit.* Das Ganze endete schließlich mit einer leichten Geldstrafe für die Tänzerin, die, als sie den Gerichtssaal verließ, von dem Publikum *lebhaft begrüßt* wurde.

Pariser Zeitung (Paris, 11. Mai 1913).

Die bekannte Tänzerin *Adorée Villany* zeigt im *Theater Impérial* ihren graziösen Körperbau in rhythmischen Bewegungen zu klassischer Musik. Da Adorée Villany auf das Trikot verzichtet, so ist es dem Auge gestattet, sich nicht nur an den Gesamtbewegungen der Tänzerin zu erfreuen, sondern auch das rasche Spiel der Muskeln, jede Regung des unaufhörlich vibrierenden Körpers zu beobachten. Weit entfernt davon, daß dadurch etwa ein unruhiges Moment in die Tänze käme, wird vielmehr das ästhetische Wohlgefallen und die *reine* Freude am schönen Körper erhöht. Den meisten Beifall erregte der Silhouettentanz und der Tanz nach den Klängen des Chopinschen Trauermarsches. Jeder aber, der Adorée Villanys Darbietungen gesehen hat, wird von der *Reinheit ihrer Absichten, von ihrer unbedingten Sittlichkeit durchdrungen sein.* Spectator.

Divers.

N. Rotterdamsche Courant (Rotterdam, 10 Januari 1912).

Van de „Nackttänzerin".

(Van onzen correspondent.)

Weenen, 9 Januari.

De „Nackttänzerin" fräul. *Adorée Villany* danst tegenwoordig elken avond in het Colosseum.

En al is het nu waar dat zoo'n danseres in het varieté toch een tricot moet aan hebben en ook frl. *Vilany* niet zonder dat kleedingstuk mag optreden, zoo is de wetenschap dat, als zij maar mocht, zij zich in Eva's costuum zou vertoonen, voldoende, om honderden naar het Colosseum te lokken.

Isadora Duncan heeft met hare bloote voeten en Grieksche herdersdansen den eersten stoot tot de Nackttanzerei gegeven. Want ook hier is het „le premier pas qui coute."

Generated on 2025-04-20 01:55 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Immers van die bloote voeten die in den beginne als een sensatie werkten was de aardigheid gauw af en een handig impresario heeft toen zeker gedacht, wel een beetje verder te kunnen gaan. Het lag voor de hand dat als men herdersdansen in antiek costuum ging vertoonen, men Bajaderen moest laten dansen zonder costuum of met wat sluiers sinds Salome door de muziek van Strauss populair is geworden.

Intusschen de tijd zal komen, dat de aardigheid van de Nackttänzerei afgekeken zal zijn, want het woord klinkt veel erger dan het werkelijk is. Immers wat zien we. Een exotisch landschap op het tooneel en in het midden een grot, een nis of schelp, in een zoogenaamde mystieke halve duisternis gehuid, in dampen die de geuren van Arabië moeten voorstellen. En in deze omgeving beweegt zich de danseres, die wat zij aan kleeren te weinig mocht hebben, te veel heeft aan gordels, borststukken, halsketens, bestemd om de naaktheid te verbergen en die door de kronkelingen der dansende en stervende Cleopatra en onder de werking van Bengaalsch licht geen „chair humaine" meer vertoont, mar iets anders, een neutrale stof zonder naam.

Geen twijfel dat in zoo ver als bij zulk gedans sprake van kunst is, het decadente kunst is. Want het ligt niet in den aard der danskunst zeden en kultuur te vertolken maar wel om door gebaren en buigzaamheid van het lichaam passies terug te geven, liefde en haat, vreugde en smart. En de moderne danseressen die exotische dansen vertoonen en de natuur willen teruggeven, slagen daarin niet. De toeschouwer raakt niet de gewaarwording kwijt dat hij in een comedie zit. Ga ik naar de Prater en zie in een tent de keukenmeiden met de korporaals en onderofficieren dansen, dan zie ik meer hartstocht en gevoel ontladen dan bij al de artiesten, die ons Cleopatra, Ester, Salome en andere beroemde „Amoureuses" voordansen. En daarom geloof ik dat de Nackt-Tänzerei zuiver mode is en niets duurzaams.

Adevèrul (Bucarest, 17 Decembrie 1911).

Reprezentatiile dansatoarei Villany.

Graz. — Politia a interzis reprezentatia dansatoarei nude *Villany,* care trebuia sa aiba loc pe scena teatrului din Graz.

Viena. — Dansatoarea nuda *Villany* ale carei reprezentatiuni au fost oprite la Graz, s'a produs azi aci in „Künstlerhaus", in fata unui public compus din invitati.

Au fost de fata mai multe sute de persoane, reprezentanti de-ai presei, artisti si literati.

Artista s'a produs pe un podium asezat in fata unui perete alb si in mijlocul unei sali semiobscure.

Artista a dansat goala, imbracata numai cu un fel de sort in jurul soldurilor. Ea s'a prezintat in rolul Salomeei, impodobita eu numeroase pietre pretioase, dansa apoi dansuri egiptene, babilonene, asiriene si romane, si la urma si cite-va dansuri de fantezie moderne.

Reprezentatia n'a avut un efect senzational, de oarece azistentii se deprinsera curind cu aparitia nuda si dansurile parura monotone.

Totusi miscarile pitoresti ale artistei fura mult aplaudate.

D-ra *Villany* e inalta, si poseda un profil interesant fara insa a fi frumos.

Politia a ingaduit aparitia in public a dansatoarei si in curind se va produce in colosseul din localitate.

Generated on 2025-04-20 01:55 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Svenska Dagbladet (Stockholm 10 Mars 1912).

Dom i sensationsprocessen mot danserskan Villany.

Dom har nu fallit i målet mot den plastiska danserskan *Adorée Villany* från Paris, som tillsammans med sin impressario och teaterdirektör stod anklagad i München för otillåtet anställande af föreställningar, vid hvilka det konstnärliga intresset icke är förhärskande. *Villany* uppträder naken. På grund af de vittnesmål, som afgåfvos af framstående konstnärer i München, bl. a. den berömde porträttmålaren professor von *Kaulbach*, blef danserskan frikänd. Dessa skildra hennes dans som högst konstnärlig och alltigenom anständig. Det kan icke konstnärer få en känsla för den mänskliga kroppens skönhet, förklarade de, skada moralen om äfven icke och denna åsikt biträddes af rätten.

F. Bruckmann A. G., Munich.

Generated on 2025-04-20 01:55 GMT / https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433097265403
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY